



**HAL**  
open science

## Le système de crédit social chinois : miroir pour l'Occident

Clémence de Gail

► **To cite this version:**

Clémence de Gail. Le système de crédit social chinois : miroir pour l'Occident. Science politique. 2019. dumas-02969746

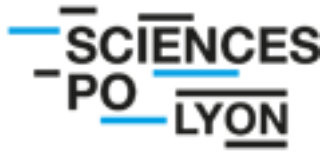
**HAL Id: dumas-02969746**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02969746>**

Submitted on 16 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



*ENS DE LYON*

*Institut d'Études Politiques de Lyon*

**Le système de crédit social chinois :  
miroir pour l'Occident**

Clémence de GAIL

Master Asie Orientale Contemporaine, parcours études  
Institut d'Asie Orientale

Sous la direction de Stéphane Corcuff,

maitre de conférence à l'Institut d'Études Politiques de Lyon et chercheur au  
Centre d'Études Françaises sur la Chine contemporaine.

*Membres du jury :*

*Stéphane Corcuff, maitre de conférence à l'Institut d'Études Politiques de Lyon*

*Maya Collombon, maitre de conférence à l'Institut d'Études Politiques de Lyon*

**Soutenance le 12 septembre 2019**

# Déclaration anti-plagiat

1. Je déclare que ce travail ne peut être suspecté de plagiat. Il constitue l'aboutissement d'un travail personnel.
2. A ce titre, les citations sont identifiables (utilisation des guillemets lorsque la pensée d'un auteur autre que moi est reprise de manière littérale).
3. L'ensemble des sources (écrits, images) qui ont alimenté ma réflexion sont clairement référencées selon les règles bibliographiques préconisées.

NOM : de Gail      PRENOM : Clémence

DATE : le 3 septembre 2019



**Le système de crédit social  
chinois : miroir pour l'Occident**

## *Remerciements*

Mes premiers remerciements sont adressés à Jeremy Daum, pour son travail précurseur sur le système de crédit social chinois, et sa disponibilité à Pékin, sans lesquels ce mémoire raconterait encore beaucoup de bêtises.

Je remercie également Stéphane Corcuff, maître de conférence à l'IEP de Lyon, pour avoir accepté de diriger ce mémoire après moult péripéties.

Enfin je souhaite remercier tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont soutenue pendant les recherches et la rédaction de ce mémoire.

Merci à Matthieu Berton, attaché de coopération technique à l'Ambassade de France à Pékin, qui m'a permis d'assister aux séminaires et rencontres tenus autour du système de crédit social.

Merci à mes collègues du secteur de coopération technique, à ma colocataire Roxane Taylor et à mes amis, en particulier Thibaut Bara, Jacques Carrot et Louis Bertrand, pour leur présence et leur soutien pendant ces deux années de master.

Un merci spécial à Dorian Groll, pour ses références toujours pertinentes, qui m'ont permis de tenir pendant la rédaction de ce mémoire.

Enfin et surtout, merci à ma grand-mère, Mam, de m'accueillir à Lyon si souvent, et à mes parents, mes sœurs et mon frère pour leur soutien quotidien et la relecture de ce mémoire.

*A mon grand-père, Pap, et à tous ceux qui brûlent.*

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>6</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>7</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> .....	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>CHAPITRE PRELIMINAIRE : QU'EST-CE QUE LE SYSTEME DE CREDIT SOCIAL CHINOIS ?</b> .....	<b>13</b>
<i>État des sources</i> .....	19
<i>Contextualisation : la confiance en crise</i> .....	23
<i>Confiance institutionnelle et interpersonnelle</i> .....	23
<i>Une transformation plutôt qu'une crise de confiance ?</i> .....	24
<i>La situation chinoise, des transformations trop brutales</i> .....	25
<i>Problématisation</i> .....	28
<i>Sources et difficultés rencontrées</i> .....	35
<b>PARTIE 1 : LE SYSTEME DE CREDIT SOCIAL, UNE SOLUTION CHINOISE ?</b> .....	<b>36</b>
<b>CHAPITRE 1 : CONTROLER LE CREDIT POUR ACCROITRE LA SOUVERAINETE ECONOMIQUE CHINOISE</b> .....	<b>37</b>
I/ LA VOLONTE D'ETOFFER UN SECTEUR DU CREDIT PEU DEVELOPPE, GENESE DU SCS .....	38
1) <i>Des efforts entrepris dès les années 2000</i> .....	38
2) <i>Un secteur financier formel encore peu accessible aux « petits » acteurs économiques</i> .....	41
II/ L'ESSOR PEU CONTROLE DE LA FINANCE EN LIGNE ET DU « SHADOW BANKING » .....	43
1) <i>Le rôle ambigu du secteur informel dans l'économie chinoise</i> .....	43
2) <i>Le SCS, une solution pour contrôler le secteur financier non-bancaire</i> .....	46
3) <i>Le bureau de crédit « Baihang » : vers un contrôle étatique renforcé ?</i> .....	49
CONCLUSION DU CHAPITRE 1 .....	53
<b>CHAPITRE 2 : DES FONDEMENTS ANCRES DANS LA TRADITION POLITIQUE CHINOISE</b> .....	<b>55</b>
I/ DIMENSION EDUCATIVE ET MORALE DU SCS.....	56
1) <i>Le lien entre morale et autorité, au cœur de la tradition politique chinoise</i> .....	56
2) <i>Un renforcement de l'idéologie</i> .....	59
3) <i>Le SCS comme incitation au civisme</i> .....	63
II/ LE SCS, REMEDE OU POISON POUR LA REFORME LEGALE CHINOISE ? .....	66
1) <i>« La loi comme instrument », de l'État de droit en Chine</i> .....	67
2) <i>Une réforme légale accentuée sous Xi Jinping</i> .....	70
3) <i>Quel statut pour le SCS ?</i> .....	75



CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	78
<b>PARTIE 2 : LA CHINE, « BLACK MIRROR » DE L’OCCIDENT ?.....</b>	<b>79</b>
<b>CHAPITRE 3 : EN FINIR AVEC L’ASYMETRIE D’INFORMATION ? .....</b>	<b>81</b>
I/ LE SCS, INSPIRE DES POLITIQUES DE TRANSPARENCE OCCIDENTALES.....	81
1) « Plus de transparence pour plus de confiance », mantra de sociétés où la confiance est en crise ...	81
2) Le SCS, vers une plus grande ouverture des données gouvernementales ?.....	84
II/ GOUVERNER PAR LA REPUTATION ? LE SCS REGULATION MARCHANDE OU ETATIQUE ? .....	89
1) Influence de la théorie néo-classique au sein du SCS.....	89
2) Le SCS comme création d’un Etat réputationnel .....	93
3) Vers une personnalisation de la loi ?.....	101
CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	102
<b>CHAPITRE 4: AMBIGUÏTES DE LA TRANSPARENCE.....</b>	<b>105</b>
I/ « RENDRE LISIBLE LA POPULATION » : UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE .....	106
1) Vers la fin de l’anonymat ?.....	107
2) « Enrichissez les pauvres » : l’inclusion financière ou le contrôle par la dette.....	110
II/ UNE « LISIBILITE » PEU RECIPROQUE .....	115
1) Une ouverture des données gouvernementales peu utile .....	116
2) Quelle protection des données des citoyens dans le SCS ? .....	118
3) Vides juridiques et utilisation des listes noires aux États-Unis .....	123
CONCLUSION DU CHAPITRE 4.....	124
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>126</b>
OBSTACLES DANS LA MISE EN PLACE DU SCS .....	130
VERS QUELLES EVOLUTIONS ?.....	131
<b>Liste des Annexes.....</b>	<b>136</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>142</b>

*« Vouloir gouverner le peuple d'un siècle frénétique avec douceur et mansuétude, c'est diriger un cheval impétueux sans cravache ni rênes. 1 »*

*« Renforcez les lois, alourdissez les supplices, étendez la responsabilité collective afin que toute la lignée soit impliquée par le crime d'un seul de ses membres. Détruisez le pouvoir des dignitaires, enrichissez les pauvres, élevez les humbles, vous éliminerez tous les facteurs de trouble et barrerez la route à la délinquance . Vous pourrez ainsi vous livrer au plaisir, étendu sur un mol oreiller, en toute quiétude, en vous conformant au non-agir<sup>2</sup>. »*

*« C'est ainsi que la rectification des noms est inséparable d'un contrôle rigoureux des individus par une administration tentaculaire et omniprésente, veillant au respect et à l'exécution des lois<sup>3</sup> »*

---

<sup>1</sup> HAN FEI, *Han Fei-Tse ou Le tao du prince*, Présenté et traduit par Jean Lévi, Editions du Seuil, 1999, 555 p.

<sup>2</sup> Ibid, p. 42

<sup>3</sup> Ibid p. 34

## Liste des abréviations

SCS : Système de Crédit Social

PCC : Parti Communiste Chinois

BPC : Banque Populaire de Chine

ANFI : Association Nationale de la Finance sur Internet

**Note sur la traduction** : sauf indication contraire, l'ensemble des traductions fournies dans ce mémoire sont les nôtres.

# Introduction

Nous écrivons ces lignes d'introduction au lendemain de l'arrestation de Joshua Wong par la police hongkongaise ainsi qu'une dizaine d'autres leaders des manifestations qui se déroulent à Hong-Kong depuis maintenant trois mois. Des milliers de citoyens hongkongais réclament, outre le retrait de la loi d'extradition vers Pékin, aujourd'hui mise de côté, des élections démocratiques, une enquête sur les violences policières à leur égard, et plus généralement que Pékin respecte le principe d' « un pays, deux systèmes » (一国两制).

Nous écrivons ces lignes d'introduction alors que les musulmans ouïghours du Xinjiang sont susceptibles d'être arrêtés et enfermés dans des « camps de rééducation » pour avoir lu le Coran sans avoir de permis de la part des autorités.

Ce mémoire parlera très peu de ces deux situations, et se concentrera davantage sur les évolutions communes que connaissent la Chine et l'Occident dans la transformation de leurs modes de gouvernement. Nous tenions toutefois à les mentionner en introduction pour rappeler au lecteur que, s'il souligne les points communs qui existent entre régimes autoritaires et démocratiques, ce mémoire n'oublie pas ceux qui souffrent au quotidien du durcissement du régime chinois.

Si nous ajoutons à cela la guerre commerciale avec les États-Unis et plus généralement la montée en puissance de la Chine sur la scène internationale depuis une dizaine d'années, on comprend aisément que les inquiétudes des Occidentaux s'accumulent.

Il suffit d'observer les titres de quelques ouvrages ou essais récemment parus à propos de la Chine (en nous limitant aux publications francophones) : *La Chine dans le monde*<sup>4</sup>, *La Chine de Xi Jinping, ambitions et résistances*<sup>5</sup>, *La Chine conquérante : enquête sur une étrange*

---

<sup>4</sup> EKMAN Alice, *La Chine dans le monde*, CNRS Editions, 2018

<sup>5</sup> DELALANDE, Delalande *La Chine de Xi Jinping, ambitions et résistances*<sup>5</sup>, l'Harmattan 2018

*superpuissance*<sup>6</sup>, *La Chine e(s)t le monde : Essai sur la sino-mondialisation*<sup>7</sup>, *Demain la Chine : démocratie ou dictature ?*<sup>8</sup>, *L'occident face à la renaissance de la Chine*<sup>9</sup> ...

L'Occident – nous tenons à nous excuser pour l'emploi légèrement répétitif qui sera fait de ce terme tout au long de ce mémoire, nous l'utiliserons pour désigner les grandes puissances non-asiatiques que la Chine inquiète, à savoir les États-Unis, les pays d'Europe de l'Ouest mais aussi l'Australie – l'Occident donc, cherche visiblement à comprendre la Chine, ses ambitions, sa puissance, afin de comprendre quelle sera sa propre place dans le monde de demain. Ce mémoire se concentrera sur un aspect qui est venu alimenter fortement la méfiance vis-à-vis de la Chine et de son gouvernement. Connue en Occident sous le nom de "Système de crédit social" (désigné par SCS tout au long de ce mémoire), ce projet du gouvernement chinois a fait couler beaucoup d'encre depuis les premières publications à son sujet.

Nous souhaitons, pour ce mémoire de master, travailler sur la Chine contemporaine. Les émois suscités dans la presse occidentale par le SCS, et les potentielles dérives totalitaires qui, à son évocation, ne pouvaient manquer de venir à l'esprit, nous semblaient constituer en elles-mêmes des raisons suffisantes pour se pencher sur le sujet et apporter un éclairage plus objectif dessus.

---

<sup>6</sup> GRAVEREAU, Jacques, *La Chine conquérante : enquête sur une étrange superpuissance*<sup>6</sup> Eyrolles, 2017

<sup>7</sup> BOISSEAU DU ROCHER, Sophie et DUBOIS DE PRISQUE, Emmanuel, *La Chine e(s)t le monde : Essai sur la sino-mondialisation*, Odile Jacob, 2019

<sup>8</sup> CABESTAN Jean-Pierre, *Demain la Chine : démocratie ou dictature ?*, Gallimard, 2018

<sup>9</sup> MEYER, Claude, *L'occident face à la renaissance de la Chine*, Odile Jacob, 2018

# *Chapitre préliminaire : Qu'est-ce que le système de crédit social chinois ?*

Le 14 juin 2014, Roger Creemers, chercheur au sein du "Programme for comparative Media Law and Policy" de l'université d'Oxford, publiait la traduction d'une directive du Conseil des Affaires de l'État chinois (国务院), l'organe administratif suprême en Chine, qui annonçait la création d'un système national de crédit social (社会信用体系) pour les citoyens et entreprises chinoises. Dénommée « Schéma directeur pour la construction d'un système de crédit social » (社会信用体系建设规划纲要)<sup>10</sup>, elle détaille les principaux aspects de ce que les autorités chinoises entendent par crédit social, ainsi que les étapes à venir de sa mise en place<sup>11</sup>.

Il nous a fallu un certain temps pour arriver à cerner en quoi consistait vraiment ce projet et il faut ici remercier Jeremy Daum, chercheur au centre pékinois Paul Tsai de l'université de Yale, pour l'énorme travail de traduction et de vulgarisation scientifique que lui et l'équipe de son site internet *China Law Translate* ont effectué<sup>12</sup>. Il a été un des premiers à se battre contre le mauvais traitement journalistique dont faisait l'objet le SCS, dans le sens où les informations étaient généralement non-vérifiées et provenaient de sources peu sûres sur la Chine.

On peut donner une définition globale du système de crédit social comme étant le projet du gouvernement chinois de mettre en place un large éventail d'efforts visant à améliorer la

---

<sup>10</sup> State Council Notice concerning Issuance of the Planning Outline for the Construction of a Social Credit System (2014-2020) 国务院关于印发社会信用体系建设规划纲要（2014—2020年）的通知

[http://www.gov.cn/zhengce/content/2014-06/27/content\\_8913.htm](http://www.gov.cn/zhengce/content/2014-06/27/content_8913.htm)

traduction en anglais sur ce lien : <https://chinacopyrightandmedia.wordpress.com/2014/06/14/planning-outline-for-the-construction-of-a-social-credit-system-2014-2020/>

<sup>11</sup> Voir **Annexe 1** pour le plan de cette directive qui détaille les grandes étapes du projet.

<sup>12</sup> *China Law Translate* <https://www.chinalawtranslate.com/en/1113-2/326-2/>

confiance au sein de la société chinoise, que ce soit dans les relations interpersonnelles, entre entreprises et citoyens ou entre l'État et ses citoyens. Ce projet vient répondre à une crise de confiance qui traverse la société chinoise depuis son ouverture à l'économie de marché et les transformations qui en ont découlé. Ces "efforts" que le gouvernement chinois souhaite mettre en place sont de natures différentes et regroupent un large panel de mesures. Il n'y a, à vrai dire, que le gouvernement chinois qui parle de « système de crédit social » au singulier dans ses publications. Une grande partie des chinois interrogés sur le sujet ne reconnaissent pas cette appellation<sup>13</sup>. Ils en connaissent certaines de ses applications mais ne le considèrent pas comme un tout. Pour comprendre pourquoi, il faut s'attarder sur les différents aspects que le gouvernement chinois rassemble sous le nom de « système de crédit social ».

On peut, à l'instar de Jeremy Daum, considérer que le SCS chinois comporte trois dimensions.

**La première dimension est celle qui a contribué à créer beaucoup de confusions dans les médias occidentaux. Il s'agit de l'aspect financier du système de crédit social.**

Le gouvernement chinois souhaitait en effet améliorer et étendre l'évaluation réalisées pour un crédit bancaire à une population jusqu'alors privée d'accès au crédit par manque de garants et d'historique de crédit. L'enjeu était aussi de mieux contrôler les pratiques de crédit et d'évaluation suite à des dérapages dans un secteur qui s'est développé très rapidement en Chine. Le gouvernement chinois a ainsi accordé, via la banque centrale chinoise (la Banque Populaire de Chine, BPC ci-après) une licence à huit banques et entreprises ayant des activités financières, leur permettant de développer leur propre système de notation de crédit. L'idée étant d'étendre l'évaluation du crédit à d'autres sphères que la stricte sphère financière, afin de pouvoir avoir une évaluation plus précise de la "fiabilité" des personnes, entreprises ou individus, souhaitant contracter un prêt. Il s'agit notamment de pouvoir évaluer la fiabilité de citoyens qui n'ont à ce jour pas de profil au sein des système financiers bancaires car ils n'ont jamais emprunté, investi ou épargné. L'évaluation de leur "crédibilité" se fonderait alors sur d'autres informations, touchant à des domaines qui ne sont pas habituellement examinés lors d'une demande de prêt. Parmi ces huit entreprises ayant obtenu une licence de la banque centrale chinoise figurait Ant Financial, branche financière d'Alibaba, qui a développé un système nommé Crédit Sésame (芝麻信用). C'est ce système de notation qui a massivement attiré l'attention des médias

---

<sup>13</sup> D'après mes discussions avec les chinois rencontrés pendant mes 5 mois à Pékin mais également pendant l'été 2018 à Canton et dans le Yunnan.

occidentaux. Ces derniers ont associé le Crédit Sésame aux mesures gouvernementales mises en place dans le cadre de la deuxième dimension du projet de crédit social, à savoir l'amélioration de l'application des lois et des décisions judiciaires. Le Crédit Sésame est une sorte de système de point de fidélité étendu, utilisant l'ensemble des données détenues par Alibaba sur ses clients, afin de leur donner une note qui évaluerait leur crédibilité.

La licence accordée à ces systèmes privés de notation de crédit n'a pas été renouvelée par la banque centrale de Chine car le gouvernement s'est vite aperçu des conflits d'intérêts existants dans la manière dont ces entreprises effectuaient l'évaluation de la fiabilité de leur client. Un bureau de crédit unique, nommé Baihang (百行征信), a été créé par la Banque Populaire de Chine en association avec l'Association Nationale de Finance sur Internet (ANFI ci-après). Créée en 2015, l'Association Nationale de Finance sur Internet est une organisation sectorielle intermédiaire, placée sous le contrôle de la banque centrale. Elle détient 36% des parts de Baihang, assurant ainsi un contrôle de la banque centrale sur ce bureau de crédit unifié.

**La deuxième et principale dimension du projet de crédit social du gouvernement chinois est d'améliorer l'efficacité de l'application des lois et des décisions judiciaires en créant un système de récompenses et de sanctions étendu à l'ensemble du pays, qui s'appliquerait aux citoyens mais aussi et surtout aux entreprises, et à toute personne morale.** C'est ici qu'interviennent les fameuses listes noires, dont les sanctions, telles que l'interdiction de prendre l'avion, le train, ou encore d'inscrire ses enfants dans des écoles privées, ont été imputées à tort au Crédit Sésame. Le Crédit Sésame, mais aussi toutes les autres versions privées de notation de crédit suppose une adhésion volontaire des clients. Contrairement au versant public du système de crédit social rien n'oblige les citoyens chinois à participer au Crédit Sésame, si ce n'est la volonté de pouvoir accéder aux services et avantages qu'il procure. Le système de liste rouges et noires qui constitue la colonne vertébrale du SCS chinois est, lui, censé s'étendre à tous d'ici 2020 : entreprises, organisations et citoyens chinois. Ce système vient répondre à la crise de confiance qui sévit en Chine en essayant d'établir un suivi étendu de toute personne enfreignant la loi. Il suppose ainsi la suppression de l'anonymat par un système d'enregistrement sous identité réelle, nécessaire pour accéder à un grand nombre de services. Ce suivi des entreprises et des individus permet d'assurer l'identification de ceux dont le comportement enfreint une loi ou un règlement administratif. A partir d'un certain niveau d'infraction, ces derniers sont inscrits sur une liste noire, qui leur assigne une sanction ( sous la forme d'interdiction ou de restriction). Chaque ministère a été chargé d'élaborer les critères qui



amèneraient individu ou entreprise à être mis sur la liste noire correspondant à son champ de spécialité. Il existe aujourd'hui des listes noires pour 44 administrations en Chine ( transports, aviation, tribunaux, tourisme ... ).

L'ensemble de ces listes noires et des personnes (morales ou physiques) qui y figurent peuvent être trouvées sur un site internet dédié<sup>14</sup>.

A ces listes noires s'ajoutent des "*key scrutiny lists*", qui sont des avertissements pour les personnes ou entreprises dont le comportement ne méritait pas une inscription sur liste noire, mais est considéré comme « à surveiller » au sein d'une administration spécifique.

La dernière étape de ce système, et probablement la plus controversée, est l'établissement de protocoles d'accord entre différentes administrations, qui viennent étendre considérablement la portée des sanctions réglementaires. Les sanctions liées à ces protocoles d'accord ne sont pas simplement punitives mais coercitives. Elles s'ajoutent à la punition prévue par la loi, afin de forcer la personne concernée à s'y conformer. Il n'est pas possible d'en finir en payant simplement une amende. L'exemple le plus connu de ces protocoles d'accord est la liste noire des tribunaux. Elle concerne les personnes ne s'étant pas acquittées d'une peine prononcée lors d'un jugement (principalement des amendes non payées). Le protocole d'accord fait en sorte que les personnes inscrites sur cette liste noire des tribunaux soient sanctionnées par d'autres administrations que les tribunaux eux-mêmes. Puisque ces personnes ne se sont pas acquittées de la sanction définie par la justice elles vont être placées sur les listes noires d'autres administrations, par exemple celle des transports. Il peut donc en résulter une interdiction de prendre l'avion, le TGV, ou d'inscrire ses enfants dans des écoles privées, ce que le gouvernement chinois désigne généralement comme une limitation des « dépenses élevées », considérant que si l'individu ou l'entreprise ne s'est pas acquitté de son amende il ne peut pas se permettre ce genre de dépenses importantes.

Malgré la médiatisation donnée à la liste noire des tribunaux, ce versant public du système de crédit social est, pour le moment, principalement centré sur les entreprises et non sur les individus. Le système fait en sorte que chaque entreprise soit enregistrée doublement, à la fois sous un numéro unique, mais aussi sous le nom de son dirigeant, ce qui permet d'empêcher ce dernier de monter une autre entreprise, si la précédente devait avoir des ennuis avec la justice.

---

<sup>14</sup>Credit China <http://www.creditchina.gov.cn>

**Enfin la troisième dimension de ce système de crédit social est son aspect « éducatif » et moralisateur.** Cet aspect est particulièrement visible dans les projets pilotes gouvernementaux de crédit social et un peu moins dans les systèmes développés par les entreprises privées. Le but du projet de système de crédit social étant de créer une société où règne davantage de confiance entre des entreprises, organisations et individus fiables, il implique nécessairement une dimension éducative et de publicisation. Ici interviennent entre autres les listes rouges, équivalents positifs des listes noires, qui récompensent les individus ou entreprises qui se distinguent par leur comportement exemplaire, en ne se contentant pas seulement de respecter la loi mais en allant plus loin dans un esprit civique. Les récompenses liées à ces listes rouges ne sont cependant pas très significatives, comparées à l'étendue que peuvent prendre les sanctions.

La dimension morale et éducative du SCS s'exprime également par d'autres moyens. Elle se manifeste évidemment par la promotion, au sein de la propagande habituelle du parti, d'une « société de crédit », mais aussi via la notation des individus, mise en place par certains projets pilotes au niveau municipal ou provincial. Ces systèmes de points, attribués à l'échelle d'une ville, ont contribué à entretenir la confusion en Occident. Ils attribuent, certes, une note aux citoyens en fonction de leur comportement quotidien, mais les récompenses et sanctions liées à cette note n'ont pas une portée très étendue. En tout cas rien de comparable avec les interdictions de vol ou de transports liées aux listes noires.

La ville de Rongcheng (荣成)<sup>15</sup>, fréquemment citée comme exemple de projet pilote gouvernemental, dispose d'un système de points. Cependant comme le montre Jeremy Daum dans un article détaillé, la récompense la plus importante est une rétribution équivalente à une vingtaine d'euros<sup>16</sup>.

Compte tenu de cette première présentation du SCS et de ses dimensions principales on peut affirmer, au jour où ces lignes sont écrites, que **le projet de système de crédit social du gouvernement chinois n'est pas un système unifié et centralisé de notation des individus.** Comme il a trop souvent été répété dans de nombreux articles, chaque citoyen chinois ne dispose pas d'une unique note qui déterminerait son accès à différents services. L'unification

---

<sup>15</sup> Rongcheng est une petite ville de moins d'un million d'habitants, située dans la province du Shandong.

<sup>16</sup> DAUM Jeremy, "Getting Rongcheng Right", *China Law Translate*, mars 2019,

<https://www.chinalawtranslate.com/en/getting-rongcheng-right>

des différents aspects qui constituent la « crédibilité » d'une personne ou d'une entreprise en une seule note n'est ni réelle, ni même utile, que ce soit pour le gouvernement, ou pour les acteurs du secteur privé. Jeremy Daum prend comme exemple une personne qui va manger dans un restaurant. Cette personne souhaite connaître la propreté du restaurant, son évaluation en terme d'hygiène et de qualité de la nourriture. Le fait que le patron du restaurant ne paie pas son loyer à temps ou ait du mal à rembourser ses dettes ne l'intéresse pas.

**Le SCS n'est pas non plus un système de notation des individus par les autres**, comme le suggérait la comparaison avec la série *Black Mirror*<sup>17</sup>, où les personnages se notent mutuellement et déterminent ainsi le rang social de chacun. Même si les fréquentations d'un individu peuvent, dans une certaine mesure, avoir des conséquences indirectes sur son évaluation de crédit, le SCS est loin d'être un contrôle social de pair-à-pair, mais se dirige davantage vers un contrôle plus vertical, du gouvernement sur ses citoyens.

**Enfin le SCS n'est pas, pour l'instant, un système unifié de surveillance et de contrôle des individus, qui comprendrait l'ensemble des infrastructures de surveillance déployées en Chine.** Il est indéniable que l'étendue du système de surveillance chinois est impressionnante, cependant il est encore trop tôt pour pouvoir prouver que les données récoltées lors de l'évaluation du crédit des entreprises et individus sont couplées avec les données issues de la surveillance policière pour créer un mécanisme de surveillance ultra-invasif. Si on peut affirmer que la Chine s'oriente effectivement vers un État policier, avec une surveillance accrue, le SCS a été utilisé par les médias occidentaux comme une sorte de « mantra » médiatique, leur permettant de rassembler toutes les peurs suscitées par la montée en puissance chinoise.

Un dernier point lexical est nécessaire avant de poursuivre. La confusion sur le crédit social est alimentée par les différents termes utilisés en chinois pour parler de la notion de confiance.

---

<sup>17</sup> *Black Mirror* est une « anthologie » télévisée britannique créée par Charlie Brooker (anthologie et non série car ses épisodes sont tous indépendants les uns des autres). Le thème commun à tous les épisodes est la mise en oeuvre d'une technologie dystopique, inspirée des tendances actuelles.

<https://www.netflix.com/fr/title/70264888>

Le terme français de « crédit social » est la traduction du terme utilisé par les autorités chinoises « 社会信用 » (*shehui xinyong*). Cette traduction est toutefois trompeuse, et est venue renforcer les fausses interprétations du SCS en Occident.

« 信用 » (*xinyong*) se traduit effectivement par « crédit » en français, mais il ne désigne pas un crédit au sens financier du terme. Il correspond plutôt à l'idée de fiabilité, on pourrait le traduire par « crédibilité » dans le sens de quelqu'un à qui on peut accorder du crédit. Dans les deux caractères qui composent le mot crédit on retrouve le caractère 信 qui veut dire confiance, foi, mais désigne aussi un message, un courrier ou une lettre écrite. On a donc à la fois l'idée de fiabilité qui est associée à celle d'information.

« 社会 » (*shehui*) utilisé seul se traduit en français par société et non par social. Le terme de « crédit social » est selon nous une mauvaise interprétation du sens de 社会. Ce caractère est un nom, qui désigne la société dans son ensemble, comme une communauté. L'utilisation du terme « crédit social » correspond à l'idée que le SCS est un système de notation par les pairs, ou du moins de contrôle par les pairs. Or nous verrons tout au long de ce mémoire que le but premier du SCS est d'améliorer la fiabilité de manière générale au sein de la société chinoise. Une traduction plus fidèle aux objectifs de ce projet serait donc « crédit sociétal ». Nous avons choisi de tout de même garder la traduction de « crédit social » notamment parce qu'elle s'est généralisée en français et en anglais.

Les publications officielles utilisent également d'autres termes pour parler de l'amélioration de la confiance au sein de la société. « 诚信 » revient souvent, il signifie également fiabilité mais son sens est davantage moral on pourrait le traduire aussi par honnêteté.

Cette première présentation du SCS était nécessaire pour que le lecteur comprenne d'emblée à quoi nous nous référons dans ce mémoire. Nous reviendrons plus en détail sur ces trois dimensions du SCS tout au long du mémoire, en analysant de manière plus approfondie leur mise en place et les limites qu'elles rencontrent.

## État des sources

L'actualité de ce sujet est à la fois ce qui le rend intéressant mais aussi relativement délicat à traiter. Quand je décidai de réaliser mon mémoire sur le système de crédit social

chinois il y a un peu plus d'un an, son traitement médiatique était encore très superficiel, notamment dans la presse française. Les quelques articles parus autour du SCS étaient largement mal informés et extrapolaient sur les développements à venir du projet en s'appuyant sur des sources très peu fiables .

Depuis mars 2018 les sources théoriques et académiques autour du SCS se sont considérablement étoffées. De nombreux articles de recherche sont parus, essayant la plupart du temps de donner une vision globale du projet, de sa portée et de ses conséquences, en s'appuyant sur les documents officiels chinois, de plus en plus nombreux, mais aussi sur les témoignages des personnes touchées par la mise en place du projet. Une grande partie de ceux qui en font une synthèse globale se proposent d'aborder le SCS sous un angle théorique qui, selon eux, permettrait de comprendre le SCS dans sa globalité.

Nous évoquerons ici les angles d'approche les plus souvent utilisés et les plus pertinents.

Rogers Creemers, chercheur en droit et gouvernance de la Chine à l'université de Leiden, est un des premiers à avoir publié un article de synthèse approfondie autour du système de crédit social. En plus de détail précieux sur la mise en place du système, il pose la question de l'influence du système de crédit social sur la réforme légale et gouvernementale de la Chine. Il considère le SCS comme une nouvelle pratique de gouvernance, en constante évolution, et le compare même à un « mécanisme cybernétique de contrôle des comportements », c'est-à-dire où les individus et les organisations sont automatiquement confrontés aux conséquences de leurs actions, générant un contrôle plus systématique<sup>18</sup>.

Samantha Hoffman, chercheuse non-résidente au sein du think-tank Australian Strategic Policy Institute, adopte une perspective similaire pour traiter du crédit social, à ceci près que le SCS est selon elle un outil au sein d'un projet plus vaste de « management social »<sup>19</sup> du Parti Communiste Chinois. Elle est l'auteure d'une thèse soutenue en 2017 en science politique et

---

<sup>18</sup> CREEMERS Rogier, *China's social credit system : an evolving practice of control*, University of Leiden, 9 mai 2018, 32 p.

<sup>19</sup> Ici nous ne traduirons pas management par gestion, étant donné que l'anglicisme est aujourd'hui accepté dans la langue française et permet de désigner des réalités différentes de ce que « gestion » évoque.

relations internationales à l'université de Nottingham, intitulée « Programmer la Chine : l'approche autonome de la gestion de la sécurité nationale du Parti Communiste <sup>20</sup> ». Son travail propose d'appliquer un cadre théorique dérivé de la théorie des systèmes, pour comprendre en quoi le concept de « management social » du PCC est un processus qui, en interagissant avec l'ensemble de la société (y compris les membres du Parti), vient assurer la sécurité de l'État-Parti, c'est-à-dire la stabilité systémique de la République Populaire de Chine et la légitimité du Parti. Hoffman s'appuie sur le concept de « Système Nerveux Autonome » , issu de la littérature informatique, qui selon elle permet de lier de manière cohérente différents concepts et pratiques du PCC, y compris le SCS mais aussi la pratique de gestion en réseau (« grid management »). Elle suggère à la fin de sa thèse que son cadre théorique peut être repris pour analyser le SCS. Nous ne suivons pas cette recommandation car nous nous situerons dans une position plus comparatiste pour aborder le système de crédit social.

Une deuxième approche fréquente du SCS est un angle juridico-légal. Yu-Jie Chen, Ching-Fu Lin, et Han-Wei Liu analysent ainsi le statut légal du SCS<sup>21</sup>. Elles montrent que l'utilisation du concept de confiance, juridiquement flou, n'est pas compatible avec l'Etat de droit. De manière plus précise, Yongxi Chen et Anne Sy Cheung s'intéressent à la place que donne le SCS à la protection des données personnelles, en le comparant avec les législations d'autres pays<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> HOFFMAN, Samantha, *Programming China : the Communist Party's automatic approach to managing state security*, Thesis for the degree of Doctor of Philosophy, University of Nottingham, september 2017, 168p.

<sup>21</sup> CHEN, Yu-Jie, LIN, Ching-Fu, LIU, Han-Wei, “ « Rule of trust » : The power and perils of China's Social Credit Megaproject ”, *Columbia Journal of Asian Law*, vol 32 n°1, 2018

<sup>22</sup> CHEN, Yongxi and CHEUNG, Anne Sy, « The transparent self under big data profiling : Privacy and Chinese legislation on the social credit system », *Journal of Comparative Law*, Special Issue : Transparency challenges facing China, The University of Hong-Kong

Enfin une des approches théoriques les plus intéressantes est celle adoptée par Xin Dai, chercheur à l'Ocean University of China et doctorant en droit de l'Université de Chicago, qui considère le SCS comme un cas de construction d'un « Etat réputationnel »<sup>23</sup>.

D'une manière ou d'une autre, chaque article proposant une vision globale du SCS essaie d'en donner une définition à l'aide de l'approche théorique choisie, et de répondre indirectement à la question « est-il le système orwellien généralement dépeint dans les médias ? ». Les auteurs analysent pour cela son potentiel de contrôle social et cherchent à savoir si le SCS relève davantage d'une pratique « douce » de contrôle, telle que les « nudges<sup>24</sup> » et autres techniques subtiles d'orientation des comportements, ou bien s'il correspond plutôt à une extension assumée du pouvoir de l'État.

Ce mémoire a une double visée. Didactique premièrement, il s'agira de fournir une production approfondie en français sur le SCS, ces dernières étant pour l'instant encore extrêmement rares, qui vienne corriger les nombreux malentendus et informations erronées sur le sujet.

**Ce mémoire proposera donc une synthèse des pistes théoriques les plus intéressantes proposées jusqu'ici pour comprendre le SCS. Nous discuterons de leur validité et approfondirons celles qui nous semblent les plus fructueuses.**

**Nous souhaitons dans un deuxième temps apporter un regard critique sur sa dimension économique, qui est souvent laissé de côté dans les analyses du SCS. En intégrant la dimension économique et financière du SCS, nous montrerons qu'il se rapproche des politiques d'inspiration néolibérale menées en Occident.**

Il n'existe à notre connaissance aucun ouvrage aujourd'hui qui traite uniquement du SCS. Ce dernier est mentionné dans un certain nombre de livres traitant de la montée en puissance de la Chine et du tour de vis autoritaire depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping (depuis novembre

---

<sup>23</sup> DAI Xin, *Towards a reputation state : the social credit system project of China*, Ocean University of China, 24 juin 2018, 63 p.

<sup>24</sup> Le verbe « to nudge » signifie en anglais pousser, frôler ou encourager quelqu'un. Au pluriel on peut traduire « nudges » par coup de pouces. Cette expression, issue des sciences du comportement, désigne les techniques indirectes d'orientation des comportements. Un exemple classique est celui des mouches collées au fond des urinoirs afin d'inciter les hommes à mieux viser.

2012). Le SCS sera donc abordé à partir des sources académiques et médiatiques en langue française et anglaise, auxquelles on ajoutera une analyse de certains articles de presse chinois et surtout des publications officielles chinoises (publication de directives et de réglementation majoritairement).

Ayant eu la chance d'effectuer un stage à l'Ambassade de France à Pékin pendant cinq mois avant la rédaction finale de ce mémoire, je m'appuierai également sur quelques observations de terrain réalisées sur place. J'ai notamment pu rencontrer à plusieurs reprises Jeremy Daum puisque ce dernier vit à Pékin depuis 6 ans et travaille pour l'antenne pékinoise du Centre Paul Tsai sur la Chine de l'université de Yale.

## Contextualisation : la confiance en crise

Le vocabulaire qui accompagne les textes officiels autour du SCS est celui de la confiance, de l'intégrité, de l'honnêteté. On pourrait décider de n'y voir qu'une fois encore, la propagande et l'éternel jargon institutionnel qui étoffe chaque publication légale ou administrative en Chine. S'il y a bien une dimension rhétorique, il n'en reste pas moins que ces déclarations sur la nécessité de développer une « honnêteté sociétale » en disent long sur la crise de confiance qui sévit en Chine depuis plusieurs décennies.

Si on veut évaluer le SCS à l'aune de ce qu'il est censé traiter, à savoir une crise de confiance institutionnelle, il importe de s'attarder un peu sur ce qu'on entend par confiance.

## Confiance institutionnelle et interpersonnelle

On peut définir la confiance en reprenant les termes d'Eloi Laurent, comme une espérance de fiabilité dans les conduites humaines, en situation d'incertitude. La confiance nécessite un rapport à un autre être humain, qui peut être « médiatisé par une norme collective, éventuellement incarnée par une institution, auquel cas la confiance repose sur le respect de cette norme »<sup>25</sup>. On peut donc à partir de cette définition dégager deux types de confiance, l'une interpersonnelle, la confiance qu'accorde une personne à un autre ou à un groupe de

---

<sup>25</sup> LAURENT, Éloi. « Introduction / La confiance : prudence ! », Éloi Laurent éd., *Économie de la confiance*. La Découverte, 2019, pp. 3-16.



personne, l'autre institutionnelle, la confiance envers le gouvernement, les hôpitaux ou la police par exemple.

Historiquement, la résolution de ce que Paul Seabright appelle « le mystère fondateur » de la coopération sociale a été une source de questionnement pour de nombreux penseurs et philosophes, et ce, dans chaque société. Quand Hobbes proposait le Léviathan, l'existence d'un État comme autorité extérieure détentrice du monopole de la violence légitime, Adam Smith concevait la main invisible.

La capacité des hommes à coopérer avec d'autres hommes, qu'ils ne connaissent pas et qui n'appartiennent ni à leur famille ni à leur communauté apparaît comme une nécessité anthropologique. Elle est ce qui permet les échanges, la science ou l'économie.

La confiance est ainsi un ciment efficace pour faire coopérer durablement les hommes entre eux. Elle vient renforcer des liens créés sous l'impulsion de l'intérêt privé (pour le cas d'Adam Smith) ou d'une obligation étatique (chez Hobbes).

Aujourd'hui la confiance est un thème omniprésent au sein des sociétés et économies modernes. Ou plutôt ce sont souvent un excès ou un déficit de confiance qui sont discutés, dans les travaux en sciences sociales, mais aussi dans les discours et écrits politiques. Un excès de confiance en économie provoque des spéculations abusives et finit par créer une bulle, qui en explosant provoque une crise, financière, économique, qui devient sociale et enfin politique. Crise politique qui se caractérise alors par un manque de confiance dans les institutions gouvernementales.

## Une transformation plutôt qu'une crise de confiance ?

Ce que beaucoup perçoivent comme une crise de la confiance dans nos sociétés, pourrait être considéré comme une simple évolution, une transformation de la nature de la confiance que nous accordons au quotidien, liée aux bouleversements techniques et sociétaux qui caractérisent les sociétés modernes :

*« Le destin des sociétés modernes ouvertes au monde est en effet de mettre aux prises en nombre croissant des individus qui ne se connaissent pas du tout et doivent pourtant entrer en relation au quotidien. Cette incertitude sociale s'est encore renforcée au cours des dernières décennies avec la montée en puissance des nouvelles technologies de l'information. [...]*

*La marche des sociétés au XXIe siècle supposerait donc un double mouvement : une confiance interpersonnelle de moins en moins nécessaire du fait de l'édification d'institutions qui permettent justement de s'en dispenser ; une défiance banalisée, car justifiée par la complexité sociale, le progrès technique et l'ouverture au monde. La confiance n'est pas en crise, elle est en transition.* <sup>26</sup>»

Le passage à une société où la confiance interpersonnelle est faible serait donc le signe d'une société moderne, où les rapports interpersonnels ne jouent qu'un rôle marginal à côté d'une confiance qui repose surtout sur des relations institutionnelles, en particulier dans la sphère économique. Patrick Watier dans son ouvrage *Éloge de la confiance*<sup>27</sup> souligne que le capitalisme aurait remplacé les relations de proximité et de voisinage par des mécanismes de réputation et de crédit.

## La situation chinoise, des transformations trop brutales

Que ce soit d'un point de vue de la confiance interpersonnelle ou institutionnelle, les bouleversements politiques, économiques et sociétaux connus par la Chine au cours du dernier siècle ont créé un sérieux déficit de confiance. Il serait trop long d'entrer dans une explication détaillée des transformations de la société mais on peut simplement citer quelques cas représentatifs.

La période maoïste (1949-1976) elle-même a été une période de réformes intenses et brutales, ayant des conséquences profondes sur l'économie, la structure sociale mais aussi sur les relations interpersonnelles.

Selon Michel Aglietta et Guo Bai dans leur livre *La voie chinoise, Empire et Capitalisme*, la période charnière entre l'effondrement de l'Empire en 1911 et le coup d'Etat de Chiang Kai-Shek en 1927 aurait permis quelques années d'un «*éphémère capitalisme privé [...] entièrement centré sur les importations et dépourvu de tout lien avec l'économie rurale de la Chine profonde* <sup>28</sup>». Ce capitalisme privé s'est ensuite effondré, tout d'abord avec le régime du Kuomintang qui s'est davantage tourné vers une centralisation des ressources et un capitalisme d'État puis bien sûr avec la guerre civile, l'arrivée des communistes au pouvoir et l'économie dirigée qu'ils ont mise en place. Cependant Aglietta et Bai soulignent que la période maoïste,

---

<sup>26</sup> Ibid

<sup>27</sup> WATIER, Patrick, *Eloge de la confiance, aux sources de la socialité*, Belin, février 2008, 160 pg

<sup>28</sup> AGLIETTA Michel, BAI Guo, *La voie chinoise, Capitalisme et Empire*, Odile Jacob, octobre 2012, 431 p.

souvent opposée à celle des réformes d'ouverture<sup>29</sup> est pourtant celle qui a posé « *les bases des incroyables performances économiques ultérieures*<sup>30</sup> » en mobilisant les campagnes et en réussissant à « *briser le goulot d'étranglement que la faible productivité agricole imposait à l'effort national d'industrialisation* <sup>31</sup> ». Ces transformations structurelles de la période maoïste, qu'elles soient économiques ou politiques constituent effectivement les bases sur lesquelles s'est construit le régime chinois actuel. Mais la vitesse et la violence avec lesquelles elles ont eu lieu ont laissé des marques dans la société chinoise.

Le sinologue suisse Jean-François Billeter mentionne ainsi au sein d'un petit livre, témoignage de ses années d'études à Pékin et de la rencontre de sa femme en pleine révolution culturelle, que les relations sociales étaient imprégnées non plus d'une simple méfiance mais d'une violence telle qu'il arrivait que deux passants se croisent, se frappent, puis repartent sans même s'être parlé :

« *La Révolution culturelle avait entraîné une dégradation des mœurs dont la société chinoise ne s'est pas encore complètement remise quarante ans après. En ville, il fallait parfois se battre pour entrer dans un bus. L'agressivité prenait d'autres formes. Quelques jours avant à Wangfujing, un homme qui marchait devant Wen et moi en croisait un autre qui venait en sens inverse. Arrivés à la même hauteur, ils se sont livrés à un pugilat bref et violent, puis ont suivi chacun son chemin. Ils n'ont pas échangé un mot* »<sup>32</sup>.

A partir de l'arrivée de Deng Xiaoping au pouvoir et du début de l'ouverture de l'économie chinoise à l'économie de marché, la plus grande liberté laissée aux entreprises mais aussi aux gouvernements locaux a engendré un certain laxisme, notamment par rapport au respect des règles sanitaires ou sécuritaires. Pour quiconque s'étant déjà rendu en Chine récemment ou lisant régulièrement les nouvelles chinoises, il est clair que les exemples de ce manque de confiance sont encore nombreux, tant envers les institutions chinoises qu'entre les chinois eux-mêmes. On peut évoquer quelques-uns des nombreux scandales sanitaires qui ont défrayé la chronique. Celui du lait infantile contaminé est un des plus connus. En 2008 les

---

<sup>29</sup> La période des réformes d'ouverture (改革开放) commence avec l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping, en 1978.

<sup>30</sup> AGLIETTA Michel, BAI Guo, *La voie chinoise, Capitalisme et Empire*, Odile Jacob, octobre 2012, 431 p.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> BILLETER, Jean-François, *Une rencontre à Pékin*, Allia, 2017, p. 98-99.

autorités sanitaires chinoises découvrent que de la mélamine est ajoutée au lait<sup>33</sup>. Onze ans après l'industrie laitière chinoise n'a toujours pas retrouvé la pleine confiance des consommateurs, qui préfèrent le lait importé de l'étranger.

Vaccins périmés, recyclage de déchets médicaux (poches de sang, seringue à usage unique) sans stérilisation ni aucune protection pour les ouvriers ... on comprend aisément comment ce non-respect des normes sanitaires auquel s'ajoute encore le problème de la corruption, est venu fragiliser la confiance des Chinois envers leurs institutions.

Pour ce qui est de la confiance interpersonnelle, un article du monde diplomatique traitant du système de crédit social utilise en introduction l'exemple des « peng ci » (碰瓷)<sup>34</sup>, ces faux accidents de la route, où la prétendue victime se place littéralement devant le véhicule et affecte d'avoir été renversée afin de pouvoir réclamer une compensation. Ce type d'escroquerie n'est pas rare en Chine et permet de comprendre la méfiance qui peut régner dans les relations entre deux personnes ne se connaissant pas.

On peut ainsi diagnostiquer une double crise de confiance en Chine, tenant à la difficulté pour les autorités à faire respecter la loi dans des domaines aussi variés que la protection de l'environnement, la propriété intellectuelle ou la sécurité alimentaire, et qui s'exprime par un sentiment de vide moral du côté des citoyens.

En étudiant les documents de présentation du SCS, il ressort que son but premier est d'améliorer la confiance institutionnelle. En effet les nombreux domaines cités relèvent des institutions (confiance dans le système judiciaire, confiance dans les affaires commerciales, confiance dans les affaires gouvernementales<sup>35</sup>). Toutefois il semble, dans un deuxième temps,

---

<sup>33</sup> Ce produit chimique permet d'augmenter le taux de protéines dans le lait, masquant ainsi les ajouts d'eau pour augmenter les volumes.

LEPLATRE, Simon, « En Chine l'industrie se remet péniblement de l'affaire du lait à la mélamine » [https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/14/en-chine-l-industrie-se-remet-peniblement-de-l-affaire-du-lait-a-la-melamine\\_5256657\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/14/en-chine-l-industrie-se-remet-peniblement-de-l-affaire-du-lait-a-la-melamine_5256657_3234.html)

<sup>34</sup> RENE, Raphaël et LING, Xi, « Bons et mauvais chinois », *Le monde diplomatique*, janvier 2019

<sup>35</sup> DAUM Jeremy, "Map of the 2014-2020 Social Credit Plan", *China Law Translate*, December 2017, <https://www.chinalawtranslate.com/en/map-of-the-2014-2016-social-credit-plan/>

devoir aussi améliorer l'« honnêteté sociale » (社会诚信) et la « confiance mutuelle au sein de la société » (社会互信)<sup>36</sup>. Le SCS serait ainsi un effort pour améliorer la confiance institutionnelle, en supposant que cela améliorera aussi la confiance interpersonnelle, puisque cela devrait créer un climat global de « sincérité », de « fiabilité » qui, en quelque sorte, ruissèlerait sur l'intégrité de chacun.

## Problématisation

Afin de montrer en quoi le système de crédit social chinois constitue un miroir des peurs occidentales, nous nous demanderons tout au long de ce mémoire, quelles sont les caractéristiques du système de crédit social que l'on retrouve dans les sociétés occidentales, et quelles sont celles qui relèvent davantage du contexte chinois.

### **Le SCS, renforcement du contrôle ou de la confiance ?**

Le premier axe qui guidera notre réflexion sera d'évaluer le SCS à l'aune de ce qu'il promet, à savoir une amélioration de la confiance dans la société. En réfléchissant à la nature même de la confiance, on s'aperçoit que le SCS est porteur d'un paradoxe. Il propose en effet d'améliorer la confiance dans la société à l'aide de deux mécanismes principaux : son mécanisme de sanctions et de récompenses (liées à l'inscription sur liste noire ou rouge) et la publication des « informations de crédit » (信用信息), qu'elles soient uniquement financières ou plus générales, sur chacun, individu, entreprise ou organisation. Les récompenses et les sanctions viennent renforcer le poids des lois, elles renforcent les incitations à respecter la loi, puisque que le coût d'une infraction augmente (le SCS introduit de nouvelles sanctions) et le bénéfice de l'application de la loi augmente également (le SCS introduit des récompenses pour

---

<sup>36</sup> 全面推进社会信用体系建设，是增强社会诚信、促进社会互信、减少社会矛盾的有效手段，是加强和创新社会治理、构建社会主义和谐社会的迫切要求。

“ *Promouvoir la construction complète du système de crédit social est une méthode efficace pour **renforcer l'honnêteté sociale, stimuler la confiance mutuelle au sein de la société** et réduire les conflits sociaux. C'est un impératif urgent afin de renforcer et d'innover au sein de la gouvernance sociale, et de construire une société socialiste harmonieuse.* »

les citoyens respectueux). Le SCS ne semble donc pas venir renforcer la confiance des citoyens dans le bien-fondé de leur système juridique mais plutôt la crainte de sanctions supplémentaires. Il renforce la menace de l'usage de la violence légitime par l'État à l'encontre de ceux qui n'appliquent pas les lois (les récompenses au sein du SCS étant pour le moment bien moins significatives que les sanctions).

De même, est-ce que publier davantage d'information sur chacun et améliorer l'accès à cette information vient vraiment renforcer la confiance, institutionnelle et interpersonnelle ? Sachant que le fait même d'accorder sa confiance suppose une situation d'incertitude, où l'information n'est pas exacte, pas entièrement connue, à propos de l'autre. Renforcer l'information revient alors à renforcer le contrôle et non la confiance.

Ce premier paradoxe lié au système de crédit social sera un premier soutien pour notre réflexion. Nous essayerons de comprendre ce qui a mené à l'élaboration d'un projet aussi étendu, et dans quelle mesure il peut vraiment venir améliorer la situation chinoise. Le SCS vient-il vraiment améliorer la confiance institutionnelle, ou faut-il l'analyser comme l'aveu d'une défaite par les autorités chinoises, qui, face à un mauvais fonctionnement du système juridique, sont en train de créer un outil de contrôle social qui viendrait prendre le relais du droit ? Si le SCS pouvait toutefois réellement améliorer la solidité des institutions chinoises, serait-il à même de provoquer une amélioration globale de la confiance, c'est-à-dire d'améliorer aussi la confiance interpersonnelle ?

### **Le SCS, une technique de contrôle néolibérale ?**

Le deuxième axe qui sous-tendra ce mémoire sera de comprendre les différentes initiatives qui composent le système de crédit social en les replaçant dans le cadre des débats sur les évolutions du pouvoir contemporain.

#### *Le SCS à distinguer de l'appareil de surveillance chinois*

Le SCS a souvent été présenté comme un système coercitif, disciplinaire, ou l'État s'alliait avec les géants du numérique chinois pour contrôler les comportements des citoyens jusque dans leur intimité. La métaphore avec le panoptique imaginé par Jeremy Bentham et repris par Michel Foucault<sup>37</sup> était alors évidente, de même que la comparaison avec le Big

---

<sup>37</sup> FOUCAULT, Michel, *Surveiller et Punir*, Gallimard, 1993, 360 p.

Brother du roman de George Orwell, 1984<sup>38</sup>. Le lien avec Big Brother revient d'ailleurs plus souvent que le panoptique dans les articles de presse, démontrant une sensibilité du public occidental, et surtout américain, à l'idée d'un État tout puissant<sup>39</sup>. Nous voulons montrer dans ce mémoire que la réalité est plus complexe. Il faut ici rappeler un point important : le gouvernement chinois n'a pas besoin du système de crédit social pour surveiller ses citoyens. La Chine dispose aujourd'hui du plus grand réseau de caméras de surveillance au monde, de 176 millions en 2016 elle est censée en installer le triple d'ici 2020<sup>40</sup>. Lorsque le gouvernement a besoin d'en savoir plus sur une personne, ses activités, sa consommation ou ses déplacements, il peut déjà avoir accès à un nombre impressionnant de données et d'images, grâce à un simple mandat de recherche. Or ces mandats de recherche sont accordés très facilement par la hiérarchie au sein de la police, sans aucune vérification extérieure<sup>41</sup>. Les abus de la part de l'État sur la vie privée des citoyens chinois existaient déjà bien avant le SCS. Ils s'effectuaient cependant hors du cadre légal, ou du moins dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler un État discrétionnaire. La dégradation de la situation au Xinjiang en terme de respect des libertés individuelles l'illustre très bien. La présence policière s'y est renforcé dès les révoltes de 2009, bien avant qu'on n'entende parler du projet national de crédit social. Le pouvoir chinois n'a donc vraiment pas besoin d'un système de crédit social pour empiéter, quand il le juge nécessaire, sur la vie privée des citoyens au nom de la préservation de la « sécurité nationale » (国家安全). De plus, la police chinoise n'a ni la volonté, ni les moyens de contrôler l'ensemble des citoyens chinois en temps réel. Le régime chinois est capable de mettre en œuvre un grand

---

<sup>38</sup> ORWELL, George, 1984, Gallimard, 1972, 448 p.

<sup>39</sup> BOTSMAN, Rachel "Big data meets Big Brother as China moves to rate its citizens", *Wired*, 21 octobre 2017 <https://www.wired.co.uk/article/chinese-government-social-credit-score-privacy-invasion>

"Big Brother chinois : les chinois ayant une faible « note sociale » ne pourront plus prendre le train ni l'avion » *L'Obs*, 19 mars 2018 , « La Chine Big Brother : surveiller et punir » *Contrepoints*, 4 août 2019 etc ...

<sup>40</sup> TRUJILLO Elsa, "En Chine le grand bon de la reconnaissance faciale » *Le Figaro*, 13 décembre 2017, <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2017/12/11/32001-20171211ARTFIG00240-en-chine-le-grand-bond-en-avant-de-la-reconnaissance-faciale.php>

<sup>41</sup> Séminaire sur le système de crédit social organisé par Jeremy Daum et Shazeda Ahmed à l'intention des représentants des différentes ambassades étrangères, à Pékin 13 juin 2019.

nombre de moyens pour atteindre ses objectifs. Le respect des droits de homme et des libertés individuelles n'est pas une limite qu'il entend prendre en compte. Cependant cela ne signifie pas qu'il cherche à tout prix, dans toutes ses initiatives, à empiéter sur les libertés individuelles des citoyens chinois.

Une chose est assez intéressante à observer. Si le gouvernement chinois a déployé beaucoup d'efforts pour réfuter la description faite par les Occidentaux des « camps de rééducation » du Xinjiang, il n'a absolument pas mené d'offensive médiatique de la même ampleur pour le SCS. Alors même que les articles des journalistes occidentaux accumulaient les confusions, le gouvernement chinois n'a jamais semblé vouloir rectifier leur propos. Jeremy Daum suggère qu'il existe un décalage entre les représentations que se font beaucoup de gens de la puissance du système de surveillance chinois et la réalité, où les dysfonctionnements et le manque de coordination sont encore nombreux<sup>42</sup>. Selon lui ce décalage arrange bien le gouvernement, qui ne cherche pas à démentir l'idée que les citoyens sont constamment surveillés. Le gouvernement chinois ne cherche pas, avec ce projet de système de crédit social, à étendre le système de surveillance chinois. Le SCS relève davantage d'une volonté de consolider le système légal et juridique chinois, et non le pouvoir arbitraire de la police.

### *Néolibéralisme et nouvelles techniques de pouvoir*

Nous pensons donc que le SCS est intéressant à étudier parce qu'il est porté par des dynamiques qui transforment les modes de gouvernement de nombreux États. Nous verrons qu'en analysant les textes officiels qui encadrent sa mise en place, ce dernier semble s'appuyer sur deux logiques opposées. D'un côté le gouvernement chinois paraît vouloir améliorer les mécanismes de marché au sein de la société et de l'économie. L'accent mis sur le développement des services de crédit, l'éducation au crédit, mais aussi la volonté de centraliser les informations sur chaque « entité de marché » (市场主体) et de les rendre plus accessibles s'inscrivent dans une logique néolibérale, au sens où l'État organise le bon fonctionnement du marché. D'un autre côté, les listes rouges et noires et les sanctions et récompenses qui y sont associées viennent renforcer le poids de l'État et son contrôle sur les entreprises mais aussi sur les citoyens.

---

<sup>42</sup> Entretien avec Jérémy Daum le 7 juin 2019 à Pékin, centre Paul Tsai sur la Chine de l'Université de Yale.



Sous l'influence des écrits de Michel Foucault, la littérature traitant des nouvelles formes de pouvoir propres aux sociétés occidentales s'est beaucoup développée. La distinction centrale qu'opère Foucault entre souveraineté et gouvernementalité<sup>43</sup> a été reprise par de nombreux auteurs qui soutiennent l'idée de l'existence de nouvelles techniques de pouvoir plus « douces ». Ces nouvelles formes de pouvoir seraient caractéristiques en particulier des sociétés où le néo-libéralisme domine, à la fois comme doctrine économique et de manière plus large comme idéologie. On peut en effet distinguer deux façons de définir le néolibéralisme. Ce terme a été utilisé pour décrire les nouvelles doctrines économiques, aussi appelées théories néo-classiques, qui ont émergées au cours du XXème siècle et se situaient dans le prolongement des théories économiques des économistes classiques du XIX<sup>ème</sup> tel que Smith et Ricardo. La principale différence avec leurs prédécesseurs étant qu'elles reconnaissaient la nécessité d'une intervention minimale de l'État pour organiser le marché.

Une deuxième définition bien plus large du néolibéralisme le considère comme une idéologie ou une vision du monde, qui inclut les théories économiques néo-classiques, mais considère que l'influence qu'elles ont eu dans la structuration des systèmes économiques et politiques depuis les années 1980 dans de très nombreux pays, font du néolibéralisme une manière de penser qui ne s'arrête pas à la sphère économique<sup>44</sup>. Le néolibéralisme devient alors une vision du monde, une idéologie, ou encore un ensemble de modes de gouvernement qui s'appuient sur :

- une limitation du rôle de l'État en matière économique, sociale et juridique
- l'ouverture d'un nombre croissant de domaines d'activité à la loi du marché,
- une vision de l'individu comme « entrepreneur de lui-même » ou comme « capital humain » que celui-ci parviendra à développer et à faire fructifier s'il sait s'adapter, innover ...

On a donc souvent associé gouvernance néolibérale et nouvelles techniques de pouvoir, plus douces, moins visibles que celles du pouvoir souverain. Ces techniques « douces » se caractérisent par l'introduction de logiques économiques dans des domaines de la vie régis autrement auparavant. Cela correspond à la logique des politiques économiques néolibérales, qui se caractérisent par la volonté d'étendre au maximum la régulation de marché.

---

<sup>43</sup> FOUCAULT, Michel, *Surveiller et Punir*, Gallimard, 1993, 360 p.

<sup>44</sup> DARDOT, Pierre et LAVAL, Christian, *Ce Cauchemar qui n'en finit pas*, La Découverte, mai 2016, 452 p.

Les théories qui soulignent l'apparition de nouvelles formes de pouvoir s'inscrivent donc dans une critique du néolibéralisme, de ses fondements théoriques, et dans une dénonciation de sa soi-disant « évidence ». Elles montrent qu'à travers des formes plus insidieuses de pouvoir, la pensée néolibérale transforme nos manières de vivre et de penser. Nos systèmes économiques et financiers, les transformations du secteur publique et du système de sécurité sociale ne seraient pas une simple évolution « naturelle », ni même des réformes guidées par un bon sens « réaliste », mais bien le résultat d'une certaine manière de concevoir le monde. Ces critiques de l'idéologie néolibérale lui reprochent l'accroissement des inégalités sociales qu'elle génère, la marchandisation étendue et la réduction de la souveraineté nationale, qui finissent par dégrader la qualité de nos démocraties.

Ce cadre théorique d'analyse du pouvoir est partiellement utilisable en Chine. Cette dernière présente deux différences majeures : le capitalisme s'y est développé selon une chronologie différente, en raison de ses caractéristiques institutionnelles, différentes des pays occidentaux. La deuxième différence se situe bien entendu dans le type de régime politique qui a accompagné le développement du capitalisme : la république populaire de Chine n'étant pas une démocratie mais un régime autoritaire (voire une dictature<sup>45</sup>). Toutes les voix qui proclamaient une démocratisation inévitable de la Chine à partir de son ouverture économique et des réformes capitalistes ont reconnu avoir fait fausse route. La démocratisation du régime chinois ne semble absolument pas au programme des dirigeants politique actuels. Elle est certes souhaitée par de nombreux dissidents et intellectuels en exil, mais ces derniers sont censurés en Chine et influencent donc très peu la population. Tout en gardant ces différences structurelles à l'esprit, il est possible d'affirmer que le capitalisme chinois présente aujourd'hui des caractéristiques similaires aux capitalismes occidentaux.

Au regard de ces éléments, le deuxième axe qui orientera ce mémoire sera donc de **montrer en quoi le SCS rejoint certaines interrogations qui traversent les sociétés néolibérales d'Occident, telles que la place à donner aux mécanismes de régulation issus du marché, la délégation au secteur privé d'une partie de l'action publique, et les transformations qu'implique le développement des nouvelles technologies.**

---

<sup>45</sup> Voir sur ce point le livre de Stein Ringen *The perfect dictatorship*, Hong Kong University Press, mai 2019, 208 p.

Nous nous attacherons à montrer dans une première partie quelle a été la genèse du système de crédit social chinois et les facteurs qui ont poussé le gouvernement à élaborer un projet comprenant à la fois un versant financier et un versant bien plus politique, voire moral.

Comprendre les facteurs qui ont donné naissance à ce projet nous permettra de montrer que, si le système de crédit social répond à des problématiques de gouvernance chinoises, il n'est pas intrinsèquement lié au régime chinois. Il s'inscrit dans une dynamique qui caractérise la stratégie de nombreux gouvernements aujourd'hui : celle d'instaurer davantage de transparence comme remède à un manque criant de confiance. Cette transparence appelée de leurs vœux, aussi bien par les gouvernements que par les grandes entreprises et multinationales, se révèle être une technique de gouvernement subtile. Elle permet en effet aux gouvernants, en échange d'une publication plus ouverte de leurs données et d'une plus grande communication sur leurs actions, d'exploiter les données personnelles des gouvernés.

Notre deuxième partie montrera ainsi que le SCS peut être considéré comme une politique de transparence, d'inspiration néolibérale, ce qui permet de comprendre pourquoi il a suscité de si vives réactions en Occident. Il fait en effet écho à des dynamiques qui perturbent le fonctionnement démocratique, tant en Europe qu'aux États-Unis. La Chine, et plus particulièrement le système de crédit social, est alors devenu un épouvantail facile, permettant de s'épancher sur le contrôle social des régimes autoritaires en oubliant que le cœur de ses mécanismes s'inspire de politiques développées premièrement en Occident.

## Sources et difficultés rencontrées

Une des principales difficultés de ce mémoire a été de constituer un état de l'art relativement exhaustif, alors que l'état des sources ne cessait d'évoluer, et d'arriver à une compréhension suffisante du fonctionnement du système. J'ai effectué une veille régulière sur le sujet dans les publications en anglais, en français et en chinois. Étant donné que le système de crédit social n'est pas encore mis en place dans sa totalité, il est difficile, à moins d'avoir un accès direct à des sources au sein du gouvernement chinois, d'avoir une idée de la forme précise qu'il prendra une fois complètement mis en place.

Le SCS sera abordé à partir des sources académiques et médiatiques en langue française et anglaise, auxquelles on ajoutera une analyse de certains articles de presse chinois et surtout de publications officielles (publication de directives et de réglementation majoritairement). Je m'appuierai également sur une observation de terrain, ayant eu la chance de me trouver en Chine pendant cinq mois avant la rédaction finale de ce mémoire, cette période m'a permis d'observer et de valider certaines hypothèses.

# **PARTIE 1 : Le système de crédit social, une solution chinoise ?**

Nous commencerons par montrer que le système de crédit social est une pratique de gouvernement qui, de sa genèse à son stade actuel, reflète les évolutions économiques et politiques connues par la Chine. Par « solution chinoise » nous ne souhaitons pas essentialiser des techniques de gouvernement qui seraient proprement chinoises, mais montrer comment les fondations intellectuelles, idéologiques et structurelles du SCS sont liées à l'histoire et à l'évolution des pratiques de gouvernement chinoises. Le processus de développement du système de crédit social est en effet nourri par les nouvelles priorités du gouvernement chinois et les nouvelles possibilités de développement technologique.

# Chapitre 1 : Contrôler le crédit pour accroître la souveraineté économique chinoise

*“For those trying to understand the implications of ‘cashless society’: The battle is not ‘cash vs. card’ or ‘cash vs. pin’ or ‘cash vs. mobile’. It’s cash vs. corporate datacenters”<sup>46</sup>*

Le projet de système de crédit social découle à l’origine d’une volonté des autorités chinoises d’améliorer la confiance dans la sphère économique. Le diagnostic est sans appel, après trente années de libéralisation accélérée de l’économie, le secteur de la finance chinoise manque cruellement de régulations. Ce manque de contrôle et de régulation a mené à des dérives, dangereuses tant pour le développement de l’économie chinoise que pour la stabilité sociale du pays.

Nous verrons que la genèse du SCS est celle d’une volonté du gouvernement chinois de mieux contrôler le secteur du crédit afin d’affermir sa puissance financière, et ce dans le but de consolider sa place sur la scène internationale.

Bien que le cœur du système de crédit social ne soit pas son aspect financier, il est important d’étudier le contexte économique qui a entouré la naissance du projet, afin de comprendre comment il en vient à entremêler les sphères publiques et privées. Cela nous permettra aussi d’affirmer que si le SCS est bien lié à des problématiques propres au contexte chinois, il incarne également des dynamiques néolibérales que l’on retrouve en Occident.

---

<sup>46</sup> Brett Scott, cité dans ARAUZ, Andrés, “The data of money”, *Transnational Institute*, 28 janvier 2019  
<https://www.tni.org/en/publication/the-data-of-money>

# I/ La volonté d'étoffer un secteur du crédit peu développé, genèse du SCS

## 1) Des efforts entrepris dès les années 2000

Pour comprendre comment s'est formé le projet de système de crédit social du gouvernement chinois il importe de revenir sur le contexte économique qui a entouré sa naissance.

Le SCS s'inscrit dans une volonté politique de consolider le secteur du crédit chinois, qui, malgré les réformes d'ouverture entreprises depuis les années 1980, a gardé une structure particulière et n'a pas développé de mécanismes d'évaluation du crédit aussi poussé que les grandes puissances occidentales.

Si l'on n'entend parler du SCS dans les médias occidentaux que depuis 2014 (date de la publication de la première directive du Conseil des Affaires de l'Etat, annonçant la création d'un système de crédit social et détaillant ses étapes), l'idée d'un système de crédit social en Chine remonte au début des années 2000. Cependant à ce moment-là, le projet n'a pas la même ambition qu'aujourd'hui. Il s'agit pour les autorités chinoises de développer le secteur du crédit financier, afin de consolider une économie de marché tout juste ouverte, en facilitant les prêts aux entreprises et les activités financières.

La Banque Populaire de Chine (la banque centrale chinoise) a commencé à développer une plateforme en ligne partageant des informations « de crédit » à destination des banques commerciales dès 1992<sup>47</sup>. Le rapport de la Banque Populaire de Chine sur l'industrie de l'évaluation de crédit<sup>48</sup>, publié en 2013, montre bien la construction progressive du secteur.

---

<sup>47</sup> CREEMERS Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, page 8

<sup>48</sup> Voir Annexe 1 - 中国人民银行《中国征信业发展报告（2003-2013）》 Rapport de la Banque Populaire de Chine sur l'industrie de l'évaluation de crédit en Chine 2003-2013  
<http://www.gov.cn/gzdt/att/att/site1/20131212/1c6f6506c5d514139c2f01.pdf>

Il est intéressant d'observer le vocabulaire employé. Le terme de « crédit social » (社会信用) y est déjà utilisé mais en parallèle de nombreux autres termes qui se réfèrent à des notions allant de « crédit » au sens de prêt financier, prêt bancaire, au « crédit » au sens de fiabilité ou honnêteté.

Le rapport mentionne d'abord la mise en place d'un système de garantie des prêts à Shenzhen en 1992, puis la construction d'une base de données d'informations de crédit financières (金融信用信息), et enfin la création d'une base de données d'information de crédit individuelles(个人信用信息).

La première référence au terme de système de crédit social par un représentant politique de haut niveau arrive en 2002, au sein du rapport délivré par Jiang Zemin au cours du 16ème Congrès du Parti<sup>49</sup>. Il appelait ainsi à « *renforcer le système de crédit social dans l'économie de marché moderne*<sup>50</sup> ». A cette époque il ne définit pas précisément ce qu'est le système de crédit social, qui semble seulement aller de pair avec sa volonté de « *rectifier et réguler l'ordre de l'économie de marché*(整顿和规范市场经济秩序)<sup>51</sup> ».

On comprend donc que les premières utilisations du terme de crédit social s'inscrivent dans un contexte de construction du secteur du crédit bancaire chinois, et de régulation d'une économie de marché en pleine croissance. Le terme renvoie certes à une idée élargie de fiabilité dans l'ensemble de la société, mais il est utilisé dans un discours à tonalité économique, dont le but est de collecter des données afin de pouvoir construire des historiques de crédit suffisamment fiables.

---

<sup>49</sup> CREEMERS Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, page 8

<sup>50</sup> Full text of Jiang Zemin report at the 16<sup>th</sup> Party Congress on November 8, 2002.

[https://www.fmprc.gov.cn/mfa\\_eng/topics\\_665678/3698\\_665962/t18872.shtml](https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/topics_665678/3698_665962/t18872.shtml)

<sup>51</sup> Full text of Jiang Zemin report at the 16<sup>th</sup> Party Congress on November 8, 2002.

[https://www.fmprc.gov.cn/mfa\\_eng/topics\\_665678/3698\\_665962/t18872.shtml](https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/topics_665678/3698_665962/t18872.shtml)



**Au cours des années 2000, différentes institutions se développent afin de construire et de réguler l'industrie de l'évaluation de crédit.**

La Banque Populaire de Chine établit en 2006 un « Centre de référence de crédit », qui constitue alors l'unique bureau public d'évaluation de crédit du pays. Les banques et les autres institutions financières étaient obligées de lui transmettre des informations sur la fiabilité de leurs clients. Des informations non-financières supplémentaires étaient transmises par les tribunaux, les gouvernements locaux, les autorités fiscales et les compagnies de télécommunications.

En 2007 le Conseil d'Etat met en place une conférence interministérielle pour la construction d'un système de crédit social, dont les membres reflétaient clairement la nature initialement économique du projet<sup>52</sup>.

Ce n'est qu'à partir de 2011 qu'on aperçoit un peu plus précisément le sens donné au système de crédit social. Le rapport de 2013 de la banque centrale indique en effet qu'à partir de 2011 :

*« la portée et la connotation du système de crédit social ont été continuellement élargies. [...] En 2011, la sixième session plénière du dix-septième Comité central du Parti a élargi la construction du système de crédit social afin d'inclure l'établissement de dossiers de crédit dans les domaines de l'intégrité gouvernementale, de l'intégrité commerciale, de l'intégrité sociale et de la confiance du public dans la magistrature, couvrant à la fois les catégories économiques et éthiques. »<sup>53</sup>*

(社会信用体系建设的范围和内涵不断扩充 [...] 2011年, 党的十七届六中全会将社会信用体系建设扩大至包括政务诚信、商务诚信、社会诚信和司法公信等领域的信用建设, 既涵盖经济领域, 又涵盖道德范畴.)

---

<sup>52</sup> Voir Annexe 2 - Liste des membres institutionnels de la Conférence Interministérielle pour la Construction d'un Système de Crédit Social

<sup>53</sup> Voir le rapport de la Banque Populaire de Chine sur l'industrie de l'évaluation de crédit en Chine, page 28 <http://www.gov.cn/gzdt/att/att/site1/20131212/1c6f6506c5d514139c2f01.pdf>

Nous avons traduit « 信用建设 », littéralement la « construction de crédit » par « établissement de dossiers de crédits ». Il faut en effet le comprendre dans le sens « collecte d'informations qui permettent d'évaluer la fiabilité des gouvernements locaux, des entreprises, des citoyens ou des magistrats ».

L'élargissement d'un projet fondamentalement économique et financier vers un système d'information plus étendu, portant sur la fiabilité au sens large de tous les acteurs sociaux, s'effectue à partir de 2011. Nous reviendrons sur la dimension de fiabilité au sens large, plus moral, dans le Chapitre 2.

## 2) Un secteur financier formel encore peu accessible aux « petits » acteurs économiques

Malgré ces premiers efforts entrepris dans les années 2000 pour construire un secteur du crédit à l'échelle du développement économique chinois, l'accès au crédit restait difficile pour les petites et moyennes entreprises du pays, ainsi que pour les ménages. La structure même du secteur financier chinois explique pourquoi la Chine n'a pas, jusqu'en 2014, développé de système d'évaluation de crédit aussi poussé que ceux des puissances occidentales, États-Unis en tête.

Dans son article « L'essor de la finance sur Internet en Chine et les tyrannies de l'inclusion », Nicholas Loubere explique que le système financier chinois a pendant longtemps été largement dominé par des institutions d'Etat, dont la priorité n'était pas la maximisation de leur profit mais plutôt des impératifs politiques<sup>54</sup>. Encore aujourd'hui, les principales banques chinoises sont détenues par l'Etat<sup>55</sup> et ce dernier possède des actifs dans certaines banques par le biais des

---

<sup>54</sup> LOUBERE, Nicholas, « L'essor de la finance sur Internet en Chine et les tyrannies de l'inclusion », Perspectives chinoises, 2017/4 | 2017, <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7886>

<sup>55</sup> On trouve ainsi les cinq banques commerciales d'Etat : Agricultural Bank of China (ABC), People's Construction Bank of China (PCBC), Bank of China (BoC), Industrial Commercial Bank of China (ICBC) et Bank of Communication (BoCom) ainsi que les trois banques de « prêt politique » (ou d'aide au développement) :

gouvernements locaux et d'entreprises d'Etat<sup>56</sup>. Ces grandes banques étatiques ont pendant longtemps limité leur prêts aux grandes entreprises, de préférence étatiques, et aux clients ayant de solides garanties, rendant difficile l'accès au crédit pour les ménages et petites entreprises. Les ménages ne disposant pas d'actifs pouvant servir de garantie avaient très peu de chances d'obtenir un crédit.

Cette structure du système bancaire chinois explique que les grandes banques chinoises ne disposaient pas, même dans les années 2010, d'un système d'évaluation de crédit aussi développé que d'autres économies ouvertes et financiarisées. Par rapport à leurs équivalents occidentaux, les banques chinoises utilisaient très peu de « credit scoring ». Nous garderons l'utilisation de cet anglicisme, car, comme beaucoup de termes financiers venus des États-Unis, ce mécanisme est désigné en France par son nom anglais. Les pratiques de « credit scoring » ou « notation de crédit », désigne un outil de plus en plus utilisé par les établissements de crédit dans leur procédure d'évaluation. Il consiste à utiliser un certain nombre de critères prédéfinis permettant d'évaluer la fiabilité (âge, état civil, type d'habitat, nombre d'enfants etc...) et la solvabilité de l'emprunteur (revenu, profession, ancienneté ...). Ces critères sont standardisés et utilisés pour accélérer l'évaluation de l'emprunteur. Cette forme d'évaluation est généralement automatisée et utilisée pour des crédits de montant peu élevé, bien souvent des crédits à la consommation. Pour des emprunts d'un montant plus élevé une évaluation plus personnalisée sera menée.

Or, comme le secteur bancaire formel en Chine ne s'est pas développé sur ce type de crédit, il n'a pas non plus développé l'arsenal d'outils permettant une évaluation de la solvabilité des ménages ou des petites entreprises, disposant de peu d'historique financier.

C'est pourquoi un important secteur financier informel, ou « shadow banking », a été amené à se développer en Chine, afin d'offrir des services à ceux laissés en-dehors du secteur bancaire traditionnel.

---

Agricultural Development Bank of China (ADBC), The Export Import Bank of China ou China Exim Bank et la China development Bank (CDB), qui sont entièrement détenues par l'Etat.

<sup>56</sup> BRILLANT Gaëlle, « Système bancaire chinois : entre contrôle de l'État et adaptation aux normes internationales », *Revue d'économie financière*, 2011/2 (N° 102), p. 43-56. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2011-2-page-43.htm>

## II/ L'essor peu contrôlé de la finance en ligne et du « shadow banking »

### 1) Le rôle ambigu du secteur informel dans l'économie chinoise

Le développement du « shadow banking »<sup>57</sup>, qui désigne l'ensemble des activités et acteurs contribuant au financement non bancaire de l'économie, est, en Chine, étroitement lié à celui de la finance sur internet.

L'essor de la finance en ligne et son succès s'expliquent par cette sous-offre de services financiers à destination des petites et moyennes entreprises et des foyers à bas revenus. Un certain laxisme des autorités chinoises qui n'ont, dans un premier temps, pas imposé de réglementations strictes, a renforcé cette tendance. Les entreprises commerciales et industrielles dans d'autres pays ont bien plus de difficultés à se voir accorder des licences les autorisant à procéder à des opérations financières<sup>58</sup>.

**Les services proposés par ces nouvelles institutions financières non bancaires sont divers et visent un public varié.** Les prestataires de service de paiement tiers sont probablement la branche la plus développée. Leur essor remonte au début des années 2000 quand les premières compagnies de paiement mobile telles qu'Alipay<sup>59</sup> et Wechatpay<sup>60</sup> sont apparues. Le développement du paiement mobile a été si rapide que la population chinoise n'est presque pas passé par le stade d'utilisation de la carte de crédit.

---

<sup>57</sup> ici encore on gardera le terme anglais.

<sup>58</sup> HUANG, Yiping , SHEN, Yan, WANG, Jingyi and GUO, Fen, « Can the Internet revolutionize Finance in China ? » in *China's new sources of economic growth : Vol.1 : Reform, Resources and Climate Change* , 2016 pp 115 – 138

<sup>59</sup> Alipay est un service de paiement mobile développé par le groupe Alibaba.

<sup>60</sup> Wechatpay est un service de paiement mobile associé à l'application de messagerie Wechat, tous deux développés par Tencent, le concurrent d'Alibaba.

Les prêts en ligne constituent un deuxième aspect des activités de finance en ligne. On y distingue les plateformes de crédit de pair à pair, (la Chine est d'ailleurs le plus grand marché de prêt « P2P », ou « pair to pair »), et les banques en lignes, qui fournissent divers produits d'investissement et de crédit.

**Ces nouveaux instruments financiers du secteur informel échappent aux mécanismes de réglementation standards, et augmentent ainsi le risque d'une crise financière, voire économique, pour le pays.** L'existence d'un shadow banking et de services financiers désintermédiés n'est bien évidemment pas propre à la Chine, et elle est aussi porteuse d'instabilité financière aux États-Unis et en Europe. Toutefois la jeunesse du secteur financier chinois, la préférence accordée aux entreprises d'État dans le secteur bancaire formel, et les volumes qui transitent au sein du secteur informel augmentent encore les risques d'instabilité.

**L'exemple du secteur des plateformes de prêt de pair à pair est parlant.** Les plateformes de P2P sont censées n'être que des intermédiaires, en reliant des acteurs à capacité de financement avec des potentiels emprunteurs, en besoin de financement. La réalité est toutefois assez différente puisque de nombreuses plateformes « imitent » les produits d'investissement offerts par les institutions financières classiques, sans les garanties qui y sont habituellement associées<sup>61</sup>.

Ces pratiques sont susceptibles d'engendrer des activités frauduleuses et ont donné lieu à de nombreuses faillites. D'après « Online Lending House»<sup>62</sup>, de 2011 à 2017, 3 556 plateformes de prêt P2P auraient fait faillite. Dans un tiers des cas, les plateformes auraient été fermées par les autorités ou alors les propriétaires et gérants auraient tout simplement disparu<sup>63</sup>.

En 2016, le gouvernement a donc promulgué le premier cadre réglementaire à destination du secteur des prêts P2P. Il force les plateformes à déposer les fonds de leurs clients dans des banques dépositaires, empêchant certains opérateurs peu scrupuleux de s'enfuir avec les fonds

---

<sup>61</sup> LOUBERE, Nicolas « L'essor de la finance sur Internet en Chine et les tyrannies de l'inclusion », Perspectives chinoises [En ligne], 2017/4 | 2017, URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7886>

<sup>62</sup> “网袋之家”, <https://www.wdzt.com> site sur les prêts en ligne chinois

<sup>63</sup> WILDAU, Gabriel, « China curbs « Wild West » loan sector », *Financial Times*, Avril 2017  
<https://nouveau-europresse-com.ezp.em-lyon.com/Search/ResultMobile/0>

des investisseurs. Même si ces réglementations devraient réduire le nombre de fraudes, les plateformes de P2P comportent encore des risques.

De manière plus générale, le gouvernement chinois a lancé en 2017 une campagne visant à réguler l'ensemble du secteur financier informel, amenant en 2018 la première contraction de ce secteur depuis son développement<sup>64</sup>. Celui-ci reste toutefois très important puisqu'en 2018, il représentait encore 23.5% du total des actifs bancaires chinois et 68% de son PIB<sup>65</sup>.

**Le développement de la finance en ligne et des produits d'investissements et de prêts hors du secteur bancaire institutionnel joue donc un rôle ambigu pour l'économie chinoise.** D'un côté, ces nouvelles institutions financières, couplées aux nouvelles technologies du numérique ont permis le financement de nombreuses entreprises, et un accès au crédit accru pour de nombreux ménages. Comme le résume bien Nicholas Loubere, *« il en a résulté une couverture financière désormais étendue à des groupes qui en étaient auparavant exclus, aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines. Aujourd'hui, quiconque en Chine souhaite avoir accès à de l'épargne et à du crédit (semi-)formels n'a besoin que d'un smartphone »*<sup>66</sup>.

D'un autre côté elles font peser des risques importants sur la stabilité économique et financière chinoise, qui à son tour menace la stabilité sociale. Il est étonnant que les autorités chinoises, bien que conscientes de ces risques depuis longtemps, aient tardé à prendre des mesures, au vu de tous les efforts qu'elles sont capables de mettre en place pour préserver ladite stabilité, dès que celle-ci est un tant soit peu menacée.

**On peut voir dans ce retard le signe d'une recherche d'un équilibre, entre les avantages et les inconvénients apportés par ce nouveau secteur informel<sup>67</sup>. Les mesures**

---

<sup>64</sup> « China shadow banking sector cools », *Financial Times*, March 19 2019, p.15

<https://www.ft.com/content/fa026b16-492f-11e9-bbc9-6917dce3dc62>

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> LOUBERE, Nicholas, « L'essor de la finance sur Internet en Chine et les tyrannies de l'inclusion », *Perspectives chinoises*, 2017/4 | 2017, <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7886>

<sup>67</sup> Les « Mesures provisoires pour la gestion des activités commerciales des intermédiaires de prêts sur Internet » (网络借贷信息中介机构业务活动管理暂行办法), émises par la commission de régulation bancaire de Chine en août 2016 témoignent que les autorités chinoises reconnaissent le rôle positif du secteur informel : « En outre, les institutions de prêt en ligne et les institutions financières traditionnelles se complètent et se promeuvent: elles

**tardives prises en 2016 ne réglementaient pas tous les aspects de l'industrie financière sur internet, permettant à certaines dérives de continuer.** En témoigne le scandale des « emprunts nus », qui a éclaté à l'été 2016, au moment où furent publiées ces mesures de la Commission de Régulation Bancaire de Chine . En juin 2016, certains journaux chinois et étrangers rapportent que des plateformes de prêt en ligne avaient demandé à des étudiantes chinoises de leur fournir des photos d'elles nues « *avec les coordonnées détaillées de leurs amis et des membres de leur famille, comme gages pour des prêts à haut taux d'intérêt* »<sup>68</sup>. Si les étudiantes n'étaient pas en mesure de rembourser le prêt, les créanciers menaçaient de publier leurs photos afin de les obliger à contracter de nouveaux prêts, à des taux encore plus élevés. Des reportages ont confirmé que ces pratiques ne se limitaient pas à la plateforme Jiedaibao (借贷宝), d'où le scandale avait éclaté, mais étaient monnaie courante sur bien d'autres plateformes de P2P.

Cet épisode souligne l'absence de protection des débiteurs, puisque les mesures provisoires publiées ce même été 2016 ne spécifiaient pas ce qui pouvait ou ne pouvait pas être utilisé comme garantie de prêt . L'usage des photos de nus, tant qu'elles n'étaient pas publiées, était donc légal. Le gouvernement a bien entendu pris des mesures plus restrictives à la suite de ce scandale. Il a interdit les prêts en ligne aux étudiants et ordonné aux banques étatiques de proposer à nouveaux des prêts étudiants à taux subventionnés, pratique qui avait été suspendue depuis 18 ans.

## 2) Le SCS, une solution pour contrôler le secteur financier non-bancaire

---

*ont joué un rôle actif dans l'amélioration du système financier, l'amélioration de l'efficacité financière, la compensation du déficit de financement des petites et micro entreprises, l'atténuation des difficultés de financement des petites et micro entreprises et la satisfaction des besoins en investissements privés. »*

<sup>68</sup> LOUBERE, Nicholas, « L'essor de la finance sur Internet en Chine et les tyrannies de l'inclusion », Perspectives chinoises, 2017/4 | 2017, <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7886>

Le cas des « emprunts nus » n'est qu'un exemple, particulièrement frappant, parmi d'autres situations où l'ouverture de l'économie chinoise et sa financiarisation accélérées ont créé des zones d'ombres, non régulées par l'État, qui ont laissé un grand nombre de prêteurs trouver des solutions « innovantes » pour minimiser leurs risques, menaçant alors la stabilité sociale.

Comme nous l'avons montré au début de cette partie, le système de crédit social est un projet qui remonte au début des années 2000 et qui trouve sa source dans la volonté des autorités chinoises de consolider le secteur du crédit « formel » en Chine, en construisant notamment de meilleurs outils d'évaluation de crédit. A cet objectif initial, s'est ensuite ajouté celui, bien plus large, d'améliorer la confiance au sein de l'économie, puis de la société en générale.

Pour comprendre ce qui a poussé les autorités chinoises à envisager un projet de telle ampleur, il importait de revenir sur ce contexte économique entourant la genèse du SCS. Celui d'un secteur du crédit en pleine construction, restant toutefois peu accessible aux petites et moyennes entreprises, ce qui explique un tel développement du secteur financier informel. Ce secteur trop peu régulé a fini par menacer à la fois la stabilité économique et sociale.

Le projet de SCS doit venir améliorer l'efficacité de la justice, grâce notamment à l'enregistrement sous identité réelle, qui permettrait, par exemple, d'empêcher la « disparition » soudaine des responsables de plateformes en faillite. L'utilisation des listes noires et la publication des noms des entreprises et personnes inscrites dessus devraient également permettre aux utilisateurs de mieux s'informer sur les prestataires de services financiers en ligne, et de savoir lesquels ont été condamnés ou ne respectent pas les réglementations du secteur.

Le système de crédit social vient répondre à ce que les auteurs de l'article « Can internet revolutionize finance in China<sup>69</sup> » préconisent pour améliorer l'efficacité de la finance en ligne. Ils affirment en effet que « *la plupart des plateformes de finance en ligne ne sont pas capables de fournir les informations adéquates pour aider les investisseurs dans leurs choix*

---

<sup>69</sup> HUANG, Yiping , SHEN, Yan, WANG, Jingyi and GUO, Fen, « Can the Internet revolutionize Finance in China ? » in *China's new sources of economic growth : Vol.1 : Reform, Resources and Climate Change* , 2016 pp 115 – 138



*d'investissement* <sup>70</sup>» et plaident donc en faveur d'une intervention de l'Etat pour mieux organiser le partage d'informations : « *Les « big data » n'existent toujours pas à proprement parler en Chine. Le gouvernement va peut-être devoir introduire un cadre réglementaire afin de rendre accessible les données utiles d'un côté, tout en protégeant la vie privée des individus de l'autre. Un système d'évaluation de crédit fiable et intégré pour les individus et les petites et moyennes entreprises serait très utile pour permettre à la finance en ligne une allocation correcte du crédit.* »

**Le système de crédit social constitue donc une solution adaptée à la volonté du gouvernement de laisser le secteur de la finance en ligne se développer, tout en le contrôlant davantage.** Par l'amélioration de l'application des décisions judiciaires et l'inscription de chaque entreprise sous un numéro unique il promet de réguler les cas de fraudes et d'arnaques. Le SCS veut enfin améliorer l'évaluation réalisée pour des crédits financiers, en incitant les entreprises privées à construire de meilleurs systèmes d'évaluation du crédit.

---

<sup>70</sup> Ibid.

### 3) Le bureau de crédit « Baihang » : vers un contrôle étatique renforcé ?

C'est dans ce but que la banque centrale chinoise avait décidé en 2015 de délivrer huit licences provisoires<sup>71</sup>, qui auraient dû être attribuées définitivement au bout de 6 mois, à huit grandes entreprises du numérique ayant chacune une activité de finance en ligne<sup>72</sup>.

Le but était de faire en sorte qu'une fois ces licences attribuées, le marché se restructure et favorise les entreprises d'évaluation de crédit approuvées par le gouvernement. En mettant en place des critères officiels pour l'évaluation de crédit opérée par des acteurs privés, le gouvernement chinois pouvait mieux contrôler des pratiques potentiellement dangereuses pour la stabilité sociale (les dérives telles que le cas des emprunts nus), tout en soutenant l'extension de l'évaluation de crédit.

Cette initiative n'a cependant pas donné de bons résultats. En effet, plus les informations utilisées sont éloignées de la sphère financière, plus il est difficile d'obtenir une évaluation objective de la fiabilité d'un individu ou d'une entreprise (l'idée pour ces huit entreprises était d'analyser la fiabilité d'une personne selon ce qu'elle achète, son train de vie, ses déplacements, son lieu d'habitation etc.).

La Banque centrale chinoise a dû reconnaître que les huit entreprises sélectionnées n'atteignaient pas les critères requis pour devenir des organismes d'évaluation de crédit officiels. Elle a invoqué des conflits d'intérêts trop forts, suggérant que ces entreprises évaluaient davantage la fidélité des consommateurs à leurs services, plutôt que la probabilité qu'ils soient à même de rembourser un prêt.

Dans un discours donné après un séminaire international sur l'évaluation de crédit, Wan Cunzhi, le président de l'administration des crédits au sein de la banque centrale, a critiqué les critères choisis par les entreprises pour évaluer la solvabilité de leurs clients, en soulignant que

---

<sup>71</sup> Bank of China Releases Notice on Preparation of Individual Credit Collection (中国人民银行关于做好个人征信业务准备工作的通知) (2015). [http://www.gov.cn/xinwen/2015-01/05/content\\_2800381.htm](http://www.gov.cn/xinwen/2015-01/05/content_2800381.htm)

<sup>72</sup> Sesame Credit, Tencent Credit, Shenzhen Qianhai Credit Information Center, Pengyuan Credit, China Chengxin Credit, Zhongzhicheng Credit, Lakara Credit, Beijing Huadao Credit

l'évaluation de crédit (征信) est une chose bien distincte de l'évaluation de l'honnêteté ( suggérant ainsi que les entreprises privées n'ont pas à se mêler de la dimension morale du SCS) : « *Il y a en ce moment beaucoup de malentendu sur ce qu'est l'évaluation de crédit. Selon les experts entendus aujourd'hui, les big data ne sont pas de l'évaluation de crédit. Ensuite il y a aussi une différence entre l'évaluation de crédit et l'honnêteté. L'évaluation de crédit concerne les finances. Ce qui n'a pas de rapport avec la finance est plutôt éloigné de l'évaluation de crédit.*<sup>73</sup> » Il paraît toutefois étonnant que la Banque centrale n'ait pas pensé plus tôt à ce genre de biais. Certains analystes suggèrent que ce sont davantage les réactions négatives de citoyens chinois, inquiets quant à la mauvaise protection de leur données par ces firmes, qui auraient incité le gouvernement à être prudent<sup>74</sup>.

**Ces réactions négatives ont été déclenchées par la campagne de communication massive menée par Ant Financial, branche financière d'Alibaba, à l'origine du Crédit Sésame.** C'est d'ailleurs cette campagne qui a provoqué une réaction disproportionnée à l'étranger alors même que la dimension publique du crédit social était encore peu développée. Les dirigeants d'Ant Financial se sont beaucoup vantés d'avoir été choisis par le gouvernement pour développer un système d'évaluation de crédit personnel<sup>75</sup>. Il est vrai que cette décision du gouvernement d'encadrer l'évaluation de crédit a transformé le marché, les entreprises obtenant une licence ayant de bien plus belles promesses d'avenir. Ant Financial a donc décidé de jouer à fond la carte gouvernementale dans sa stratégie de communication.

En février 2015, Li Yingyun, directeur de la technologie du Crédit Sésame, expliquait comment était calculée la note du Crédit Sésame dans le magazine économique chinois *Caixin* : « *Quelqu'un qui joue à des jeux vidéo (en ligne et payants) dix heures par jour, par exemple, sera considéré comme une personne paresseuse, alors que quelqu'un qui achète*

---

<sup>73</sup>« Wan Cunzhi : Pourquoi les huit entreprises n'ont-elles pas encore obtenu de licence pour le crédit personnel au bout de deux ans ? »

万存知：为什么八家机构两年多还没拿到个人征信牌照？<http://idf.pku.edu.cn/index/point/2017/0531/29490.html>

<sup>74</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.16

<sup>75</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.16

*fréquemment des couche-culottes sera présumé être un parent, qui aura donc un sens plus aigu des responsabilités* <sup>76</sup>.

Ces déclarations ont été massivement reprises dans la presse occidentale, et interprétées comme un avant-goût du futur système de crédit social.

Dans la même idée, le Crédit Sésame avait conclu des accords avec certains gouvernements locaux et avec d'autres entreprises, afin que ces derniers utilisent sa note de crédit pour favoriser ou pénaliser les citoyens lors de l'utilisation de leurs services. Dans les partenaires privés du Crédit Sésame on retrouve des grandes chaînes d'hôtel, les principaux loueurs de vélo en libre-service ou encore le service de rencontres en ligne Baihe (百合). Les clients qui disposaient d'un bon score de Crédit Sésame étaient dispensés de caution au moment de louer une voiture ou un vélo, ou pouvaient recevoir une meilleure visibilité sur l'application de rencontres.

Les partenariats du Crédit Sésame avec des acteurs publics étaient plus rares. Le principal étant la ville de Hangzhou, où se trouve le siège d'Alibaba. On comptait aussi l'aéroport de Pékin et même certains consulats étrangers qui avaient laissé entendre qu'ils pourraient prendre en compte la note de Crédit Sésame au moment de la décision d'attribution d'un visa.

Suite au mécontentement de la Banque centrale, l'entreprise a dû changer de stratégie et certains de ses partenariats avec le secteur public ont été annulés (dont celui avec l'aéroport de Pékin)<sup>77</sup>. Lors d'un entretien avec Jeremy Daum, mené à Pékin fin juin 2019, ce dernier soulignait que les entreprises privées telles qu'Ant Financial, qui avait largement insisté sur la dimension de contrôle social dans leur stratégie de communication, essaient aujourd'hui de changer l'image qu'elle se sont créées avec de telles déclarations.

En janvier 2018, la Banque centrale a donc décidé de réunir les huit entreprises initialement sélectionnées dans une unique entreprise, dénommée Baihang Crédit (百行信用)<sup>78</sup>.

---

<sup>76</sup> RENE, Raphaël et LING, Xi, « Bons et mauvais chinois », *Le monde diplomatique*, janvier 2019

<sup>77</sup> « Le Crédit Sesame, confronté à des questions difficiles après beaucoup de belles paroles » 芝麻信用这么高调, 但还有几个疑问难以回答 ://www.huxiu.com/article/198462.html?rec=similar .

<sup>78</sup> "Baihang and the eight Personal Credit Programmes : a credit leap forward", *What's on Weibo*, 10 juin 2018, <https://www.whatsonweibo.com/baihang-and-the-eight-personal-credit-programmes-a-credit-leap-forward/>

Baihang est ainsi l'équivalent, pour le secteur financier informel, du bureau de crédit unique créé par la Banque centrale chinoise en 2006 (cf point 1 de ce chapitre). Toutefois, la particularité de cette entreprise est que l'actionnaire majoritaire (à 36%) est l'Association Chinoise de Finance sur Internet (中国互联网金融协会<sup>79</sup>), organisme public contrôlé par la Banque centrale chinoise. Les huit entreprises privées sont elles aussi actionnaires de ce nouveau bureau de crédit, mais dans des proportions moindres (8%). Le but de Baihang sera d'améliorer l'évaluation de crédit qui était fournie par chaque entreprise, en rassemblant l'ensemble de leurs données. Les huit entreprises ne sont donc pas de simple actionnaires mais contribueront activement, en partageant leurs ressources, données et technologies.

La création de Baihang a été interprété comme un tournant majeur au sein de la politique du gouvernement chinois pour développer une économie de crédit en Chine. Elle représente une union du secteur public et privé (on peut aussi dire du secteur financier formel et informel, mais cela revient au même car la majorité des banques du secteur formel sont étatiques) pour construire une évaluation de crédit plus solide.

L'entreprise est censée avoir accès aux données de ses entreprises actionnaires mais également aux données de nombreuses institutions financières du secteur informel, qui ont passé des accords de partage d'information avec Baihang<sup>80</sup>.

La création d'une structure hybride pour l'évaluation des emprunteurs montre que le gouvernement chinois a pris pleinement conscience des enjeux liés au développement de l'évaluation de crédit. Il souhaite développer la notation de crédit tout en gardant une main sur les pratiques d'investigation des entreprises privées pour évaluer la solvabilité de leurs clients.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir dans quelle mesure cette « union pour le crédit » (信联) a vraiment accès aux données des entreprises privées ? Ces dernières n'ont pas vraiment intérêt à partager toutes leurs données avec Baihang, puisque cela signifierait les mettre à disposition des concurrents. Des articles récents soulignent que Baihang se heurte à la

---

<sup>79</sup> National Internet Finance Association of China 中国互联网金融协会 <http://www.nifa.org.cn/nifa/index.html>

<sup>80</sup>Baihang credit Scoring Bemoans the Lack of data sharing, *Business Information Industry Association* <https://www.biiia.com/67721-2>

réticence de nombreuses entreprises du secteur financier informel<sup>81</sup>. De plus, les données fournies par ces petites entreprises étaient parfois trop « rudimentaires » pour être utiles dans une notation de crédit<sup>82</sup>.

Un autre défi pour Baihang est d'arriver à s'assurer que les données qu'elle rassemble sont collectées en accord avec la législation chinoise sur la protection des données personnelles. On sait que les entreprises du secteur informel fournissent des données purement financières à Baihang, comme l'historique de crédit de leurs clients. En revanche la nature des autres données qu'elles communiquent potentiellement à Baihang n'est pas claire. Nous reviendrons sur la législation protégeant les données des citoyens chinois dans le chapitre 4.

Que va-t-il arriver aux systèmes de notation de crédit développés initialement par les huit entreprises si ces dernières n'ont pas de licence ?

La Banque centrale n'a pas vraiment répondu à la question et nous ne savons pas si les programmes d'évaluation tels que le Crédit Sésame vont pouvoir continuer à exister sans licence, sous une forme ou une autre, ou s'ils seront réduits à être de simples sources de données pour Baihang.

## Conclusion du Chapitre 1

Ce chapitre nous a permis de comprendre que le contexte économique qui entoure la formation du projet de crédit social est celui d'une économie réformée, orientée par les autorités chinoises vers un modèle d'économie de marché financiarisée.

Le contrôle du secteur financier, et en particulier du secteur du crédit, est un enjeu crucial dans le développement économique chinois puisque les dérives liées à l'essor du secteur informel menaçaient la stabilité économique, mais aussi sociale. Le SCS représente à la fois un contrôle accru du gouvernement sur l'industrie du crédit financier mais également une volonté d'étendre celle-ci, afin d'atteindre une inclusion financière plus large.

---

<sup>81</sup> Ibid.

<sup>82</sup> Ibid.

La volonté du gouvernement de consolider l'économie numérique, la finance en ligne et globalement l'offre de services financiers numériques n'est pas uniquement liée à des enjeux de développement intérieur mais s'inscrit également dans une recherche de puissance globale. Le projet de système de crédit social s'inscrit dans ce que Min Jiang et King-Wa Fu désignent comme un « techno-nationalisme », où « *le gouvernement chinois et les géants de l'internet ont développé un partenariat largement réciproque, afin de maximiser leurs gains politiques et économiques* <sup>83</sup> ». Le « rêve chinois » (中国梦), concept au cœur du mandat de Xi Jinping, passe ainsi par le développement d'un capitalisme numérique, et la prise de leadership de la Chine dans le champs de l'innovation numérique.

A l'heure de l'économie de l'information, développer un secteur du crédit solide avec des informations fiables et une couverture étendue de la population permettra à la Chine de disposer d'une base de données immense. Si la Chine veut pouvoir sérieusement concurrencer les États-Unis sur le plan économique, elle doit être capable de proposer des institutions financières alternatives à l'hégémonie américaine qui règne dans ce domaine aujourd'hui<sup>84</sup>.

---

<sup>83</sup> JIANG, Min and FU, King-Wa, « Chinese Social Media and Big Data : Big Data, Big Brother, Big profit ? », *Policy & Internet*, vol 10, n°4, 2018, p.13

<sup>84</sup> ARAUZ, Andrés, "The data of money", *Transnational Institute*, 28 janvier 2019  
<https://www.tni.org/en/publication/the-data-of-money>

## Chapitre 2 : Des fondements ancrés dans la tradition politique chinoise

*« Les conflits auxquels on assiste ne sont pas de nature politique mais sociale. Ce sont des conflits d'intérêts. [...] Personne ne parle de renverser le gouvernement ou de mettre en place un régime démocratique. Les manifestants reconnaissent la légitimité du gouvernement et lui demandent de résoudre leurs problèmes.<sup>85</sup> »*

Nous reviendrons dans ce chapitre sur les raisons qui ont amené le gouvernement chinois à étendre la portée du projet de crédit social au-delà de la sphère purement financière. Le projet de système de crédit social a été élargi jusqu'à sa dimension actuelle en raison d'une crise généralisée de confiance, qui sévit depuis l'ouverture économique de la Chine. Les caractéristiques principales du SCS, à savoir sa dimension « éducative » et morale, son objectif de renforcement du système judiciaire, ainsi que son approche holistique de la société peuvent être expliquées en regardant la tradition politique chinoise, depuis les début de l'Empire jusqu'aux théoriciens politiques de la fin du XXème siècle.

Nous verrons en quoi le SCS constitue une réponse à cette « crise de confiance » décrite en introduction. Les différents aspects du SCS vont puiser dans différentes traditions politiques chinoises, allant du confucianisme au légisme. Les fondements théoriques les plus récents reflètent, quant à eux, une nouvelle conception de la gouvernance, propre au PCC.

---

<sup>85</sup> Kang Xiaoguang, 康晓光 cité dans FRENKIEL, Emilie, *Parler politique en Chine*, Presses Universitaires de France, 2014.



# I/ Dimension éducative et morale du SCS

## 1) Le lien entre morale et autorité, au cœur de la tradition politique chinoise

Bien que les objectifs du SCS à ses débuts aient été de nature économique et financière, les problèmes de conformité à la loi et aux règlements qu'il doit venir résoudre étaient déjà formulés en termes moraux. En 2001, le *Quotidien du Peuple*<sup>86</sup> appelait à la création de dossiers de crédit pour les entreprises et les individus en argumentant que la sincérité, étant à la base de la morale, était indispensable pour développer l'économie de marché de la Chine<sup>87</sup>.

Cette référence très directe à la morale et la présence d'un discours sur la sincérité, l'intégrité sociale dans tous les documents du SCS sont liées à la tradition politique chinoise, dans laquelle les gouvernants sont aussi dépositaires de l'autorité morale et se doivent d'être des modèles de vertu. En témoigne le concept de « mandat du ciel » (天命), qui suppose que le souverain règne parce qu'il a été désigné pour cela en raison de sa sagesse et de sa grande vertu. Contrairement à l'idée occidentale de monarchie de droit divin le mandat du ciel peut être retiré à un dirigeant si celui-ci ne se comporte plus de manière morale. De même les examens mandarinaux étaient fondés sur la connaissance de la morale confucéenne et l'éducation, qui était à la fois une tâche majeure des officiels chinois et un élément absolument nécessaire pour gouverner, sa personne, sa famille et jusqu'à la province et l'empire. Le PCC aurait hérité de cette tradition morale, qu'il a allié à la doctrine marxiste à travers son ambition de créer un « nouveau citoyen socialiste »<sup>88</sup>.

---

<sup>86</sup> Organe de presse officiel du Comité Central du Parti communiste chinois.

<sup>87</sup> CREEMERS, Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, page 7

<sup>88</sup> CREEMERS, Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, page 6

La volonté éducative du PCC se caractérise également à travers le discours tenu sur le « suzhi » (素质), la « qualité » des citoyens. Notion assez large et floue, beaucoup de travaux se sont attachés à l'analyser<sup>89</sup>. Nous ne nous attarderons pas dessus mais soulignons simplement que le SCS s'inscrit dans cette même idée d'augmenter la « qualité » des citoyens chinois. Par « qualité » le gouvernement entend beaucoup de choses, en français on pourrait dire qu'il englobe à la fois le civisme, c'est à dire l'aptitude à montrer du dévouement envers la collectivité, à se comporter de manière sociale, respectueuse des autres, mais la notion va même jusqu'à inclure des qualités comme l'esprit critique. Un « suzhi » insuffisant est ainsi une notion fréquemment évoquée par certains chinois pour défendre l'idée que la démocratie n'est pour l'instant pas adaptée au « niveau » d'éducation de la population chinoise.

Si la dimension morale et éducative du SCS s'inscrit dans la tradition politique chinoise d'attribuer un rôle moral aux dirigeants, il est aussi le résultat d'un sentiment de « vide moral » au sein de la société chinoise, perçu à la fois par les citoyens et le gouvernement. Ce sentiment est lié au problème de non-respect des règles par de nombreux citoyens et entreprises mais également à l'affaiblissement l'idéologie du régime chinois. Comme le formule François Bougon dans son livre dédié à Xi Jinping :

*« Depuis la mort de Mao, le Parti a perdu le ressort de la révolution permanente. Aujourd'hui il est en passe de perdre aussi celui du taux de croissance à deux chiffres. [...] C'est une période de transition, donc d'instabilité potentielle qui s'ouvre. Les dirigeants sont inquiets de la montée des inégalités et des tensions dans le pays. Il faut formuler un discours cohérent afin d'y faire face. »<sup>90</sup>*

---

<sup>89</sup> Pour n'en citer que quelques-uns :

KIPNIS, Andrew Kipnis, 'Suzhi: A Keyword Approach', *The China Quarterly* 186 (2006), p. 299.

HUANG, Haifeng, 'Personal Character or Social Expectation: a formal analysis of "suzhi" in China', *Journal of Contemporary China* 25(102) (2016), pp. 908–922.

ANAGNOST, Ann, 'The corporeal politics of quality (suzhi)', *Public Culture* 16 (2004), pp. 189–208.

SIGLEY, Gary, 'Suzhi, the body, and the fortunes of technoscientific reasoning in contemporary China', *Positions* 17(3) (2009)

<sup>90</sup> BOUGON François, *Dans la tête de Xi Jinping*, Solin / Actes Sud, octobre 2017, p.141-142.



## 2) Un renforcement de l'idéologie

### a) Le recours à la culture chinoise traditionnelle

Conscient de cette double crise, à la fois de confiance envers les institutions mais aussi de confiance envers la société chinoise elle-même, le PCC tente d'y répondre en renforçant l'attention portée à l'idéologie et à la culture traditionnelle chinoise. Rogers Creemers indique ainsi que le 6ème plénum du dix-septième Congrès du Parti en 2011 a été dédié à la culture et à l'idéologie, à la suite de la prise de conscience du gouvernement qui « *a initié un regain d'attention autour de la construction d'une « civilisation spirituelle »* »<sup>91</sup>. C'est au cours de ce même plénum qu'a été annoncé le tournant plus large pris par le projet de SCS, comme l'indiquait le rapport de la Banque central précédemment cité.

Ce recours à la culture chinoise traditionnelle va être continué et appuyé avec l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping. Ce dernier est particulièrement conscient du besoin de renforcer le poids de l'idéologie auprès de citoyens chinois acquis à la société de consommation, dont les comportements égoïstes finissent par nuire à la cohésion sociale et inquiètent en cela le Parti-État <sup>92</sup>. Il multiplie ainsi les références à Confucius au cours de ses discours, tout en renforçant l'éducation idéologique autour du socialisme à caractéristiques chinoises et plus généralement autour de sa propre pensée, qu'il a fait inscrire dans la Constitution lors de la réforme

---

<sup>91</sup> CREEMERS, Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, page 12

<sup>92</sup> Voir sur cette idée l'analyse de Juliette Genevaz dans son article « Defense Education in Chine Universities ; Drilling Elite Youth ». Elle montre très bien comment le Parti, dans le déploiement de l'éducation à la défense vise spécifiquement les générations d'enfant uniques nés après la réforme, qui ont grandi dans une société individualiste et consumériste. Elle souligne notamment que la loi sur l'éducation à la défense nationale ayant été passée en 2001, et le risque de conflit majeur à cette époque étant particulièrement faible, on peut l'analyser comme faisant partie de l'idéologie nationaliste utilisée par le PCC pour renforcer son contrôle sur ses générations d'élites étudiantes.

Genevaz Juliette, « Defense Education in Chine Universities ; Drilling Elite Youth », *Journal of Contemporary China*, novembre 2018

constitutionnelle de mars 2018 (chose qu'aucun dirigeant chinois n'avait fait depuis Deng Xiaoping)<sup>93</sup>.

**Le SCS est devenu un outil au service de ce renforcement idéologique à partir du tournant politique de 2011.** C'est à ce moment également que la composition de la conférence interministérielle a été étendue, afin de refléter la nouvelle orientation du SCS : on compte notamment parmi les nouveaux membres :

- la Commission Centrale d'Inspection Disciplinaire (中国共产党中央纪律检查委员会), principal acteur de la lutte contre la corruption,
- la Commission Centrale pour les Affaires Politiques et Légales(中共中央政法委员会), organe majeure de la Sécurité Publique),
- le Département central de la propagande (中共中央宣传部)
- ainsi que la Commission Centrale pour la Construction d'une Civilisation Spirituelle (中央精神文明建设指导委员会).

Le SCS tente de combler ce sentiment de vide moral par son volet éducatif et moral, qui insiste sur la construction d'une société plus fiable.

#### **b) Le contrôle plus stricte des gouvernements locaux**

**Le SCS peut aussi être analysé comme un moyen de reprendre le contrôle et de centraliser davantage le pouvoir, face à des gouvernements locaux qui s'étaient largement émancipés à partir des réformes économiques et politiques.** L'initiative politique s'était déplacé du centre vers les localités (provinces mais aussi municipalités), créant la perception d'un gouvernement central faible et lointain et laissant libre champ au développement d'une importante corruption locale<sup>94</sup>. Le SCS est donc également inclu au sein d'une vaste initiative, déjà lancée sous la deuxième moitié de l'administration Hu Jintao et accélérée avec l'arrivée

---

<sup>93</sup> BOUGON François, *Dans la tête de Xi Jinping*, Solin / Actes Sud, octobre 2017, p.140

<sup>94</sup> CREEMERS, Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, page 7

au pouvoir de Xi, afin de « *centraliser le pouvoir, renforcer la discipline, et de ramener le Parti et sa mission civilisatrice sur le devant de la scène* »<sup>95</sup>.

Ce renforcement du pouvoir central au détriment des gouvernements locaux s'est bien évidemment matérialisé à travers la lutte contre la corruption, considérablement renforcée par Xi, mais également par une intensification de l'éducation idéologique au sein même du parti. Un exemple particulièrement visible du renforcement de la propagande étant la création en février 2019 de l'application mobile destinée aux cadres du parti, « Xuexi Qiangguo », (学习强国)<sup>96</sup>.

« 学习强国 », littéralement « étudier pour construire un pays puissant », même si beaucoup voit dans ce nom un jeu de mot avec le nom de famille de Xi Jinping, qui comporte le même caractère (习近平). Le but de cet application étant de diffuser la pensée de Xi Jinping et la propagande du parti à travers une série de documents écrits, visuels ou même de jeux, son nom pourrait également signifier directement « étudier Xi pour fortifier la nation ». Ouverte à tous, l'application comporte un système de point pour chaque utilisateur. Elle note à travers des quizz la bonne connaissance de la « pensée de Xi Jinping sur le socialisme à caractère chinois de la nouvelle ère », mais évalue aussi le temps passé sur l'application, en valorisant le temps passé au moments de loisir (de 6h30 à 8h, sur la pause de midi, ou de 20h à 22h30)<sup>97</sup>.

On retrouve dans cette application les ingrédients qui composent la dimension éducative du SCS : une bonne dose d'idéologie et de propagande socialiste, le recours à la notation pour les utilisateurs de l'application, et la volonté de contrôler la conformité des membres du Parti avec la ligne centrale. Nous verrons dans le Chapitre 3 comment le SCS permet également un contrôle des gouvernements locaux par la publication d'information sur leur action.

---

<sup>95</sup> Ibid.

<sup>96</sup> “China most popular app is a propaganda tool, teaching Xi Jinping’s thought”, *South China Morning Post*, 14 février 2019 <https://www.scmp.com/tech/apps-social/article/2186037/chinas-most-popular-app-propaganda-tool-teaching-xi-jinping-thought>

La partie suivante montrera que les systèmes de crédit social développés par chaque municipalité s'appuient aussi sur une rhétorique idéologique très marquée et des techniques de notation des citoyens.

### 3) Le SCS comme incitation au civisme

#### a) Des premières initiatives locales

Les premières initiatives à étendre la portée du système de crédit social à des comportements au-delà de la sphère financière et économique ont été prises au niveau local, avant même que le schéma directeur principal du SCS ne soit publié en 2014<sup>98</sup>.

Ainsi dès 2007, la ville de Yichang, dans le Hubei décernait des titres honorifiques de « ville de crédit » ou de « communauté de crédit » pour les endroits faisant preuve d'une « bonne atmosphère de crédit »<sup>99</sup>.

De même la ville de Hangzhou, capital du Zhejiang, avait également établi un mécanisme de coordination depuis 2002. Appelé « Hangzhou Credit », il impliquait 69 agences gouvernementales. Jusqu'en 2006 il se limitait à la gestion des informations et évaluations de crédit sur les entreprises, mais en 2006 le gouvernement provincial a publié un plan de développement pour un système de crédit social qui étendait la définition du crédit au-delà de l'économie de marché pour inclure aussi la « sincérité » des fonctionnaires et des individus.

Le comté de Suining, dans la province du Jiangsu, a également introduit dès 2010 un système dénommé « crédit des masses » (大众信用). Ce système comprenait un système de points, classant alors les citoyens en quatre catégories, allant de A à D. Les citoyens commençaient tous avec un score de 1000 points. Pouvaient être déduits de ce score une série d'infractions liées à des normes légales, administratives mais aussi morales.

Le système comportait ainsi une évaluation de la situation financière des individus :

- le non remboursement d'un prêt coûtait 50 points

---

<sup>98</sup> Voir **Annexe 3** - Chronologie des étapes principales dans l'élaboration d'un système national de crédit social – MERICS Institute

<sup>99</sup> CREEMERS Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, page 7



- la contraction d'un prêt au sein du secteur informel (sur une plateforme de prêt entre pairs par exemple) coûtait 20 points
- l'évasion fiscale coûtait également 50 points,

mais également une évaluation de leur attitude morale avec des critères très variés :

- la vente d'imitations ou l'escroquerie : 35 points
- avoir un enfant en dehors sans la permission du planning familial : 35 points
- les « activités hérétiques » : 50 points
- le non-respect des « vertues familiales » ( qui inclue les violences domestiques mais aussi le mauvais traitement des enfants ou des personnes âgées) : 50 points
- le non-respect de l'ordre social ( qui inclue le harcèlement, la diffamation ou l'encerclement des agences gouvernementales, entreprises ou sites de construction) : 50 points
- infraction du code de la route : 50 points
- proposition ou acceptation de pots de vin : 50 points
- fausse accusation ou calomnie : 100 points
- crime : 100 points

A la lecture d'une telle liste, tout citoyen vivant dans une démocratie à peu près saine pourrait légitimement crier au contrôle social invasif . Sauf qu'il faut revenir sur les implications concrètes de cette notation. Les citoyens de catégorie A pouvaient disposer d'un accès facilité à certaines offres d'emploi quand ceux de catégorie inférieure était soumis à un examen plus approfondi au moment de bénéficier des services publics (par exemple lors de la candidature pour devenir membre du parti, pour bénéficier de logements sociaux, pour l'obtention d'une licence ou afin d'obtenir un statut d'autoentrepreneur). On s'aperçoit que les conséquences d'un score peu élevé ne sont pas particulièrement handicapantes dans la vie quotidienne.

Ce système de notation est intéressant à étudier comme exemple puisqu'il est un de ceux qui illustre le mieux comment la notion de « crédit » a été étendue à une définition bien plus morale par des initiatives locales, qui y ont associés une notation des citoyens.

Encore plus intéressant à observer, ce « crédit de masse » a été fortement critiqué dès ses débuts, et le système de classement de la population en catégories a finalement été aboli. Cette critique n'avait bien sûr pas la dimension des débats autour du SCS aujourd'hui, mais il est intéressant de souligner que l'idée de classer les citoyens en différentes catégories a été comparée, par un

article du *Quotidien du Peuple*, aux cartes de « bon citoyen » que les Japonais avaient établi pendant l'occupation<sup>100</sup>.

## **b) Villes pilotes et modèles : une mise en place incrémentale**

Les initiatives locales insistent davantage sur la promotion du « crédit » mais entendu dans le sens de civisme. Les villes et provinces ont la liberté de choisir les critères et la manière dont elles veulent les évaluer. Plusieurs séries de villes ont été désignées comme projet pilotes et les différents exemples détaillés ci-dessus illustrent bien la procédure incrémentale que le PCC utilise pour élaborer ses politiques. Il désigne d'abord une série de villes ou localités pilotes, puis une deuxième et sélectionne, une fois les différents projets mis en place, les caractéristiques de ceux qui ont le mieux fonctionné. Pékin fait souvent partie des dernières villes où les politiques sont mises en place, en raison probablement de la sensibilité accrue liée à la présence du pouvoir politique. Un système de crédit social doit y être déployé d'ici 2021.

Ainsi en 2017, 12 villes ont été désignées comme ville modèles pour le crédit social. Le 12 août dernier est sortie une deuxième liste de « ville de démonstration » contenant 16 villes additionnelles<sup>101</sup>.

La dimension éducative et morale du SCS n'est pour l'instant pas celle qui a le plus de conséquence car elle est, pour l'instant, uniquement expérimentée à un niveau local. Il n'existe pas de directive nationale qui indique, de manière précise, que des actions considérées comme

---

<sup>100</sup> « La ville de Suining dans le Jiangsu note le crédit d' 1,14 million d'habitants, don't le score peut être réduit pour avoir fait des fausses petitions ou des petitions non raisonnables au gouvernement », 江苏睢宁给 114 万市民定信用等级 诬告闹访扣分, *Le Quotidien du Peuple*, 20 juin 2014 <http://politics.people.com.cn/n/2014/0620/c1001-25179077.html>

网友“向日葵”说：“难道这就是失传已久的‘良民证’？”一些媒体和专家则进一步指出，无论政府初衷是什么，都没有资格给民众划分等级，将一些公共服务作为征信系统的奖惩手段更为不妥，部分公民的合法权利在这个做法中受到了损害

<sup>101</sup> Circulaire sur la liste du deuxième lot de villes de démonstration pour la construction d'un système de crédit social, Bureau général de la Commission de Réforme et de Développement, Bureau Général de la PBOC, [http://www.ndrc.gov.cn/zcfb/zcfbtz/201908/t20190813\\_944514.html](http://www.ndrc.gov.cn/zcfb/zcfbtz/201908/t20190813_944514.html)

répréhensibles d'un point de vue civique, ou inversement comme bénéfiques à la communauté, mais non encadrées par la loi, doivent être sanctionnées ou récompensées par le SCS.

La dimension éducative au morale du SCS au niveau national ne passe pas par un système de notation des citoyens. Les exemples des villes pilotes illustrent à quel point il peut être difficile de déterminer des critères utiles pour réellement évaluer le niveau de civisme des citoyens. Comme nous l'avons souligné en introduction il n'existe pas une unique note pour chaque citoyen chinois. La dimension morale au niveau national s'exprime par l'inclusion sur les listes rouges, propre à des domaines spécifiques, qui peuvent offrir certains avantages, et au « shaming » qui résulte de la publication du nom des personnes sur listes noires.

Les occidentaux sont en général impressionnés par le peu de réactions des citoyens chinois face à la dimension morale de ce système. Mais il faut se rappeler que le SCS ne diffère pas des autres initiatives politiques du PCC qui sont, elles aussi, enrobées par une intense propagande, qui lie généralement patriotisme civisme et morale<sup>102</sup>. Du moment que cette propagande ne se traduit pas par des effets tangibles dans leur vie quotidienne ils n'y prêtent, en tout cas pour l'ensemble des chinois que nous avons eu l'occasion d'interroger, peu d'attention.

## **III/ Le SCS, remède ou poison pour la réforme légale chinoise ?**

Malgré cette dimension morale fortement affichée, les mécanismes au cœur du SCS visent principalement une amélioration de l'efficacité des lois et des tribunaux. Bien qu'il arrive, comme nous venons de le montrer ci-dessus, que dans certains systèmes locaux des comportements ne violant aucune loi ou règlement administratif soient sanctionnés par un SCS, la grande majorité des sanctions sont appliquées lorsqu'une règle a été enfreinte.

---

<sup>102</sup> Discussion avec différents citoyens chinois, certains habitant hors de Chine, d'autre à Pékin mais aussi Canton.

Le SCS interroge fortement les juristes en raison du flou qui règne autour de ses fondements juridiques et de sa capacité à améliorer l'application des lois en Chine. Nous nous interrogerons ici sur l'effet que peut avoir le SCS sur la réforme légale chinoise.

## 1) « La loi comme instrument », de l'État de droit en Chine

### a) Origines historiques

Il importe tout d'abord de revenir sur le statut spécial de la loi en Chine et plus particulièrement sur la définition de l'État de droit, qui ne correspond pas à celle de la majorité des démocraties occidentales.

Historiquement l'État et les institutions chinoises se sont construits selon des modèles différents de ceux des pays européens, en raison d'une structuration différente de la société. Michel Aglietta et Guo Bai montrent que, déjà au temps de la Chine impériale, l'autorité de la loi n'avait pas la même force ni le même rôle qu'en Occident. :

*« dans une société pluraliste, comme celle de l'Occident moderne, les forces nombreuses de l'Église et de l'État, du capital et du travail, du gouvernement et de l'entreprise privée trouvent un équilibre dans l'autorité de la loi. En Chine ce sont les vertus personnelles de probité et de loyauté, de sincérité et de bienveillance, inculquées par le système familial, qui constituent les normes du comportement social. La loi est un outil nécessaire d'administration, mais la moralité personnelle est le fondement de la société. Loin d'être anarchique à cause de la faiblesse de la notion de loi, la société chinoise est solidement unie par le confucianisme. Cette grande institution éthique occupait en Chine l'essentiel de la place occupée en Occident par la loi et la religion.<sup>103</sup> »*

Une école de pensée politique chinoise vient toutefois contredire cette importance relative de l'autorité de la loi. Il s'agit évidemment des légistes, dont les principaux représentants sont Han Fei et Shang Yang. Les écrits attribués à Han Fei et rassemblés dans le Han Fei Zi ont été rédigés dans un contexte politique et social agité, celui de la période des Royaumes

---

<sup>103</sup> Aglietta Michel, Bao Guo, *La voie chinoise, Capitalisme et Empire*, Odile Jacob, octobre 2012, 431 p.

Combattants<sup>104</sup>. Han Fei se retrouve conseiller du Prince et va alors développer une théorie qui place la loi au centre de l'art du gouvernement.

Le légisme se fonde en effet sur l'idée, pragmatique, que le souverain se doit de mettre en place un système totalitaire de contrôle de la population, fondé sur la loi, qui doit être connue de tous, et sur des sanctions suffisamment fortes pour être dissuasives. Souvent considéré comme le Machiavel chinois, la théorie de Han Fei est pragmatiste à l'extrême puisque la fin, se maintenir au pouvoir, justifie tous les moyens.

Plusieurs analystes considèrent Han Fei comme le « philosophe favori » de Xi<sup>105</sup>. Si l'affirmation est peut-être un peu exagérée on ne peut nier qu'il tient une place importante parmi tous les penseurs classiques auxquels Xi se réfère dans ses discours ou qui influencent sa stratégie. On peut évidemment faire un parallèle entre la place capitale accordée à la loi par Han Fei et le projet de SCS, qui doit venir améliorer l'efficacité de la loi à l'aide d'un système de sanctions et de récompenses, cependant nous venons de le montrer, le SCS comporte une forte dimension morale que Han Fei aurait reniée en tout point.

En effet selon les légistes, « *Un État [...] est condamné à brève échéance s'il n'a pour aune la conformité à la norme imposée par une loi qui ne juge qu'en fonction de l'efficacité sociale, une loi qu'aucune considération d'honneur, de vertu et de morale ne saurait fléchir, sous peine d'ébranler tout l'édifice.*<sup>106</sup> ». Han Fei vient renverser totalement l'échelle de valeur confucéennes, « *en substituant à des qualifications morales, dont l'État n'a que faire, des qualifications technocratiques*<sup>107</sup> ». Le SCS, tout comme la pratique politique de Xi, combine les deux influences, légistes et confucianistes. La tension entre l'importance accordée à la morale dans la pensée confucéenne et ses affluents, et la primauté que les légistes donnent à la loi s'y retrouvent.

Chaque partie ou presque de la citation introductive de ce mémoire pourrait venir remplacer le titre d'un chapitre ou d'une partie. Nul besoin d'aller citer Georges Orwell, les chinois savent aussi théoriser l'État total.

---

<sup>104</sup> Période dans l'histoire chinoise qui s'étend du Ve siècle avant J-C jusqu'à l'unification des royaumes chinois par le 1<sup>er</sup> empereur de la dynastie Qin, Qin Shi Huang, en 221 avant J-C.

<sup>105</sup> Bougon François, *Dans la tête de Xi Jinping*, Solin / Actes Sud, octobre 2017, p.141-142.

<sup>106</sup> HAN FEI, *Han Fei-Tse ou Le tao du prince*, Présenté et traduit par Jean Lévi, Éditions du Seuil, 1999

<sup>107</sup> Ibid.

## b) Gouvernement selon la loi ou État de droit ?

La Chine d'aujourd'hui dispose bien entendu d'un système légal et judiciaire développé. Nous n'entrerons pas dans le détail de sa construction mais nous nous demanderons dans quelle mesure on peut considérer qu'un État de droit existe ou pas.

La notion d'État de droit est délicate à traduire, à cause de l'ambiguïté du sens donné à ce concept en Chine. Le terme qui revient régulièrement dans les documents et publication du gouvernement est celui d'« yifa zhiguo » (依法治国).

Dans un article intitulé « Interpréter l'État de droit dans la Chine de Xi Jinping », Joshua Rosenzweig, Ewan Smith et Susan Trevaskes se penchent sur les différentes traductions du concept d'« yifazhiguo » et s'accordent pour dire qu'entre « État de droit », « gouvernement par le droit » ou « gouvernement selon la loi », la dernière traduction est celle qui convient le mieux puisqu'elle reflète davantage l'utilisation qui est faite de ce concept en Chine aujourd'hui<sup>108</sup>.

En Occident nous entendons généralement par « État de droit » la définition d'Hans Kelsen selon laquelle un État de droit est un État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée. Dans ce modèle, chaque règle tire sa validité de sa conformité aux règles supérieures. Un tel système suppose par ailleurs l'égalité des sujets de droit devant les normes juridiques et l'existence de juridictions indépendantes<sup>109</sup>.

Joshua Rosenzweig souligne que la différence principale entre ces traductions réside dans le fait de considérer que la loi peut avoir une autorité morale autonome, séparée du pouvoir politique, ou non. Il est clair pour lui que, lorsque les officiels chinois parlent d'« yifazhiguo » ils considèrent la loi comme un simple instrument de gouvernance. Cette vision s'oppose à ceux qui voient la loi comme la représentante des critères et des valeurs fondamentaux aux yeux d'une certaine société, comme une source d'autorité à distinguer du pouvoir politique.

---

<sup>108</sup> NESSOSI, Elisa, et al., "FORUM: Interpreting the Rule of Law in Xi Jinping's China." *Disturbances in Heaven*, ANU Press, Acton ACT, Australia, 2017, pp. 98–105

<sup>109</sup> « Qu'est-ce que l'Etat de droit ? » *Vie publique* <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/qu-est-ce-que-etat-droit.html>

Susan Trevaskes précise que ce concept d' « yifazhiguo » a été développé au milieu des années 1990, en tant que slogan qui encourageait l'utilisation de la loi et de la régulation au sein de l'administration. Le terme ne renvoyait cependant pas à une quelconque séparation de l'Etat et du parti, mais s'est au contraire accompagné d'un renforcement de l'imbrication du parti au sein de l'Etat, à travers le développement de « groupes du parti » dans tous les domaines du gouvernement.

Malgré cette analyse, et la conclusion que le système légal et juridique chinois est soumis au PCC et la loi un instrument au service de son maintien au pouvoir, il serait mal avisé de ne plus s'intéresser du tout au système légal chinois. Premièrement parce que l'État de droit tel que nous le définissons en Occident n'est pas la seule raison d'être d'un complexe juridico-légal, deuxièmement parce que même si la justice chinoise n'est pas indépendante et qu'on constate une absence de contrôle réel de constitutionnalité ou de garantie des droits fondamentaux<sup>110</sup>, la comparaison du système occidental avec le système légal chinois peut s'avérer intéressante. Le SCS nous en donnera un exemple.

## 2) Une réforme légale accentuée sous Xi Jinping

Les trois premières décennies du régime communiste chinois ont été caractérisées par un nihilisme légal. La loi n'a regagné un rôle important qu'après la mort de Mao, et le système légal chinois a dû être reconstruit de zéro<sup>111</sup>.

L'arrivée au pouvoir de Xi en 2013 a marqué un renforcement de la réforme légale et judiciaire. Il va pour cela recourir au concept d' « yifazhiguo » de manière appuyée. Joshua Rosenzweig précise que Xi n'a pas fondamentalement changé le sens de ce concept mais qu'il lui a, en quelque sorte, redonné ses lettres de noblesse. Xi en a fait une partie importante de son agenda politique. Il considère la gouvernance fondée sur la loi comme un moyen de centraliser le contrôle du parti sur la bureaucratie étatique (et donc partisane). Cette volonté de mieux

---

<sup>110</sup> BALME, Stéphanie, *Chine : les visages de la justice ordinaire, entre fait et droit*, Les Presses de Science Po, 2016, 334 p.

<sup>111</sup> CREEMERS, Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018 p.5

contrôler l'immense administration du pays s'explique par les problèmes auxquels Xi doit faire face dès le début de son mandat. La nécessité de réorienter l'économie vers une croissance plus qualitative et le sentiment grandissant d'injustice au sein de la population chinoise supposent de pouvoir compter sur une bureaucratie réactive.

Enfin comme nous l'avons montré précédemment le mandat de Xi Jinping se caractérise également par la volonté de restaurer la domination idéologique de l'Etat-Parti, en inondant le discours public avec ses propres éléments de langage et d'idéologie et en excluant toute alternative. Joshua Rosenzweig explique que le développement du concept d' « yifazhiguo » dans les années 1990 a coïncidé avec l'émergence en Chine d'une arène relativement autonome de discussion et de débat autour des affaires publiques. Les notions de droits de l'homme et de constitutionnalisme ont fleuri pendant ces années et ont affûté des points de vue critiques sur ce que devrait être le fonctionnement de la loi en Chine. Le mandat de Xi se caractérise par l'isolement de ces points de vue alternatifs et par l'unification de la pensée autour d'une conception « orthodoxe » de la loi et de la justice, celle du gouvernement. Xi a ainsi réduit le sens qui pouvait être donné à « yifazhiguo », en le limitant à l'idée d'un « gouvernement par la loi » comme outil permettant d'appliquer de manière la plus efficace possible la gouvernance du parti.

La réforme légale sous Xi consiste donc à mettre en avant l'idée de « gouvernement au moyen de la loi » tout en réaffirmant la suprématie du Parti sur le système légal, comme lors du 4ème Plénum de Parti en 2014.

### **Vers un État dual ?**

Pourquoi les dirigeants chinois se fatiguent-ils à réformer le système légal et juridique et à insister sur l'importance de la loi, si finalement cette dernière n'est qu'un outil au service du Parti ? Il y a bien sûr un enjeu de légitimité derrière la volonté du PCC d'afficher une structure étatique complète, fondée sur la constitution et le droit, alors même qu'il développe en parallèle des institutions partisans qui viennent saper son autorité.



Hualing Fu, professeur de droit à l'Université de Hong-Kong, utilise la théorie de la dualité de l'État pour considérer la légalité autoritaire, et mieux comprendre les développements politiques en Chine<sup>112</sup>. Il distingue deux versions de cette théorie.

L'une datant de Walter Bagehot<sup>113</sup>, qui, s'inspirant de l'ordre constitutionnel anglais, sépare « institutions dignes » et « institutions efficaces ». Les premières, telles que la Monarchie ou la Chambre des Lords, situées à la surface, « *exercent une fonction cérémonielle, attirent l'attention et provoquent l'imagination du public, produisant de la légitimité pour le régime* <sup>114</sup> ». Les secondes situées à un niveau plus profond, sont composées des organes de l'État moderne tels que le Cabinet et la Chambre des communes et exercent un contrôle politique réel. En se plaçant dans cette perspective on pourrait défendre l'idée que le droit servirait des fonctions cérémonielles en Chine, « *afin de garantir la confiance du public par les discours et les rituels judiciaires, mais aussi de détourner l'attention critique du peuple loin du Parti qui exerce dans l'ombre le pouvoir réel* <sup>115</sup> ». Si une partie de cette théorie correspond à la situation chinoise en cela que le système légal « normal » permet effectivement de légitimer le Parti, ce dernier ne « se cache pas toujours derrière les institutions dignes, et est largement moins patient que ses équivalents anglais avec le fait de gouverner principalement, si ce n'est exclusivement, dans l'ombre des institutions dignes <sup>116</sup> ». Autrement dit le PCC ne ressent pas nécessairement, ou ne ressent plus, le besoin de cacher sa suprématie sur l'ordre juridico-légal

On peut alors se tourner vers la deuxième version de la théorie de l'État dual, qui conçoit une séparation horizontale, avec un État « discrétionnaire » qui s'arroge la résolution des affaires politiquement sensibles, par l'utilisation de méthode extra-légales, et un système légal « normal », qui existerait à l'ombre, mais en parallèle de cet État discrétionnaire<sup>117</sup>. Ce modèle,

---

<sup>112</sup> FU, Hualing, « Éditorial – Dualité et lutte pour l'autonomie du droit en Chine », *Perspectives chinoises*, 2019-1 | 2019, 3-9.

<sup>113</sup> Walter Bagehot, journaliste britannique du XIXe siècle, particulièrement connu pour ses écrits sur les questions économiques et politiques, notamment son ouvrage *The English Constitution*, 1867.

<sup>114</sup> Ibid.

<sup>115</sup> Ibid.

<sup>116</sup> Ibid.

<sup>117</sup> Ibid.

qui trouve ses sources dans l'analyse de Ernst Fraenkel<sup>118</sup> et de Carl Schmitt<sup>119</sup>, permet au Parti de gouverner exclusivement seul, sur un certain nombre de sujet, incluant bien sûr la sécurité étatique mais allant en réalité bien au-delà. « *La frontière entre ce qui relève du discrétionnaire et de la normalité est intentionnellement occultée et la souveraineté décide quand et où l'un termine et l'autre commence* <sup>120</sup>».

L'État chinois peut être caractérisé en combinant ces deux analyses. Depuis l'arrivée au pouvoir de Xi , le gouvernement a paradoxalement initié la campagne la plus répressive jamais menée contre les dissidents politiques, tout en entamant une réforme systématique et structurelle du droit. La théorie de la dualité de l'État nous permet de souligner l'existence d'un État discrétionnaire en Chine, de plus en plus visible sous l'autorité de Xi (renforcement de la censure, mesure de répression contre la dissidence politique mais aussi religieuse et campagnes de lutte contre la corruption très politisée) tout en comprenant que l'État « normal » a toujours un rôle à jouer. Hualing Fu soutient que ce sont les revendications des secteurs sociaux et économiques autonomes, qui rendent indispensable une semi-autonomie du droit privé.

*« A elles seules, les institutions juridiques sont devenues cruciales pour la résolution des conflits privés en Chine. A moitié indépendant d'un État d'exception répressif, le droit privé en Chine autoritaire continue de forcer le respect et conserve un degré de crédibilité, car, s'il évolue au sein de paramètres politiques, il guide aussi le comportements des individus, procure un peu de certitude dans une période de transition sociale et économique forte, et fournit une tribune pour la résolution des conflits »*

L'émission de télé-réalité « Les avocats sont là » (律师来了) illustre la volonté du PCC de sensibiliser les citoyens chinois au fonctionnement du système judiciaire, et de leur prouver que

---

<sup>118</sup> FRAENKEL, Ernst, *The Dual State: A Contribution to the Theory of Dictatorship*, Clark : The Lawbook Exchange Ltd, 2010, 266 p.

<sup>119</sup> SCHMITT, Carl, *Political Theology: Four Chapters on the Concept of Sovereignty*, Chicago : University of Chicago Press, 2005, 116 p.

<sup>120</sup> FU, Hualing, « Éditorial – Dualité et lutte pour l'autonomie du droit en Chine », *Perspectives chinoises*, 2019-1 | 2019, 3-9.

les conflits vont pouvoir, de plus en plus, être résolu par une justice efficace<sup>121</sup>. Cette émission hebdomadaire, diffusée depuis 2017 sur la chaîne juridique de CCTV fait intervenir 4 avocats et différents experts qui, chaque semaine, écoutent une personne différente exposer son problème, avant de lui donner des conseils et de décider si un des avocats acceptera de défendre le cas. L'émission est plutôt bien accueillie par le public qui la considère comme une façon de rendre la justice accessible aux petites gens<sup>122</sup>.

---

<sup>121</sup>“The lawyers are there : Chinese State media popularize rule of law”, *What's on Weibo*, 10 mai 2019, <https://www.whatsonweibo.com/the-lawyers-are-here-chinese-state-media-popularize-rule-of-law/>

<sup>122</sup>Ibid.

### 3) Quel statut pour le SCS ?

A la lumière de ces analyses, nous pouvons maintenant nous interroger sur la place du SCS au sein de la réforme légale chinoise. Le système de crédit social semble voué à venir combler un manque criant de confiance dans les institutions chinoises, en particulier dans son système judiciaire qui peine à faire appliquer les sanctions. Cependant les juristes qui se penchent sur ce projet soulignent à juste titre le caractère ambigu du statut du SCS.

#### **Des sanctions non-proportionnées**

La question de la disproportion des sanctions qu'amène le SCS est une de celle qui revient le plus dans les analyses. En effet si l'ensemble des sanctions appliquées par le SCS sont à l'origine déclenchées par une infraction de la loi ou d'un règlement, elles sont tout de même des sanctions supplémentaires, originellement non prévues dans les règlements administratifs puisqu'elles sont appliquées par d'autres administrations.

Prenons quelques exemples pour mieux comprendre :

Nous avons précisé en introduction que, jusqu'à présent, le protocole d'accord aux conséquences les plus sérieuses était celui des tribunaux. Il existe cependant 43 autres protocoles d'accord, qui relient une administration à d'autres, afin qu'elles appliquent ensemble des sanctions aux individus sur liste noire<sup>123</sup>.

La plupart de ces protocoles concernent des agences gouvernementales en charge de la régulation des entreprises, on a par exemple le « Protocole de coopération pour sanctionner conjointement les entités responsables d'une conduite sérieusement indigne de confiance dans le domaine du tourisme » (关于对旅游领域严重失信相关责任主体实施联合惩戒的合作备忘录)<sup>124</sup>, le « Protocole d'accord pour sanctionner conjointement les entités ayant eu une

---

<sup>123</sup> DAUM Jeremy, « Giving credit 2 : Carrots and Sticks » *China Law Translate*, 15 décembre 2017 <https://www.chinalawtranslate.com/giving-credit-2-carrots-and-sticks/>

<sup>124</sup> Memorandum of Cooperation on Joint Punishment of entities with responsibility for serious Untrustworthiness in the tourism field, 关于对旅游领域严重失信相关责任主体实施联合惩戒的合作备忘录 <https://www.chinalawtranslate.com/en/>

conduite sérieusement indignes de confiance dans la production et la vente d'aliments et de médicaments » 关于对食品药品生产经营严重失信者开展联合惩戒的合作备忘录<sup>125</sup> etc. , même si quelques-uns visent plus particulièrement les personnes physiques tels que le « Protocole d'accord pour les parties sérieusement indignes de confiance dans l'enregistrement des mariages » 关于对婚姻登记严重失信当事人开展-联合惩戒的合<sup>126</sup>.

Il est important de souligner que ces protocoles ne concernent que les personnes ou entités figurant sur la liste des ceux ayant eu une conduite « sérieusement indigne de confiance ».

On distingue donc trois niveaux de sanction pour trois listes différentes, les « listes d'observation renforcée », où les entités inscrites sont simplement davantage surveillées, les listes noires classiques, et les listes de ceux ayant eu des comportements sérieusement indignes de confiance (appelons les listes noires+).

Si une entreprise ou une personne se retrouve donc sur la liste noire + de l'administration en charge du tourisme, alors, selon le protocole d'accord précédemment cité, elle peut être soumise, entre autres, aux sanctions suivantes par d'autres administrations :

- un moindre accès aux licences et permis délivrés par le gouvernement, ainsi qu'aux terrains fournis par le gouvernement
- une restriction dans l'accès aux appels d'offre et aux subventions du gouvernement
- la personne physique responsable de l'entreprise peut également être soumise à des restrictions telles que l'accès à des postes de fonctionnaires, l'accès à des postes de direction dans des domaines considérés comme sensibles (sécurité, finance, banque).

---

<sup>125</sup> Memorandum of Understanding on Carrying out of Joint Discipline actions of the serious untrustworthy in food and drug production and business, 关于对食品药品生产经营严重失信者开展联合惩戒的合作备忘录 <https://www.chinalawtranslate.com/en>

<sup>126</sup> Memorandum of Understanding on Joint Disciplinary Action Against Seriously Untrustworthy Parties to Marriage Registrations 关于对婚姻登记严重失信当事人开展-联合惩戒的合 <https://www.chinalawtranslate.com>

Ces sanctions ont des conséquences plus lourdes que celle des listes noires classiques. Les listes noires + liées à chaque industrie ne sont pas toutefois pas aussi handicapantes que la liste noire des tribunaux.

Pour revenir à la légalité du SCS, si d'autres listes noires similaires à celle des tribunaux devaient être créées<sup>127</sup>, les personnes inscrites sur ces listes risqueraient de venir former un groupe de personnes « hors-la-loi », puisque que les sanctions appliquées en vertu des protocoles d'accord n'ont pas été décidées par un tribunal et les handicaperaient dans beaucoup d'autres domaines. On retrouverait l'idée que les personnes ne s'étant pas conformées aux sanctions prévues par la loi, cette dernière ne leur offrirait plus sa protection.

De même la publication d'information et notamment les actions de « shaming » (que l'on pourrait traduire par humiliation même si le sens est un peu plus fort) ne sont pas prévues par la loi et constitue des sanctions supplémentaires. Malgré l'insistance du gouvernement au début de chaque publication administrative sur l'importance d'agir « en accord avec la loi » (依法依規), les différents mécanismes regroupés dans le projet de SCS (sanctions conjointes, publication d'informations « de crédit » et éducation renforcée) ne donne pas l'impression d'une grande attention portée aux fondements juridiques.

Enfin certains universitaires chinois critiquent notamment l'utilisation à tort et à travers du terme « crédit »<sup>128</sup>. Le terme étant assez polysémique en chinois et l'idée de confiance sociétale ne constituant pas une notion juridique précise non plus, ces chercheurs pensent que l'utilisation abusive de la notion de crédit vient brouiller les frontière de ce qui relève de la loi ou non.

Le peu de cas accordé aux fondements juridiques du SCS vient renforcer l'idée selon laquelle il serait un système assez pragmatique, voué à améliorer l'application des sanctions

---

<sup>127</sup> C'est-à-dire des listes noires impliquant un très grand nombre d'agences gouvernementales et des sanctions dans des domaines très variés

<sup>128</sup> Entretien avec Jérémy Daum le 7 juin 2019 à Pékin, centre Paul Tsai sur la Chine de Yale University.

judiciaires, afin que les conflits « quotidiens » des chinois soit réglés plus efficacement, sans toutefois amener une véritable réforme du système légal.

## Conclusion du Chapitre 2

Ce chapitre éclaire les fondements théoriques plus larges, dans lesquels le système de crédit social puise son inspiration. En alliant tradition politique chinoise et théorie systémique le SCS s'inscrit dans la continuité de la réforme légale en Chine, qui est un processus syncrétique, intégrant des idées sélectionnées de l'histoire politique chinoise et quelques leçons apprises des systèmes légaux étrangers.

Le système de crédit social tel qu'il se développe en Chine aujourd'hui incarne l'idée que l'État n'a pas simplement une autorité légale et juridique mais qu'il est aussi responsable de développer la « morale sociale », de maintenir un sentiment moral au sein de la société.

La plupart des analyses du SCS tendent à mentionner l'aspect financier du projet au début de leur explication pour expliquer la genèse du projet, mais ne s'arrête pas davantage dessus. Jeremy Daum suggère même que les trois dimensions du SCS (financières, éducative et légale) soient analysées séparément. S'il serait sans doute sage de suivre ce conseil pour une analyse détaillée du fonctionnement du système, nous avons commencé ce mémoire trop tôt pour pouvoir décider de ne considérer qu'une partie du SCS. De plus, un des objectifs de ce mémoire étant d'évaluer le SCS en le comparant aux techniques de gouvernement en contexte néolibéral, il n'était pas possible d'exclure sa dimension économique. Nous reviendrons dessus dans le Chapitre 4.

# PARTIE 2 : La Chine, « Black Mirror » de l'Occident ?

« *Lorsqu'on pose à priori la différence, on perd de vue le fond commun. Quand on part du fond commun, les différences apparaissent d'elles-mêmes*<sup>129</sup> »

Après avoir montré que le système de crédit social est ancré dans les préoccupations politiques et économiques chinoises, nous souhaitons, dans cette seconde partie, souligner les nombreux aspects du crédit social qui s'inspirent des économies occidentales, États-Unis en tête. Ce faisant il s'agira de souligner l'hypocrisie des critiques adressées à la Chine, puisque les tendances dénoncées dans le projet de crédit social ont été pour la plupart développées en premier lieu aux États-Unis.

Le problème n'étant pas d'avoir voulu pointer les potentiels dérives ou dangers pouvant émerger du système de crédit social, mais de l'avoir décrit comme un système orwellien caractéristique du régime autoritaire chinois et de ses citoyens, qui, après tant d'années de communisme, n'ont de toute façon plus une once d'esprit critique.

Certes, le fait que la situation ne soit pas meilleure dans notre propre pays ne constitue pas une raison pour s'abstenir de dénoncer une violation des droits de l'homme. Cependant le traitement médiatique réservé au SCS par les journalistes européens et américains tenait davantage de la désignation d'un bouc émissaire. Le SCS est devenu un concept fourre-tout, permettant d'exprimer toutes les inquiétudes liées au pessimisme technologique occidental. Par-delà le SCS, c'est la Chine elle-même qui tend à devenir un épouvantail assez pratique pour certains, quand la comparaison avec un régime autoritaire permet de relativiser la situation intérieure.

Le fait que le SCS ait été comparé avec l'épisode *Nosedive* de la série *Black mirror* est particulièrement révélateur. Le monde mis en scène dans cet épisode est celui d'une Amérique

---

<sup>129</sup> BILLETER, Jean-François, *Contre François Jullien*, Éditions Allia, 2006, 122p.



d'un futur proche, où les réseaux sociaux tels Instagram, Facebook ou Pinterest ont pris une importance telle que les notes et les « likes » que vous donnent chacune de vos relations déterminent votre position sociale. Chacun dispose d'une note qui varie en fonction de ses interactions sociales en ligne. Le meilleur moyen de l'augmenter est de mettre sa vie en scène le plus et le mieux possible afin de plaire aux autres. Beaucoup de journalistes ont spontanément fait le lien avec le SCS, faisant de la Chine à son tour un « miroir noir » de l'Occident.

Que l'on ne s'y méprenne pas, ce mémoire n'est pas une défense à tout prix du système chinois. Il existe des aspects sérieusement inquiétants dans l'évolution politique chinoise aujourd'hui. Nous souhaitons simplement montrer que le système de crédit social n'est pas, pour le moment, un des plus inquiétants. Quand bien même il le serait, il est important d'avoir une idée plus claire des points où il pourrait devenir plus invasif.

Enfin la dimension comparative de cette partie vient souligner à quel point les problématiques rencontrées par les gouvernements contemporains peuvent être similaires. Notamment en ce qui concerne les mutations suscitées par les nouvelles technologies, le développement des « big data » et leur application dans la pratique gouvernementale.

# Chapitre 3 : En finir avec l'asymétrie d'information ?

Loin d'être un projet caractéristique du régime autoritaire chinois, le système de crédit social s'inscrit dans une tendance propre à la gouvernance du 21<sup>ème</sup> siècle : celle de l'injonction généralisée à la transparence. La transparence est sur les lèvres de tous les dirigeants, que ceux soit ceux de la sphère politique ou économique. Elle est considérée comme une solution à cette crise de confiance que nous présentions en introduction, particulièrement dans les démocraties libérales, où le gouvernement est censé rendre des comptes à ceux qui l'ont élu, et où les entreprises sont investies d'une « responsabilité sociale ».

## I/ Le SCS, inspiré des politiques de transparence occidentales

### 1) « Plus de transparence pour plus de confiance », mantra de sociétés où la confiance est en crise

La Chine n'est pas la seule à constater un sérieux déclin de la confiance que ses citoyens accordent à leurs institutions. Nous prendrons ici la France pour exemple mais il est certainement possible de trouver le même type de pratique dans une majorité de pays européens.

Face à une défiance de plus en plus importante envers la classe politique, le gouvernement français a récemment pris une série de mesures visant à améliorer la transparence de la vie publique. Le problème d'une défiance des citoyens envers la classe politique n'est pas nouveau. Déjà aux débuts de la 3<sup>ème</sup> République les collusions entre monde des affaires et hommes politiques scandalisaient l'opinion publique et faisaient le jeu de la lutte politique, permettant

au camp non entaché par le scandale de dénoncer les basses mœurs du camp adverse<sup>130</sup>. Cependant le développement des nouvelles technologies, des réseaux sociaux et la multiplication des sources d'information via internet ont transformé notre rapport à l'information mais aussi au politique. A ces facteurs s'ajoutent un creusement des inégalités au sein de la société qui nourrit le sentiment d'une fracture de plus en plus profonde entre des élites dirigeantes (à la fois économiques et politiques) et une large classe moyenne et populaire. Est-ce que les frasques de nos représentants politiques sont plus nombreuses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a un siècle ? Ou sont-elles simplement plus exposées ?

Nous n'avons ni le temps, ni l'intention de répondre à cette question ici mais souhaitons simplement souligner que les politiques de transparence mises en place récemment sont censées venir combler à la fois cette demande d'une plus grande rectitude morale en politique, mais aussi une exigence de plus de participation à la vie politique, qui passe par un plus grand contrôle des citoyens sur l'action de leurs gouvernants.

De la loi organique du 14 juin 2017 qui diagnostiquait que « *notre vie publique a aujourd'hui besoin d'un « choc de confiance»*<sup>131</sup> aux lois votées après l'élection d'Emmanuel Macron pour mettre fin à un certain nombre de comportements jugés répréhensibles (interdiction des emplois familiaux, suppression de la réserve parlementaire pour réduire les pratiques clientélistes, contrôle du financement des partis ...) le gouvernement français a multiplié les initiatives visant à rendre la vie politique plus transparente<sup>132</sup>.

Cette recherche de transparence se matérialise également à travers des politiques dites d' « open-data ». La loi pour une République numérique de 2016 consacre l'ouverture des

---

<sup>130</sup> On pense ici au scandale de Panama (qui avait été précédé du scandale des décorations qui provoqua une petite crise politique sur fond d'antisémitisme et une « mutation du personnel politique républicain ». BARJOT, CHALINE, ENCREVE *La France au XIXe siècle, 1814-1914*, PUF, 1995,656 p.

<sup>131</sup> BRET Marion, « Faut-il désirer la transparence en politique », *Esprit*, mars 2018, [https://esprit.presse.fr/actualites/marion-bet/faut-il-desirer-la-transparence-en-politique-41446#\\_ftn3](https://esprit.presse.fr/actualites/marion-bet/faut-il-desirer-la-transparence-en-politique-41446#_ftn3)

<sup>132</sup> Ibid.

données publiques en France <sup>133</sup> (elle oblige en effet les communes de plus de 3500 habitants à ouvrir par défaut les « *bases de données[...] et les données, mises à jour de façon régulière, dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental* »<sup>134</sup>).

L'efficacité de ces politiques de transparence pour venir répondre à la défiance institutionnelle semble relativement limitée, en témoigne la récente crise des gilets jaunes. Elle exprime clairement la défiance de toute une partie de la société envers Emmanuel Macron, mais, au-delà de sa personne, envers un gouvernement qui ne remplit pas son rôle, qui ne répond pas aux préoccupations de ceux qu'il représente. On observe alors le Président de la République appeler la « fée confiance <sup>135</sup>» à la rescousse, son vocabulaire se rapprochant d'un coup de la prose du gouvernement chinois autour du crédit social.

Au moment de présenter ses vœux de fin d'année (2018), en pleine crise des gilets jaunes, il enjoint les français à « *retrouver confiance en nous-mêmes et entre nous* », et « *signe sa lettre aux Français lançant le grand débat national de début 2019 d'une formule désuète et quelque peu mystérieuse : « En confiance. »* <sup>136</sup>». On retrouve de même la fée confiance dans la loi « *pour un État au service d'une société de confiance*» qui vise à créer les « *conditions d'une confiance retrouvée du public dans l'administration* » et à promouvoir une « *action publique modernisée, simple et efficace* »<sup>137</sup>, ou encore dans le titre du nouveau projet de loi « *pour une école de la confiance* »<sup>138</sup>.

Nous reviendrons plus en détail sur les raisons de l'efficacité limitée des politiques de transparence dans le chapitre 4.

---

<sup>133</sup> GOËTA Samuel, « Données recherchées publiques » : les politiques d'open data à l'épreuve de la réutilisation. Presses Universitaires du Septentrion. L'action publique saisie par ses « publics », pp.137-155, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02025883/document>

<sup>134</sup> Ibid.

<sup>135</sup> Laurent, Éloi. « Introduction / La confiance : prudence ! », Éloi Laurent éd., *Économie de la confiance*. La Découverte, 2019, pp. 3-16.

<sup>136</sup> Ibid.

<sup>137</sup> Ibid.

<sup>138</sup> Ibid.

## 2) Le SCS, vers une plus grande ouverture des données gouvernementales ?

Le système de crédit social chinois utilise un vocabulaire qui tourne clairement autour des mêmes thématiques, comment améliorer la confiance en améliorant la transparence. La directive de 2014 indique ainsi, dans sa partie VI, section C, intitulée « Mettre en place certains projets spécifiques » (建立实施支撑体系): « *Le projet d'ouverture des affaires gouvernementales. Rigoureusement mettre en place les « Réglementations pour l'ouverture des informations gouvernementales de la République Populaire de Chine », procéder à une gestion en accord avec les principes de divulgation proactive, et de divulgation sur demande, afin de vraiment augmenter l'étendue de l'ouverture des affaires gouvernementales et de **construire une image d'un gouvernement ouvert et transparent.***<sup>139</sup> »

Les efforts du gouvernement chinois pour améliorer la transparence remontent à la première série de réglementations publiées par le Conseil des Affaires de l'État en 2007. Chaque année depuis, il a tenu à réaffirmer ces efforts pour améliorer l'accès des citoyens aux données gouvernementales, alors même que « *les récentes actions, intérieures et extérieures de la Chine sous le Secrétaire Général du Parti Communiste Xi Jinping, ont amené de nombreux*

---

<sup>139</sup> State Council Notice concerning Issuance of the Planning Outline for the Construction of a Social Credit System (2014-2020), Part VI, section C 国务院关于印发社会信用体系建设规划纲要（2014—2020年）的通知 [http://www.gov.cn/zhengce/content/2014-06/27/content\\_8913.htm](http://www.gov.cn/zhengce/content/2014-06/27/content_8913.htm)

### （三）实施专项工程。

政务信息公开工程。深入贯彻实施《中华人民共和国政府信息公开条例》，按照主动公开、依申请公开进行分类管理，切实加大政务信息公开力度，树立公开、透明的政府形象

observateurs à se demander si l'agenda de réformes prévues par Xi n'impliquait pas un retour au régime autoritaire de Mao Zedong <sup>140</sup>».

La directive la plus récente en terme d'open data remonte à février 2016<sup>141</sup>, elle appelle à avoir achevé la mise en place d'un « gouvernement ouvert » d'ici 2020, tout comme la directive sur le projet de crédit social. Il faut dire que 2020 est l'année pour laquelle le gouvernement s'est fixé d'avoir atteint une « société de moyenne aisance » (小康社会), et surtout l'année qui précède celle de l'anniversaire des 100 ans de la fondation du Parti Communiste Chinois.

Cette directive donne des indications précises pour améliorer le fonctionnement d'un gouvernement ouvert. Elle demande ainsi à chaque gouvernement de publier une liste des informations qui ne peuvent pas être divulguées, notamment celles qui risquent de mettre en danger la sécurité de l'État, mais aussi la sécurité publique, la sécurité économique ou la stabilité sociale<sup>142</sup>. En effet jusqu'à cette date, de nombreuses demandes d'accès à des dossiers ou informations gouvernementales de la part des citoyens étaient refusées en raison de ces motifs. Le fait de préciser exactement quelles informations ne peuvent être ouvertes devrait limiter l'invocation abusive de ces motifs.

Dans le même ordre d'idée les gouvernements locaux sont tenus de publier et de mettre à jour une liste détaillée de leurs pouvoirs administratifs et de leurs responsabilités. Ces nouvelles obligations imposées aux gouvernements locaux correspondent à ce que Xi Jinping désigne par

---

<sup>140</sup> HORSLEY Jamie P. « China promotes open government as it seeks to reinvent its governance model », *Wilson center*, 23 février 2016 <https://www.wilsoncenter.org/article/china-promotes-open-government-it-seeks-to-reinvent-its-governance-mode>

<sup>141</sup> Chinese Communist Party Central Committee and State Council, “Opinions on Comprehensively Promoting Open Government Affairs Work”, 中共中央办公厅 国务院办公厅印发《关于全面推进政务公开工作的意见》  
[http://www.gov.cn/xinwen/2016-02/17/content\\_5042791.htm](http://www.gov.cn/xinwen/2016-02/17/content_5042791.htm)

<sup>142</sup> HORSLEY Jamie P. « China promotes open government as it seeks to reinvent its governance model », *Wilson center*, 23 février 2016 <https://www.wilsoncenter.org/article/china-promotes-open-government-it-seeks-to-reinvent-its-governance-mode>

« *restreindre le pouvoir politique avec une cage de réglementations* <sup>143</sup> » (把权利关进制度的笼子) .

Cette rhétorique s’inscrit dans le cadre de la lutte contre la corruption, que Xi a accélérée depuis son arrivée au pouvoir. On retrouve bien l’association implicite entre transparence et rectitude morale. En laissant moins de marge de manœuvre aux gouvernements locaux, en encadrant leurs pouvoirs avec davantage de règles, et grâce au contrôle supplémentaire introduit par le SCS, le gouvernement central entend réduire la corruption, mais évidemment s’assurer aussi d’un contrôle plus ferme sur l’ensemble de l’appareil étatique.

Les politiques de transparence sont donc tout aussi populaires en Chine qu’en Occident. L’analyse de la réglementation de 2016 confirme l’idée que leur rôle est vraiment de venir renforcer le «gouvernement selon la loi », en encadrant les pratiques gouvernementales avec des règles claires et connues de tous. Nous avons montré dans notre première partie que la réforme légale entreprise par Xi n’était pas aussi schizophrénique qu’elle n’en a l’air vue de l’extérieur, puisque le système légal chinois a un rôle à jouer en terme de légitimation du pouvoir du PCC et de régulation des conflits. Mettre en place une réforme visant à renforcer l’efficacité de la loi, tout en menant dans le même temps des campagnes de répression sans réelle base légale répond à une logique pour les gouvernants chinois.

Le SCS s’inscrit donc dans le cadre des politiques de « gouvernement ouvert » menées par les autorités chinoises. Il vient renforcer la transparence par son encouragement à un meilleur partage des données entre les différentes administrations, mais aussi par sa volonté de rendre publiquement accessible les listes rouges et noires.

En outre le SCS s’inspire clairement de l’étranger pour chacune de ses dimensions. En parcourant le site principal du système de crédit social<sup>144</sup> on trouve en effet une rubrique dénommée « 他山之石 » littéralement « pierre d’une autre montagne ». Cette expression se réfère à l’idiome chinois « *la pierre d’une montagne étrangère peut polir le jade* » (他山之石

---

<sup>143</sup> “Xi Jinping vows “power within a cage of regulations”, *Xinhua*, 22 janvier 2013

[http://www.chinadaily.com.cn/china/2013-01/22/content\\_16157513.htm](http://www.chinadaily.com.cn/china/2013-01/22/content_16157513.htm) en chinois :

[http://www.chinadaily.com.cn/dfpd/2012kxfzqlzg/2013-01/22/content\\_16825514.htm](http://www.chinadaily.com.cn/dfpd/2012kxfzqlzg/2013-01/22/content_16825514.htm)

<sup>144</sup> <https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/?navPage=8>

可以攻玉), souvent utilisé pour suggérer l'idée qu'emprunter les technologies de l'étranger peut permettre de développer le pays plus efficacement. Dans cette rubrique au titre poétique figurent des articles de sources diverses qui détaillent la mise en place des politiques de transparence à l'étranger. On y trouve beaucoup d'articles sur les Etats-Unis, sur leurs techniques de notation de crédit, sur le « Sunshine Act »<sup>145</sup> (qui est la réglementation d'ouverture des données gouvernementales aux Etats-Unis), mais aussi sur des pays européens<sup>146</sup> (France, Italie, Allemagne).

Enfin l'expression de Xi attire l'attention sur un détail important. Si d'un côté les politiques de transparence viennent imposer plus de règles et « *enfermer le pouvoir dans une cage de régulation* » (把权利关进制度的笼子) afin de moraliser la vie politique, d'un autre, elles sont également censées simplifier le rapport qu'entretiennent les citoyens et les entreprises avec l'État.

On remarque que les politiques de transparence chinoises s'appuient sur la même argumentation qu'en Occident. Elles se fondent sur l'idée que l'amélioration de la confiance institutionnelle se fera par une plus grande lumière jetée sur les données gouvernementales, mais aussi par une « modernisation » et une « simplification » des services publics à l'aide des nouvelles technologies. On ne compte plus les articles dans la presse chinoise qui décrivent comment les innovations technologiques permettent de réduire la paperasse et les formalités administratives<sup>147</sup>.

---

<sup>145</sup> “Le “Sunshine Act” américain rend les affaires universitaires plus transparentes” 美国“阳光法案”让高校事务更透明, *Journal de l'éducation chinoise 中国教育报*, 26 février 2019

[https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/tashanzhishi/201902/t20190226\\_147951.html](https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/tashanzhishi/201902/t20190226_147951.html)

<sup>146</sup> Les systèmes nationaux de crédit des Etats-Unis et de l'Europe 欧美国国家信用制度, *Le quotidien économique 经验日报*, 31 juillet 2019

[https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/tashanzhishi/201907/t20190731\\_163857.html](https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/tashanzhishi/201907/t20190731_163857.html)

<sup>147</sup> MO, Hong'e, “China eyes digital technology to cut red tape” *ECNS*, 5 mai 2019,

<http://www.ecns.cn/news/2019-05-05/detail-ifzhxrpw8974553.shtml>

GU Liping, “China to further cut red tape for better business environment”, *ECNS*, 29 septembre 2017,

<https://www.ecns.cn/2017/09-29/275624.shtml>



Or, la volonté de simplifier les modalités de l'action publique est souvent associée en Occident à une adaptation des méthodes venues du secteur privé, considérées comme étant plus efficaces et moins coûteuses. C'est l'idée qui guide les politiques du « New Public Management », mises en place en France sur inspiration de ses voisins anglo-saxons. Ces politiques minimisent, voir nient, toute différence de nature entre gestion publique et privée<sup>148</sup>. Les discours tenus par le gouvernement autour du SCS s'inscrivent dans cette vision néolibérale, où il est certes nécessaire que l'État intervienne dans la sphère économique, mais simplement pour faire appliquer des lois qui viendront garantir le bon fonctionnement des mécanismes de marché. Notre prochaine partie consistera donc à se demander si, étant donné sa proximité avec les politiques de transparence et de « modernisation » de l'action publique, le SCS est aussi un projet qui soutient l'extension des mécanismes de marché à la sphère publique et politique.

---

<sup>148</sup> CHAPPOZ Yves, PUPION Pierre-Charles, « Le New Public Management », *Gestion et management public*, 2012/2 (Volume 1/n°2), p. 1-3. <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2012-2-page-1.htm>

## II/ Gouverner par la réputation ? Le SCS régulation marchande ou étatique ?

A première vue, les documents traitant du SCS ainsi que les propos qui l'entourent laissent penser qu'il s'agit d'une politique d'extension de la régulation marchande, où l'État intervient certes dans l'économie mais pour instaurer des règles qui permettront aux mécanismes de marché de mieux fonctionner. Nous venons de montrer que le SCS est une politique d'ouverture des données gouvernementales, qui s'inspire des systèmes d'évaluation de crédit et de publication des données réalisés à l'étranger. On pourrait donc suggérer que le SCS est d'inspiration néolibérale et qu'il est une tentative de l'État pour venir améliorer l'asymétrie d'information.

Cependant si on considère le contexte politique chinois depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, on remarque un retour plus affirmée de la présence étatique au sein de l'économie. Comme le souligne Hua Fuling, le PCC a une toujours eu une tradition d'ingérence dans les entreprises privées<sup>149</sup>, mais les réformes d'ouverture, l'acceptation progressive des règles régissant le libre-échange international et le besoin de maintenir une croissance forte pouvaient laisser penser, sous les administration Hu et Jiang, que la Chine s'orientait vers davantage d'autonomie pour le marché.

Nous commencerons par montrer que la théorie économique néoclassique a bien une influence dans l'élaboration du système de crédit social puis nous considèrerons l'hypothèse utilisée par Xin Dai dans son article sur le crédit social. Ce dernier propose de considérer le SCS comme une tentative d'utilisation par l'Etat des mécanismes de régulation par la réputation. Nous nous demanderons si la création d'un « Etat réputationnel » suppose une régulation plutôt marchande ou étatique.

### 1) Influence de la théorie néo-classique au sein du SCS

---

<sup>149</sup> FU, Hualing, « Editorial – Dualité et lutte pour l'autonomie du droit en Chine », *Perspectives chinoises*, 2019-1 | 2019, p.3

### a) Réduire l'asymétrie d'information

La transparence de l'information est une des cinq conditions de la concurrence pure et parfaite, socle théorique de l'économie néoclassique<sup>150</sup>. Bien que ces conditions ne soient jamais toutes réalisées dans la réalité elles guident l'orientation des politiques économiques préconisées par les néoclassiques. Dans leur vision de l'économie mais aussi de la société, l'État aurait tout intérêt à adopter les mécanismes de régulation qui président aux échanges entre individus puisque ce sont les plus efficaces et ceux qui offrent le plus de liberté.

**Le système de crédit social a été conçu à ses débuts en s'appuyant sur cette vision néoclassique.** Le projet initial du SCS, limité à la sphère économique, visait clairement une amélioration de la qualité de l'information dans le secteur du crédit financier. Des économistes comme Lin Yifu (林毅夫) ont eu une influence importante dans la conception du SCS. Doctorant en économie à l'université de Chicago, professeur à l'Université de Pékin puis économiste en chef de la Banque mondiale de 2008 à 2012, il défend une vision néo-structuraliste de l'économie, qui s'appuie sur deux idées maîtresses : un marché qui fonctionne bien, et un gouvernement proactif<sup>151</sup>. Dans un texte de 2004, il déclare à propos du projet de SCS : « *La création d'un système de crédit social a pour tâche essentielle de promouvoir le développement du secteur de l'information en matière de crédit et de créer une base de données nationale sur le crédit. Sans données réelles et détaillées, on ne peut parler d'aucun système de crédit, qu'il s'agisse d'un système de crédit personnel ou d'un système de crédit commercial.* <sup>152</sup>»

Depuis, le gouvernement chinois a continué à affirmer son ambition d'améliorer l'«environnement des affaires» afin de soutenir une croissance faiblissante. Le Premier ministre chinois, Li Keqiang, déclarait ainsi pendant une réunion du Conseil des Affaires de l'État en février 2019 : « *Il est tout aussi important de rationaliser l'administration que de réduire les taxes dans la stimulation de la vitalité du marché que nous mettons en place pour*

---

<sup>150</sup> BENICOURT, Emmanuelle, GUERRIEN, Bernard, *La théorie économique néoclassique*, La Découverte, mai 2008, 272 p.

<sup>151</sup> PAIRAULT, Thierry, « Lin Yifu, l'Afrique et le modèle chinois d'émergence », *Revue de la régulation*, 25 | 1er semestre 2019, <http://journals.openedition.org/regulation/14529>

<sup>152</sup> « Lin Yifu : la construction du système de crédit social et la réforme financière », 林毅夫：社会信用体系建设与金融改革, *Sina Finance*, 7 juillet 2004 <http://finance.sina.com.cn/jingjixueren/20040707/1505856305.shtml>

*s'attaquer à la pression à la baisse de l'économie. L'élément clé pour le gouvernement est de créer un meilleur environnement des affaires afin de dynamiser les acteurs du marché »<sup>153</sup>.*

## **b) La réputation, nouvel outil de régulation ?**

Le lien entre réduction de l'asymétrie d'information dans l'économie et utilisation de la réputation dans les méthodes de gouvernement s'est fait au moment où le SCS a été élargi à des sphères non économiques. Dans une publication de juillet 2019 intitulée « Avis directeur sur l'avancement de la construction d'un système de crédit social avec de nouvelles formes de mécanismes régulateurs basés sur le crédit » (关于加快推进社会信用体系建设 构建以信用为基础的新型监管机制的指导意见)<sup>154</sup>, le premier paragraphe affirme :

*« Les avis suivants sont formulés avec l'accord du Conseil des affaires de l'État afin de renforcer la mise en place du système de crédit social, de faire progresser la réforme de la « décentralisation de la réglementation » et de renforcer le rôle fondamental du crédit dans l'innovation en matière de mécanismes réglementaires<sup>155</sup>». Crédit est ici entendu au sens de fiabilité, la volonté de donner un rôle plus fondamental au « crédit » dans les mécanismes réglementaires peut ainsi être interprétée comme la volonté d'utiliser la réputation comme instrument de gouvernance.*

Dans son article sur ce sujet, Xin Dai commence par constater la multiplication de la réputation comme mécanisme de régulation sociale. Il définit la réputation comme un phénomène qui réunit deux types de processus sociaux : la production d'information en lien avec la réputation et les activités qui supposent une prise de décision en fonction de la réputation.

---

<sup>153</sup> JING, Yuxin, « Government to further cut red tape », *China Daily*, 21 février 2019  
<http://www.ecns.cn/news/2019-02-21/detail-ifzevinw9626068.shtml>

<sup>154</sup> Guiding opinion on accelerating the advancement of the establishment of the Social Credit System with New Forms of credit-based mechanisms, 关于加快推进社会信用体系建设 构建以信用为基础的新型监管机制的指导意见 <https://www.chinalawtranslate.com/en/credit-regulation/>

<sup>155</sup> (为加强社会信用体系建设, 深入推进“放管服”改革, 进一步发挥信用在创新监管机制、提高监管能力和水平方面的基础性作用, 更好激发市场主体活力, 推动高质量发展, 经国务院同意, 现提出如下意见。)

L'utilisation de la réputation a été multipliée avec l'aide des nouvelles technologies. Des informations qui étaient relayées auparavant par le bouche à oreille et les réseaux interpersonnels, sont aujourd'hui produites par des algorithmes qui utilisent des données pouvant être collectées de nombreuses manières.

La réputation est de plus en plus utilisée comme mécanisme permettant de venir réduire l'asymétrie d'information au moment d'une prise de décision (achat, embauche, choix d'un service etc.). « *La position de départ consiste à dire que la réputation crée du bien-être car elle facilite un bon ordonnancement privé dans l'économie de marché et dans la vie sociale en général. [...] Par exemple, dans une approche résolument néoclassique, Éric Goldman affirme qu'en réduisant l'asymétrie d'information sur le marché, les systèmes de réputation peuvent améliorer le fonctionnement de la main invisible de Smith, et donc encourager l'efficacité économique*<sup>156</sup>. »

On peut citer quelques exemples célèbres tels qu'AirBnb, Blablacar, Uber ou encore Ebay qui utilisent tous la réputation comme régulation et comme moyen d'aider leur consommateur à faire le meilleur choix. Le fait de se savoir soumis à une décision fondée sur notre réputation est évidemment une incitation puissante. Xin Dai prend l'exemple des chauffeurs Uber qui risquent d'être suspendus si leur note descend en dessous d'un certain seuil.

Si la littérature autour de la « révolution de la réputation<sup>157</sup> » a commencé par décrire l'adoption de la réputation au sein de la société, en envisageant les mécanismes de réputation comme des moyens de faciliter la régulation privée, elle se tourne aujourd'hui vers l'idée d'un « État de réputation ». Xin Dai souligne qu'en « *mobilisant des informations « crowdsourcées » et des sanctions sociales informelles, les mécanismes de réputation peuvent induire des comportements bénéfiques socialement parlant, à moindre coût, et de manière plus efficace que les instruments légaux et réglementaires de l'Etat, mais aussi réduire la dépendance des décideurs politiques aux biais statistiques.*<sup>158</sup> ».

---

<sup>156</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.9

<sup>157</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.1

<sup>158</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.12

Cette vision optimiste de l'effet des mécanismes de réputation au sein de l'action publique suppose toutefois que l'Etat s'en tienne à une intervention ponctuelle, en cas de défaillance de marché. Il peut ainsi intervenir dans les cas où la régulation par la réputation produit des « externalités négatives », pour rester dans le vocabulaire de la théorie néoclassique, telles que la publication d'information censées rester secrètes ou la collecte intrusive d'information.

Les lois encadrant l'évaluation de crédit aux États-Unis telles que le Fair and Accurate Credit Transaction Act ou le Fair Credit Reporting Act de 2012, s'inscrivent dans cette conception, où l'État est un régulateur extérieur, qui vient poser des limites et encadrer la collecte d'information par les banques et entreprises privées.

Nous montrerons dans la prochaine partie qu'en dépit des discours tenus par Li Keqiang sur l'importance de faciliter l'action des entreprises privées et la volonté affichée dans les textes du crédit social de « décentraliser » la régulation, le SCS implique une intervention de l'État qui dépasse le cadre envisagé par les néoclassiques.

## 2) Le SCS comme création d'un Etat réputationnel

Il existe selon Xin Dai trois manières d'envisager l'utilisation des mécanismes de réputation par un Etat. Nous tenterons de comprendre le SCS au prisme de cette théorie, de déterminer quelle stratégie est le plus utilisée parmi les trois en Chine et ce que cela laisse présager pour l'évolution du SCS.

### a) Trois stratégies pour utiliser les mécanismes de réputation

La première manière d'envisager un État réputationnel , que nous appellerons « **la stratégie du projecteur** <sup>159</sup>», consiste pour l'État à intervenir afin de créer des systèmes de réputation privés plus performants. L'État vient apporter des informations de réputation qui peuvent être utiles au secteur privé. Les politiques d'open-government et surtout d'open-data, dont nous parlions précédemment, correspondent précisément à cette stratégie . On reste dans une approche néolibérale, où l'État vient mettre en lumière des données auparavant inaccessibles aux acteurs privés, leur permettant d'ajuster

---

<sup>159</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.38

leur décision grâce à une meilleure information. La loi sur les agresseurs sexuels aux États-Unis constitue un bon exemple de stratégie du projecteur. Elle exige en effet que les personnes reconnues coupables d'agression sexuelle figurent sur une liste, publiquement consultable<sup>160</sup>.

La seconde stratégie consiste à utiliser les données produites par les systèmes de réputation privés pour améliorer la prise de décision publique, notamment pour l'allocation des incitations ou des sanctions réglementaires<sup>161</sup>. On l'appellera **stratégie de l'incorporation**. Un État va-t-il vraiment aller regarder le score FICO<sup>162</sup> d'une personne, ou les commentaires qu'elle a reçu sur Airbnb avant de décider s'il lui attribue une amende pour une infraction de stationnement ? Pas forcément, par contre cette stratégie est appliquée dans des contextes bien plus sérieux, Xin Dai évoque notamment le cas de la stratégie américaine après les attentats du onze septembre 2001 : « *après 9/11, les autorités américaines en charge de la sécurité nationale ont joué sur l'asymétrie réglementaire qui existait par rapport à la surveillance publique et privée. Elles ont exploité un certain nombre d'arrangements informels de coopération avec des courtiers en données, à travers lesquels les courtiers fournissaient des données du secteur privé, sous forme traitées et non traitées, et les agrégeaient dans des « centre de fusion »* »<sup>163</sup>.

Enfin la troisième stratégie possible consiste à introduire la logique opérationnelle des systèmes de réputation dans le processus de la loi et de la réglementation. Cette **stratégie de l'institutionnalisation** suppose de construire des systèmes de réputation publics, alimentés par les ressources et informations du gouvernement, puis d'utiliser ces informations de réputation pour les décisions administratives ou gouvernementales. L'arrivée des nouvelles technologies et particulièrement les plus grandes capacités d'analyse des données de masse ont permis d'augmenter l'utilisation de cette stratégie par les États, qui sont plus à même de collecter et d'uniformiser des données sur leurs citoyens .

Le gouvernement américain a également recours à cette stratégie dans un certain nombre de situations. Xin Dai montre que les agences gouvernementales américaines ont souvent recours à une analyse des

---

<sup>160</sup>Megan's Law [https://en.wikipedia.org/wiki/Megan%27s\\_Law](https://en.wikipedia.org/wiki/Megan%27s_Law)

<sup>161</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.39

<sup>162</sup> Les scores FICO sont les notations de crédit les plus répandues aux États-Unis

<sup>163</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.

données stockées dans les bases de données publiques. C'est le cas par exemple de l'IRS, l'agence américaine en charge de la collecte des impôts<sup>164</sup>. Cette dernière utilise des techniques de « modélisation prédictive » sur les données à sa disposition afin de déterminer quels individus sont les plus à même de fournir des fausses déclarations. Elle analyse ainsi les cas de fraudes précédents et les données financières des citoyens.

De manière générale, la stratégie de l'institutionnalisation aux États-Unis se caractérise vraiment par l'utilisation des nouvelles technologies afin d'extraire davantage de données dans de nombreux aspects de la fonction publique. Les « smart cities » sont une illustration de cette stratégie : elles permettent de produire des données qui vont être récupérées par la puissance publique, qui pourra s'en servir pour alimenter la production de ses propres informations de réputation.

Un exemple typique d'utilisation des données de réputation produites par l'État dans des décisions gouvernementales est la création de listes noires, qui, nous tenons à le souligner, existent aux États-Unis depuis longtemps ! Margaret Hu définit ainsi le concept de « *big data blacklisting* » comme étant la mise sur liste noire d'individus à travers l'adoption d'outils qui reposent sur les nouvelles technologies et les données de masse<sup>165</sup>. Elle explique que les personnes mises sur listes noires sont « *considérées comme coupables jusqu'à ce qu'elles soient innocentées* » en raison de leurs données numériques « suspicieuses »<sup>166</sup>. Ces listes noires américaines ont également des conséquences préoccupantes, elles peuvent empêcher les individus concernés de prendre l'avion, de voter ou de travailler.

## **b) Une incorporation des données du privé peu transparente**

Même à ses débuts, quand il n'était encore qu'un projet visant à améliorer le marché de l'évaluation de crédit en Chine, le SCS a toujours été un projet gouvernemental, cherchant certes à améliorer la situation économique, mais toujours dans le but de renforcer la légitimité du PCC. Si les autorités chinoises ont, un temps, pensé délivrer des licences officielles à des entreprises privées afin qu'elles se chargent de contrôler le secteur de l'évaluation de crédit, la création en 2018 de Baihang indique que la dimension financière du SCS s'oriente vers un

---

<sup>164</sup> Ibid.

<sup>165</sup> HU, Margaret, "Big Data Blacklisting", *Florida Law Review*, Volume 67 – Numéro 5, mars 2016

<sup>166</sup> « *guilty until proven innocent* », *ibid.*



contrôle étatique plus affirmé (voir point 3 du Chapitre 1). C'est-à-dire que les efforts entrepris pour renforcer le secteur du crédit chinois vont être chapeautés par la Banque centrale, qui elle-même est soumise aux consignes du PCC<sup>167</sup>.

En ce qui concerne la dimension financière du SCS, l'incorporation des données du secteur privé par le gouvernement n'est pas transparente. Nous savons que Baihang utilise les données des entreprises du secteur privé pour produire des notations de crédit. Il n'est pas du tout sûr que ces données soient également utilisées par le gouvernement pour les décisions d'inclure certaines personnes sur listes noires.

**Mis à part la potentielle utilisation des données de Baihang, l'utilisation des données du privé n'est pas très répandue dans la constitution des listes rouges et noires.**

Nous avons mentionné l'accord conclu entre le Crédit Sésame et la ville de Hangzhou dans le Chapitre 1. Cet accord entre un système de notation de crédit privé (Crédit Sésame), et une municipalité qui utilise les données du privé pour alimenter son propre système de crédit social, est une exception. Alibaba, la maison mère du Crédit Sésame a en effet des liens particuliers avec la ville de Hangzhou. Cette dernière souhaite investir dans les nouvelles technologies et renvoyer l'image d'une ville branchée, à l'image de son champion municipal.

Certains gouvernements locaux encouragent les organismes d'évaluation de crédit privés à coopérer avec eux, et précise dans leur législation définissant le crédit social, que les « informations de crédit » (信用信息) peuvent provenir de partie tierces<sup>168</sup>.

Utiliser les données du secteur privé comporte toutefois des risques pour les gouvernements. Ils doivent s'assurer de la qualité de ces données et que leur collecte ait été faite de manière légale. Nous ne savons donc pas précisément quelle proportion des informations agrégées sur les plateformes de crédit social du gouvernement provient de sources extérieures.

---

<sup>167</sup>« Chine : le numéro 2 de la banque centrale obtient une promotion » *La Tribune*, 19 mars 2018

<https://www.latribune.fr/economie/international/chine-le-numero-2-reformiste-de-la-banque-centrale-obtient-une-promotion-772262.html>

<sup>168</sup> DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, p.40

### **c) L'adoption des mécanismes de réputation au sein des pratiques gouvernementales**

Le système de crédit social peut être considéré comme une stratégie d'institutionnalisation des mécanismes de réputation. Cette adoption des mécanismes de réputation se matérialise par le concept même de protocole d'accord, qui suppose un partage d'informations entre les agences gouvernementales. Les protocoles d'accord étendent en effet la portée d'une infraction. Puisqu'une infraction dans un domaine entraîne une punition dans un autre, on retrouve bien l'idée que l'entreprise ou le citoyen concerné sont punis à cause de leur mauvaise réputation, parce que les informations que le gouvernement dispose sur eux indique qu'il ou elle a eu une conduite illégale.

#### **Prenons deux exemple :**

Premiers cas, une entreprise de production de lait infantile coupe son lait avec un produit nocif pour la santé des enfants. Après une enquête, elle est mise sur la liste des « entités ayant eu une conduite sérieusement indigne de confiance » de l'administration chargée des aliments et des médicaments. En vertu du protocole d'accord qui existe entre l'administration du ministère des aliments et médicaments et les autres administrations, cette entreprise de lait infantile va être soumise à une surveillance accrue et pourra être désavantagée<sup>169</sup>.

Le protocole indique par exemple que, si cette entreprise souhaite à l'avenir importer des céréales ou du sucre, les quotas qu'elle aura le droit d'importer pourront être réduits en raison de sa présence sur liste noire (在申请粮食和食糖进口关税配额时, 将其失信信息作为限制配额依据). Cette sanction ne sera pas appliquée par l'administration des aliments et médicaments mais bien par l'administration en charge du contrôle des importations.

De même si cette entreprise souhaite contracter un prêt ou émettre des actions, elle sera soumise à un examen approfondi par les autorités bancaire et financières, et pourra voir sa demande refusée.

Le protocole d'accord énumère ainsi une liste de services pour lesquels l'entreprise sera soumise à une inspection approfondi ou pourra se voir dénier l'accès.

---

<sup>169</sup> Memorandum of Understanding on Carrying out of Joint Discipline actions of the serious untrustworthy in food and drug production and business, 关于对食品药品生产经营严重失信者开展联合惩戒的合作备忘录 <https://www.chinalawtranslate.com/en>

Deuxième cas, nous avons une personne physique, qui a été condamnée à payer une forte amende par le tribunal de sa province. Elle ne s'acquitte pas de cette amende. Si les magistrats chinois considèrent que cette personne avait les moyens de la payer, alors elle sera placée sur la liste noire de la Cour Suprême Populaire. Cette liste noire est celle qui a le plus de conséquences pour les individus. La personne en question verra son nom affichée sur le site « crédit china » et potentiellement sur d'autres panneaux d'affichage<sup>170</sup>. Elle pourra également :

- être restreinte dans sa consommation « non quotidienne » (en chinois l'expression utilisée est « *consommation qui ne relève pas de la vie quotidienne ou du travail* » 其他非生活和工作必需的消费行为) c'est-à-dire se voir interdire l'accès aux TGV, aux avions, mais aussi aux hôtels de luxe, aux boîtes de nuit ou aux clubs de golfs (ces derniers ont été interdits depuis, le protocole d'accord ayant été rédigé en 2016)<sup>171</sup>.
- être interdite d'inscrire ses enfants dans des écoles privées payantes.

Ces deux exemples illustrent que les sanctions pour les entités sur listes noires, mis à part la liste des tribunaux, sont principalement destinées à des entreprises. Les individus qui peuvent se retrouver sur d'autres listes noires que celle des tribunaux sont les chefs d'entreprise ou les individus responsables de l'infraction, mais alors les sanctions ne sont pas très lourdes pour les personnes physiques. Ils peuvent simplement être interdits d'exercer des nouvelles fonctions à hautes responsabilités dans le domaine de leur entreprise ou des domaines considérés comme sensibles (fond d'investissement, banques, compagnies de sécurité etc.).

Ils permettent également de comprendre **qu'à travers le SCS, le gouvernement chinois veut créer ses propres mécanismes de réputation**. C'est à dire construire un marché public de la réputation, qui soit nourri par les informations que le gouvernement détient sur les citoyens, entreprises et organisations.

**Les autorités chinoises souhaiteraient que cette réputation viennent concurrencer la réputation qui régule les relations interpersonnelles dans la sphère privée et sur le**

---

<sup>170</sup> Memorandum of Understanding on Joint Incentives and Discipline for Judgement Defaulters 关于对失信被执行人实施联合惩戒的合作备忘录 <https://www.chinalawtranslate.com/en>

<sup>171</sup> Ibid.

**marché.** Les systèmes de crédit social des gouvernement locaux (Rongcheng, Suining, Qingzhen, etc.) sont une tentative pour venir concurrencer la réputation « classique ». Mais vu les faibles incitations utilisées dans ces systèmes, une grande partie des citoyens chinois les ignorent largement. Quant à la diffusion de leur nom sur le panneau d'affichage du village pour avoir grillé un feu rouge ou la perte de 10 points pour ne pas avoir trié leurs déchets, elles non plus ne sont pas assez dissuasives.

**Les listes rouges et noires du gouvernement pourraient devenir plus efficaces si leur application était étendue au secteur privé.** Shazeda Ahmed, doctorante à Berkeley a révélé qu'il existe des accords de partage d'information entre la **Commission Nationale pour la Réforme et le Développement (en charge de l'application du SCS au niveau national) et les grandes entreprises privées.** Ces accords ne sont pas comme celui conclu entre le Crédit Sésame et la ville de Hangzhou, où la ville promettait d'utiliser les scores du Crédit Sésame dans différentes application. Ils supposent au contraire que les grandes entreprises qui les signent utilisent les listes noires et listes rouges du gouvernement. Elles permettent alors au gouvernement d'étendre la portée de ces listes. Une personne figurant sur la liste noire des tribunaux est censée ne pas avoir accès à de la consommation « superflue ». Dans les exemples cités précédemment cette personne ne pouvait plus acheter de billets de TGV ou d'avion, deux domaines contrôlés par l'Etat. La solution de paiement mobile et en ligne Alipay ayant signé un de ces accords de partage d'information, cette personne pourra également se voir refuser l'achat d'articles considérés comme « luxueux », si elle veut utiliser Alipay pour payer.

Ces accords de partage d'information existent aussi au niveau local. Certains opérateurs télécom on fait en sorte que, quand quelqu'un essaie d'appeler une personne figurant sur la liste noire des tribunaux, le bruit habituel de la tonalité soit remplacé par un message vocal enregistré qui la prévient qu'elle est sur le point d'appeler une personne endetté, et lui demande de l'inciter à payer<sup>172</sup>.

---

<sup>172</sup> COHEN, Claudia, « La chine attribue une sonnerie de téléphone spéciale aux citoyens endettés », 22 mai 2019, <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/la-chine-attribue-une-sonnerie-de-telephone-speciale-aux-citoyens-endettes-20190521>

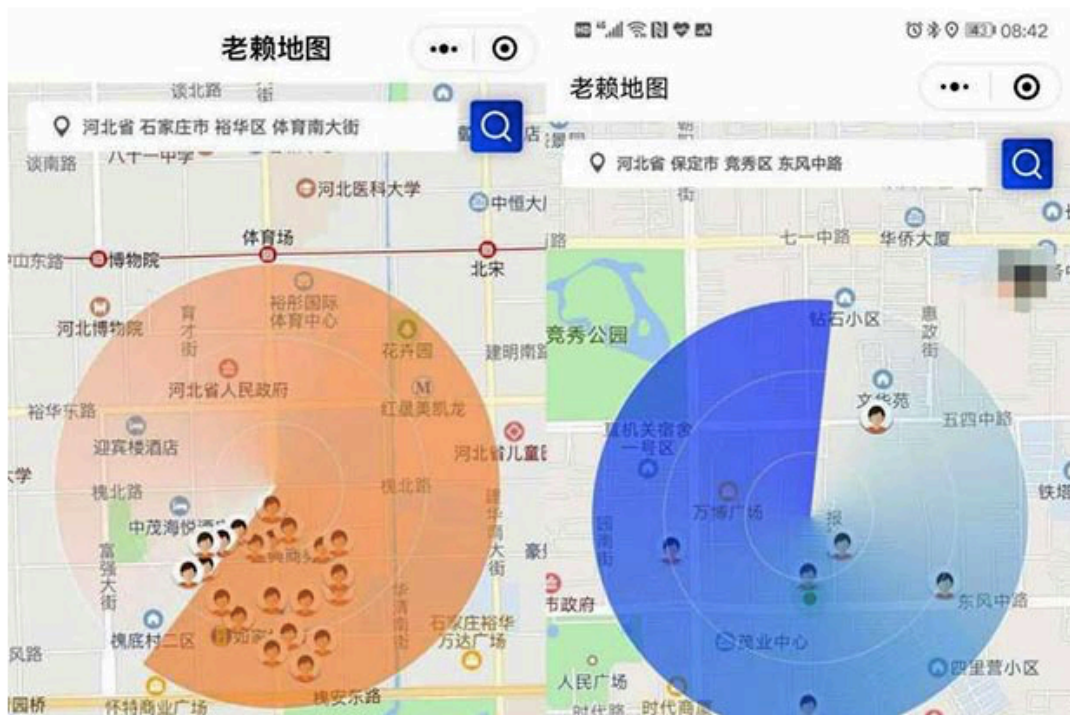
De même dans la province du Hebei, les tribunaux du district de Yuhua ont un partenariat avec l'application WeChat<sup>173</sup>, qui a créé pour eux un « mini-programme » dénommée la carte des « laolai » (老赖地图)<sup>174</sup>. « Laolai » signifie littéralement les « esquiveurs de dette ». Ce petit programme permet d'afficher les personnes, entreprises ou organisations qui ont été mises sur liste noire par les tribunaux dans un certain périmètre autour de soi.

---

<sup>173</sup> L'équivalent chinois de Wechat, sauf que l'application chinoise offre beaucoup plus de services.

<sup>174</sup> AHMED Shazeda, « The messy truth about social credit », Logic Magazine, numéro 7, mai 2019  
<https://logicmag.io/china/the-messy-truth-about-social-credit/>

Ci-dessous une capture d'écran de l'application :



Le gouvernement chinois n'exclut donc pas une coopération avec le privé dans le but de créer une « société de confiance ». Développer ses propres mécanismes de production d'informations de réputation lui permet toutefois de garder le contrôle sur les critères choisis pour évaluer la fiabilité des membres de la société. Le SCS s'apparente plus à une stratégie d'institutionnalisation de la réputation qu'à une incorporation des informations de réputation du secteur privé.

Pour pouvoir dire si vraiment le SCS est le début d'une évolution de l'État chinois vers un État réputationnel il faut attendre de voir si les informations de réputation du gouvernement seront largement réutilisées par des acteurs privés. Xin Dai précise toutefois que même si le gouvernement chinois en vient à réguler des domaines auxquels il n'avait pas accès autrefois, la régulation du secteur privé ne disparaîtra pas pour autant.

### 3) Vers une personnalisation de la loi ?

Selon Xin Dai, le SCS est un exemple qui vient contredire la perspective néoclassique. Cette dernière part en effet de l'hypothèse que l'État reçoit une information limitée et serait donc

incapable de gérer de nombreux aspects de la vie socio-économique sans la médiation de la réputation privée<sup>175</sup>. Cependant comme les mécanismes de réputation se systématisent dans la sphère privée et commencent à être utilisés par le gouvernement, l'utilisation accrue de la réputation comme mode de régulation pourrait, paradoxalement, permettre un plus haut niveau d'interventionnisme.

L'équilibre entre gouvernance privée et publique pourrait bien ne pas évoluer vers moins d'intervention étatique, comme le suggère la perspective néolibérale, mais plutôt vers une transformation de cette intervention, à savoir une transformation de la loi.

Xin Dai suggère ainsi qu'avec des outils technologiques assez puissants, le « *modus operandi* » de la loi pourrait être transformé pour tendre vers l'arrangement et la réputation privée, puisque le système légal centralisé peut aujourd'hui gouverner d'une manière qui est bien plus dynamique et sensible au contexte. Certains chercheurs américains essaient déjà de concevoir les perspectives de transformations de la loi découlant de l'utilisation des données de masse<sup>176</sup>. La plupart concluent à une personnalisation de la loi, grâce ou à cause, des informations fournies par les données de masse.

Nous pensons qu'il est encore trop tôt pour pouvoir affirmer si le SCS va mener à une personnalisation de la loi ou non par l'exploitation des données de masse. Il est vrai que l'utilisation du concept de réputation permet une allocation des ressources du gouvernement plus précise et plus individualisée. En s'appuyant sur les informations de crédit réunies sur une entité le gouvernement chinois va pouvoir décider de manière plus éclairée si, par exemple, il va attribuer une subvention à cette entreprise.

## Conclusion du Chapitre 3

---

<sup>175</sup> DAI Xin, *Towards a reputation state : the social credit system project of China*, Ocean University of China, juin 2018, p.40

<sup>176</sup> PORAT, Ariel et STRAHILEVITZ, Lior J., "Personalizing Default Rules and Disclosure with Big Data" , *Michigan Law review*, 2014.

Confronter le système de crédit social à la littérature qui traite de l'utilisation de la réputation permet de souligner que ce projet recourt à des mécanismes nouveaux parmi les outils qui sont habituellement utilisés pour gouverner au sein de l'État. L'utilisation des mécanismes de réputation correspond à une approche plutôt néolibérale du rôle de l'État, où celui-ci intervient dans l'économie pour pallier à des externalités de marché. Le SCS viendrait réduire l'asymétrie d'information.

Entre les trois stratégies décrites par Xin Dai par lesquelles un État peut évoluer vers un État « réputationnel », c'est celle de l'institutionnalisation qui correspond le plus au SCS. C'est-à-dire l'application de mécanismes propres au secteur privé (notation, incitations comportementales sous formes de sanctions et de récompenses) dans le fonctionnement du secteur public. Cette stratégie suppose tout de même un partenariat avec le secteur privé, bien que ce dernier soit davantage contrôlé qu'avec la stratégie du projecteur ou de l'incorporation des données du privé.

Qu'elles soient davantage exploitées par le secteur privé ou par l'État, la collecte et l'analyse des données personnelles des citoyens soulève des questions relatives à la protection de la vie privée mais aussi à la possible manipulation des citoyens.

Ce chapitre nous permet de comprendre pourquoi le système de crédit social chinois a suscité tant d'émotions chez les citoyens occidentaux. Il s'inspire en effet de politiques pratiquées en Occident depuis une vingtaine d'années, tout en y ajoutant un contrôle étatique plus affirmé. C'est ce mélange de familiarité (avec des politiques de transparence, de gouvernement ouvert) et de frayeur (à l'idée d'un État chinois tout puissant, capable de soumettre les entreprises privées) qui a produit de fortes réactions.

Les journaux occidentaux dénonçaient le fait que le SCS offre des possibilités avancées de surveillance à l'État chinois. Selon eux, c'est le caractère autoritaire, non-démocratique, du régime chinois qui explique que l'État cherche à développer un contrôle accru des citoyens et des entreprises. Nous souhaitons faire le lien avec les politiques dites « de transparence » menées en Occident car nous pensons que le SCS est un bon exemple de l'ambiguïté qui réside dans le concept même de transparence.

Le prochain chapitre tentera donc de montrer que le projet de système de crédit social ne prouve pas tant le caractère autoritaire du régime chinois mais bien plutôt celui des



« politiques de transparence ». La ressemblance du SCS étant une preuve de leur compatibilité aux régimes autoritaires.

## Chapitre 4: Ambiguïtés de la transparence

*« Paradoxe de la transparence : elle est dissimulation systématique, mais dissimulation à sens unique. L'opacité du Prince est raison de la transparence de ses sujets »<sup>177</sup>*

*« La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde »<sup>178</sup>*

Nous montrerons dans un premier temps que les politiques de transparence, que ce soit en Occident ou en Chine, supposent, en échange d'une ouverture des données gouvernementales, une plus grande transparence des citoyens. Cette dernière est organisée à la fois par les gouvernements mais aussi par les entreprises, à travers une collecte et une exploitation de leur données personnelles.

Cela nous permettra de comprendre en quoi la dimension financière et la dimension légale du SCS sont complémentaires et qu'ensembles, elles permettent un contrôle de la population. Ce contrôle est celui d'une « lisibilité » plus grande de la population pour le gouvernement .

Dans un deuxième temps nous montrerons que cette lisibilité prônée par les politiques de transparence est généralement peu réciproque.

---

<sup>177</sup> HAN FEI, *Han Fei-Tse ou Le tao du prince*, Présenté et traduit par Jean Lévi, Éditions du Seuil, 1999, p.50

<sup>178</sup> VALERY, Paul, *Rhumbs*, dans *Œuvres*, édition établie par Jean Hytier, t. II, Paris, Gallimard, 1960, p. 615.

## I/ « Rendre lisible la population » : un partenariat public-privé

Nous l'expliquions dans le chapitre 3, les politiques de transparence sont censées venir rendre plus « lisibles » l'action des gouvernements en réponse à la défiance des citoyens. Les entreprises peuvent également choisir cette stratégie afin d'améliorer leur image et de convaincre du rôle positif de leur action dans la société. Ces politiques de transparence, qu'elles soient pratiquées par les gouvernements ou les entreprises sont à double tranchant. Elles demandent certes au gouvernement ou aux entreprises de fournir un libre accès à un certain nombre de données, mais elles s'accompagnent d'une exigence de transparence de la part des citoyens ou des clients.

Cette exigence n'est pas clairement établie dans les discours qui introduisent les politiques de transparence. C'est un constat que nous établissons en nous appuyant sur le concept de « lisibilité », premièrement utilisé par James Scott<sup>179</sup>. Scott étudie l'évolution des États et constate qu'une grande partie des politiques menées par ces derniers peuvent être interprétées comme une manière de rendre la société plus lisible. C'est-à-dire d'organiser la population d'une manière qui simplifie l'exécution des fonctions classiques de l'État (levée de l'impôt, conscription et maintien de l'ordre social). *« J'ai commencé à voir la lisibilité comme un problème central du gouvernement. L'État prémoderne était, sous bien des aspects, particulièrement aveugle ; il connaissait très peu de choses sur ses sujets, sur leur richesse, leurs propriétés terriennes et leurs rendements, leur localisation ou leur identité. Il lui manquait une carte détaillée de ses terres et de sa population »*<sup>180</sup>.

Ce problème de la lisibilité est toujours au cœur de la politique aujourd'hui. A l'heure des « big data », rendre la population plus lisible pour le gouvernement signifie non seulement obtenir des données sur cette dernière, mais être capable de les analyser, voire de s'en servir pour atteindre des objectifs politiques.

---

<sup>179</sup> SCOTT, James, *Seeing like a state*, 1999, New Haven: Yale University Press, 460 p.

<sup>180</sup> Ibid.

Nous verrons que le système de crédit social, tout comme les autres politiques de transparence, exige, en échange de l'ouverture des données gouvernementales, que les citoyens se soumettent à un contrôle accru.

## 1) Vers la fin de l'anonymat ?

L'exigence de transparence est une exigence d'information. Cependant l'information brute ne fait pas sens d'elle-même. Pour pouvoir « lire » sa population, pour pouvoir recouper et analyser les données qu'il récolte sur la population à travers les services publics, l'Etat doit pouvoir identifier chaque individu.

Pour que le SCS fonctionne, une des premières exigence était que chaque personne, morale ou physique, incluse dans le système puisse être identifiée. Selon Rogier Creemers il fallait pour cela s'assurer premièrement qu'un système uniforme de classement alloue un unique identifiant à chaque sujet, puis dans un second temps que chaque sujet ne puisse pas agir anonymement<sup>181</sup>. Depuis 2003 les autorités chinoises avaient déjà mis en place un système de code attribué à chaque carte d'identité. Un nombre à 18 chiffres sur chaque carte devait être « l'unique identifiant, valable à vie, d'une personne ». Ainsi en 2013, quand la Cour Suprême Populaire a commencé à mettre en place le système de sanctions jointes entre les administrations, les réglementations indiquaient clairement que les numéro de carte d'identité devaient être utilisés à cet effet. La volonté de limiter les conduites anonymes n'est donc pas nouvelle en Chine.

Cependant avec la généralisation d'internet, l'État chinois a dû faire face à un nouvel espace où l'anonymat était total. L'enregistrement sous identité réel a ainsi été étendu à l'achat d'un téléphone, mais aussi pour la fourniture d'accès à internet. Si les pseudos sont autorisés, chaque fournisseur internet est tenu d'enregistrer ses clients sous leur vrai nom : « *Article 5: les fournisseurs d'accès à internet doivent demander aux utilisateurs d'internet d'enregistrer leur*

---

<sup>181</sup> Creemers Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018 p.20

*compte après avoir passé une procédure d'authentification d'identité réelle, en accord avec le principe : "identité réelle en coulisses, pseudonyme sur le devant de la scène »*<sup>182</sup>.

La tâche a été un peu plus compliquée pour les personnes morales. Historiquement chaque administration avait son propre système avec lequel elle enregistrait les entreprises et organisations. Chaque entreprise disposait donc d'un numéro pour sa licence commerciale, d'un autre pour l'administration fiscale, et d'autres encore pour chaque régime réglementaire auquel elle était soumise. Cette organisation entravait l'intégration efficace des informations dont disposaient le gouvernement et générait un montant considérable de paperasse. Un système intégré a donc été créé avec le SCS, attribuant également à chaque entreprise un unique numéro de crédit social à 18 chiffres.

Une fois encore le système de crédit social n'introduit pas une dimension fondamentalement nouvelle. L'Etat chinois, et particulièrement le PCC avait déjà pour habitude de tenir des fichiers individuels sur les citoyens chinois. Le SCS est régulièrement comparé à ces «fichiers personnels » ou dang'an (档案) . La nouveauté apportée par le SCS est l'identifiant unique attribué aux entreprises, ce qui confirme encore une fois la thèse selon laquelle il viserait davantage un contrôle des entreprises plutôt que des individus.

L'existence d'un unique numéro pour chaque « entité de marché » (市场主体) renforce l'idée d'une responsabilité individuelle étendue.

**Une fois encore, des dynamiques tout à fait similaires sont à œuvre en Occident, à ceci près qu'elles sont quand même obligées de s'adapter à la réglementation plus stricte en terme de protections des données.** Nous reviendrons sur la législation chinoise en deuxième partie de ce chapitre.

---

<sup>182</sup> « 第五条 互联网信息服务提供者应当按照“后台实名、前台自愿”的原则，要求互联网信息服务使用者通过真实身份信息认证后注册账号 »

Internet User Account Name Management Regulations, 互联网用户账号名称管理规定

<https://chinacopyrightandmedia.wordpress.com/2015/02/04/internet-user-account-name-management-regulations/>

Le président français a ainsi déclaré, en ce début d'année 2019, à la suite de la crise des gilets jaunes et du scandale de la ligue du LOL<sup>183</sup> : « *Ce que nous devons réussir d'abord, c'est une forme d'hygiène démocratique du statut de l'information. Je crois qu'on doit aller vers une levée progressive de toute forme d'anonymat. On doit aller vers des processus où l'on sait distinguer le vrai du faux, où l'on doit savoir d'où les gens parlent et pourquoi ils disent les choses*<sup>184</sup> ». Il évoquait la possibilité de conditionner l'inscription sur un réseau social à la fourniture d'une pièce d'identité. Ces propos font référence à un discours prononcé en novembre dernier lors de l' « appel de Paris pour la confiance et la cyber sécurité » dans lequel Emmanuel Macron pointait du doigt un « *anonymat devenu problématique* <sup>185</sup> ». Déjà en avril 2017, alors candidat à la présidentielle, il avait émis l'idée de forcer les applications de messagerie instantanées fortement cryptées à collaborer avec la justice dans le cas d'enquête terroriste<sup>186</sup>.

Si les arguments invoqués par l'exécutif, la lutte contre le terrorisme et la haine sur internet sont bien évidemment audibles, la fin progressive de l'anonymat est loin d'être une solution garantie. Il est déjà possible de remonter jusqu'à l'identité réelle de nombreux internautes, mais cela demande des moyens assez conséquents. Supprimer l'anonymat pourrait aussi avoir l'effet inverse d'exposer encore plus les personnes victimes de harcèlement sur internet.

Ici encore, l'anonymat et le contrôle du cyberspace national sont à la fois des enjeux de stabilité intérieure pour les États mais aussi des enjeux géopolitiques de plus en plus importants. Disposer d'un accès facilité à l'identité des internautes est un moyen de contrôle puissant de ce nouvel espace.

Un autre exemple français, très récent lui aussi, est l'application ALICEM. Développée par l'Agence des Titres Sécurisés, elle vise à permettre aux détenteurs d'un titre de séjour avec

---

<sup>183</sup> Scandale de harcèlement sur twitter. [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/02/12/ligue-du-lol-cinq-questions-pour-comprendre-l-affaire-et-ses-enjeux\\_5422639\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/02/12/ligue-du-lol-cinq-questions-pour-comprendre-l-affaire-et-ses-enjeux_5422639_4355770.html)

<sup>184</sup> « Pourquoi la levée de l'anonymat sur internet ne mettra pas fin aux délits en ligne » *Marianne*, 21 février 2019 <https://www.marianne.net/societe/pourquoi-la-levée-de-l-anonymat-sur-internet-ne-mettra-pas-fin-aux-délits-en-ligne>

<sup>185</sup> TRUJILLO, Elsa, « Fin de l'anonymat sur le Web : le projet d'Emmanuel Macron » *BFMTV*, 21 janvier 2019, <https://www.bfmtv.com/tech/fin-de-l-anonymat-sur-le-webles-limites-du-projet-d-emmanuel-macron-1616925.html>

<sup>186</sup> Ibid.

une puce biométrique (passeport par exemple) de se créer une identité numérique pour faciliter l'accès à certains services sur internet, tels que le site des impôts ou de l'assurance maladie<sup>187</sup>. Ce qui fait tiquer les associations de défense de la liberté sur internet n'est pas l'application en soi mais le fait que, pour se créer un compte, et donc pour pouvoir utiliser l'application, il est nécessaire de procéder à une identification par reconnaissance faciale. L'application ne laisse aucun autre choix aux utilisateurs, ce qui est contraire au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui considère que « *le consentement ne devrait pas être considéré comme ayant été donné librement si la personne concernée ne dispose pas d'une véritable liberté de choix* <sup>188</sup> ». Or, la personne voulant utiliser ALICEM n'a pas d'autre choix que la reconnaissance faciale. Cet exemple illustre bien le lien entre les politiques de transparence, (qui se présentent également comme politiques de simplification et de modernisation de l'action publique) et l'exigence d'un plus grand accès aux données personnelles (et biométriques) des citoyens. L'association « La quadrature du net » a décidé d'attaquer le décret qui annonce la création d'ALICEM, puisque « *le consentement au traitement des données biométriques ne peut être regardé comme libre* <sup>189</sup> ». Elle dénonce de plus la banalisation des pratiques de reconnaissances faciales qu'amènerait une utilisation de cette application.

## 2) « *Enrichissez les pauvres* » : l'inclusion financière ou le contrôle par la dette

Nous reviendrons pour cette partie sur la dimension économique du SCS, développée dans le chapitre 1. Nous montrions que l'État entretenait un rapport assez ambigu avec le secteur financier informel, dont le développement avait à la fois permis l'inclusion financière d'une grande partie de la population, mais également menacé la stabilité sociale par ses dérives.

---

<sup>187</sup> « La quadrature du net attaque l'application ALICEM, contre la généralisation de la reconnaissance faciale » *La Quadrature du Net*, 17 juillet 2019, <https://www.laquadrature.net/2019/07/17/la-quadrature-du-net-attaque-application-alicem-contre-la-generalisation-de-la-reconnaissance-faciale/>

<sup>188</sup> Ibid.

<sup>189</sup> Ibid.

### **a) Un changement de paradigme dans l'approche développementale : vers une plus grande responsabilité individuelle**

Nicholas Loubere montre que le soutien de l'État chinois au développement de la finance en ligne relève d'un changement de paradigme dans sa façon de concevoir la lutte contre la pauvreté<sup>190</sup>.

Il explique que le concept d'inclusion financière est au fondement du tournant pris par le mouvement mondial pour le microcrédit dans les années 1990. L'establishment néolibéral a en effet réorienté les pratiques des institutions de micro-crédit vers une plus grande rentabilité, en réduisant les crédits à taux subventionnés et en imposant un recouvrement total des coûts. Ce faisant la microfinance est devenue une activité hautement rentable, mais avec des résultats moindres en terme de développement et de réduction de la pauvreté<sup>191</sup>. Elle a donc eu besoin d'une nouvelle légitimité et c'est ainsi que le concept d' « inclusion financière » a remplacé celui de « microfinance ».

Ce changement de paradigme s'appuie sur un postulat central : l'idée que l'inclusion au sein du système financier de personnes qui en étaient exclues auparavant, est intrinsèquement bénéfique<sup>192</sup>. Nicholas Loubere montre que ce postulat s'appuie sur une vision néolibérale de la société et de la manière à adopter pour résoudre la question sociale : il n'appartient plus à l'Etat ni aux autres acteurs développementaux de produire des résultats, leur responsabilité se limite simplement à donner des opportunités à tous de s'insérer dans le système économique. Cela passe donc par un accès au financement et un encouragement de l'entrepreneuriat, qui déplace la responsabilité du développement sur les pauvres eux-mêmes, en séparant leur situation de marginalité de ses origines historiques et contextuelles.

### **b) Le SCS vient renforcer l'inclusion financière, et diminuer l'implication de l'État ?**

La partie VI du schéma de 2014 détaillant les différentes dimensions du système de crédit social comporte une partie intitulée « mise en place de projets spécifiques ». Elle

---

<sup>190</sup> LOUBERE, Nicholas, « L'essor de la finance sur Internet en Chine et les tyrannies de l'inclusion », *Perspectives chinoises* 2017/4 | 2017

<sup>191</sup> Ibid.

<sup>192</sup> Ibid.



mentionne trois projets, le premier étant la politique d'ouverture des données gouvernementales, que nous avons déjà commentée dans le Chapitre 3. Les deux autres projets de cette partie s'intitulent « *Le projet de construction d'un système de crédit rural* » (农村信用体系建设工程) et « *Le projet de construction d'un système de crédit pour les petites et microentreprises* » (小微企业信用体系建设工程).

**Le SCS est censé venir renforcer ces projets existants, notamment par une « éducation aux services financiers » à destination des populations les plus pauvres et les plus rurales.**

La banque centrale chinoise est l'acteur principale de la dimension financière du SCS. Cette dernière a également publié en 2014 une directive intitulée « *Opinion sur l'accélération de la construction d'un système de crédit rural et d'un système de crédit pour les petites et très petites entreprises* ». Dans un article un représentant de la banque centrale souligne le lien entre la construction d'un système de crédit social et l'amélioration de l'inclusion financière des populations rurales et des petites et microentreprises.

« *Le crédit est la pierre angulaire du fonctionnement de l'économie de marché: un bon environnement de crédit social est la condition préalable à un développement sain de l'économie et de la société [...]* (信用是市场经济运行的基石, 良好的社会信用环境是经济社会健康发展的前提)

*Le système de crédit destiné aux petites et microentreprises, aux agriculteurs et aux autres entités économiques est un élément important de la construction du système de crédit social[...]* (以小微企业、农户等经济主体为对象的信用体系是社会信用体系建设的重要组成部分)

*La construction d'un système de crédit rural et pour les petites et microentreprises a efficacement atténué l'asymétrie de l'information, amélioré la disponibilité de financement pour les petites et micro entreprises et les agriculteurs, sensibilisé davantage les petites et micro entreprises et les agriculteurs au crédit, et amélioré l'environnement du crédit régional. À la fin de 2013, la Banque populaire de Chine avait encouragé la création de dossiers de crédit pour 2,43 millions de petites et micro entreprises et 151 millions d'agriculteurs.* (小微企业和农村信用体系建设, 有效地缓解了信息不对称, 提高了小微企业、农户等融资的可获得性, 增强了小微企业和农户的信用意识, 改善了地区信用

环境。截至2013年底，人民银行. 动共为243万户小微企业和1.51亿农户建立了信用档案。) <sup>193</sup>»

Enfin plus récemment, des nouvelles directives concernant le SCS ont souligné le fait de vouloir approfondir l'éducation au crédit financier . Un article du site du crédit social, « Credit China » indiquait dans une section intitulée « *En particulier, les groupes économiquement défavorisés qui ont des difficultés à accéder équitablement aux services financiers sont les principaux objectifs de l'éducation des consommateurs.* <sup>194</sup>»

En renforçant l'éducation autour des services financiers, le système de crédit social a pour but de sensibiliser des populations peu au fait du fonctionnement du système financier afin de diminuer le nombre d'arnaque. Il répond en cela a un vrai besoin de régulation du secteur financier informel.

Cependant cette éducation au services financiers vient aussi renforcer l'idée qu'il est de la responsabilité des populations pauvres de s'en sortir par elles-mêmes. Puisque le gouvernement améliore leur accès aux services financiers, notamment leur possibilité de s'endetter, ces dernières n'ont plus d'excuse pour ne pas trouver un moyen de s'en sortir, en se lançant dans l'auto-entreprenariat par exemple.

**On retrouve l'idée des responsabilité individuelle, caractéristique de l'idéologie néolibérale.** Grégoire Chamayou, dans son ouvrage *La société ingouvernable*, montre qu'une des principale tactique par lesquelles le néolibéralisme contemporain a pu s'imposer a été la responsabilisation des citoyens<sup>195</sup>. Face à l'ambition croissante de régulation des activités des

---

<sup>193</sup>La banque centrale répond aux question sur l'accélération de la construction d'un système de crédit rural et pour les petites et microentreprises 央行就加快小微企业和农村信用体系建设答记者问, 27 mars 2014  
<https://new.qq.com/rain/a/20140327017480>

<sup>194</sup> Les mécanismes de reparation de credit personnel : le cas américain 个人信用修复机制：美国案例,  
*Finance internationale*, 31 juillet 2019,  
[https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/tashanzhishi/201907/t20190731\\_163858.html](https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/tashanzhishi/201907/t20190731_163858.html)

<sup>195</sup> CHAMAYOU, Grégoire, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, éditions La Fabrique, 2018, 326 p.

entreprises émergeant de la sphère publique, Chamayou montre que ces entreprises ont adopté de véritables stratégies afin de contrôler les velléités de contestation de la société civile. Une de ses stratégies a consisté à imposer leur propre mode de gestion (c'est-à-dire des solutions faisant appel aux mécanismes de marché) à la gestion de leur impact sociaux, ce qu'on a désigné par la « *gouvernance marchande des externalités* <sup>196</sup> ». Cette stratégie consiste à renvoyer la balle à la société civile en l'invitant à se questionner sur sa propre responsabilité, en tant que citoyens-consommateurs. Il prend l'exemple des entreprises polluantes qui ont été à l'origine de la sensibilisation sur l'importance du recyclage. « *En invitant les consommateurs à recycler, à bien se comporter, tout en évitant de questionner le rôle des producteurs de déchets, ces entreprises ont mis en place la matrice de notre condition environnementale et politique actuelle* <sup>197</sup> ».

**Le système de crédit social est donc une technique de gouvernement qui vient renforcer le contrôle des citoyens, par une coopération entre les entreprises chinoises (notamment les géants du numérique qui proposent également des services financiers) et le gouvernement.** En insistant sur une plus grande inclusion financière et sur une meilleure éducation des populations aux risques financiers, le système de crédit social se présente comme une politique permettant l'«*autonomisation*» (*empowerment*) des citoyens.

Nous ne voulons pas affirmer qu'une meilleure éducation et un meilleur accès aux services financiers ne pourra jamais améliorer la condition de certaines populations. Nous soulignons simplement que ce genre de discours découle d'une certaine vision du rôle de l'Etat dans le développement, où le rôle de ce dernier se limite à réguler le secteur financier afin qu'il puisse permettre l'inclusion des populations pauvres, sans trop de risques pour la stabilité sociale.

**Sans aller jusqu'aux abus tel que le cas des emprunts nus, l'endettement reste une forme de contrôle des citoyens.** En échange d'un prêt, les institutions financières vont obtenir des données personnelles sur leur client. Nous l'avons vu avec le cas des emprunts nus, plus ces

---

<sup>196</sup> CHAMAYOU, Grégoire, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, éditions La Fabrique, 2018, p.186

<sup>197</sup> KLEIN, Alexandre, « Grégoire Chamayou, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2019, <http://journals.openedition.org/lectures/34108>

clients seront pauvres ( et donc disposent de peu de garanties pour leur crédit) et plus ils devront fournir des données précises et personnelles, permettant d'attester de leur fiabilité.

Le SCS peut donc être considéré comme la mise en place d'un contrôle social approfondi. Non pas par l'attribution d'une note unique ou par un contrôle par les pairs, mais plutôt par le fait qu'il vient approfondir l'extraction d'informations sur chaque citoyen et les centraliser. Si le SCS ne crée pas, à proprement parler, de nouveaux mécanismes de surveillance des citoyens, sa dimension financière est une incitation à l'endettement. Elle favorise la production d'informations nécessaires à l'obtention d'un crédit. Ces informations sont récupérées majoritairement par des entreprises du secteur financier informel (c'est-à-dire non bancaire). Cependant nous avons montré dans le Chapitre 1 que le SCS cherche à accroître le contrôle de l'Etat sur l'évaluation de crédit réalisé par le secteur informel. Le bureau de crédit Baihang centralise les informations récupérées par les centaines de petites institutions de prêt. Le flou qui règne sur le partage des informations

**Notre comparaison avec les politiques occidentales vise à souligner que le système de crédit social contrôle les citoyens à travers des mécanismes qui existent dans les démocraties occidentales.** Est-ce que ces mécanismes (contrôle par l'endettement, responsabilisation individuelle, adoption de mode de régulation du secteur privé) s'épanouissent mieux dans un régime démocratique ou autoritaire, c'est là toute la raison de la critique du néolibéralisme. Grégoire Chamayou souligne qu'afin de mieux contrôler une société civile démocratique qui menace les intérêts des grands groupes, les théoriciens du néolibéralisme en sont venu à soutenir des régimes autoritaires<sup>198</sup>.

## II/ Une « lisibilité » peu réciproque

Nous venons de montrer que les politiques de transparence ne sont pas qu'un éclairage de l'action du gouvernement (ou des entreprises), mais supposent aussi une contrepartie de la part des citoyens, sous la forme d'un moindre contrôle de leur données personnelles.

---

<sup>198</sup> CHAMAYOU, Grégoire, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, éditions La Fabrique, 2018, 326 p.

L'échange pourrait être soutenable s'il était vraiment équitable : l'État ou les entreprises se dévoilent, les citoyens aussi, un pas de chaque côté, et la confiance mutuelle s'en trouve renforcée. Sauf que cette vision des choses oublie un détail.

**Les politiques de transparence sont appliquées dans le cadre de relations de pouvoir, qui sont nécessairement asymétriques.** Comme l'explique Marion Bret : « *Il est peu probable que les mesures de moralisation de la vie publique et la mise en place d'une idéologie de la transparence puissent réconcilier les sceptiques avec leurs gouvernants, tout simplement parce que ces mesures émanent de ceux-là mêmes dont il faut surveiller les méthodes.* <sup>199</sup>»

Le problème avec les politiques cherchant une plus grande transparence de l'action publique est qu'elles sont généralement décidées unilatéralement, avec très peu de consultation citoyenne. Il existe une véritable demande citoyenne de « publicité » de l'action publique. Mais l'application du principe de transparence ne vient pas y répondre. Le concept même de transparence est différent de celui de publicité. Il suppose une information immédiate qui ne répond pas au besoin de davantage d'échange entre les gouvernants et les gouvernés.

Nous montrerons dans cette partie, encore une fois avec une perspective comparative, que les politiques de transparence en Chine et en Occident sont généralement peu réciproques, puisque ce sont les États et les entreprises qui décident de ce qu'ils veulent mettre en lumière.

## 1) Une ouverture des données gouvernementales peu utile

L'ouverture des données qui réside au cœur des politiques de transparence s'avère souvent peu efficace pour venir redonner confiance aux citoyens dans l'action de leur dirigeants politiques. Même quand elle est destinée à fournir plus d'informations aux acteurs du secteur privé afin d'améliorer le fonctionnement du marché, les données publiées par les gouvernement ne sont pas toujours utilisables.

---

<sup>199</sup> BRET Marion, « Faut-il désirer la transparence en politique », *Esprit*, mars 2018, [https://esprit.presse.fr/actualites/marion-bet/faut-il-desirer-la-transparence-en-politique-41446#\\_ftn3](https://esprit.presse.fr/actualites/marion-bet/faut-il-desirer-la-transparence-en-politique-41446#_ftn3)

Premier obstacle dans cette stratégie du projecteur (qui consiste à ouvrir les données publiques aux acteurs privés pour améliorer le fonctionnement des mécanismes de réputation privés) : les gouvernements ne font pas toujours l'effort de publier des données sous des formats utilisables par les citoyens ou les entreprises. Xin Dai évoque deux études qui affirment qu'à l'exception du gouvernement de Shanghai, dont le site relativement sophistiqué propose une grande quantité et variété de données sous un format lisible à la machine, la plupart des plateformes de données des gouvernements provinciaux chinois n'ont pas été jugées très utiles<sup>200</sup>. Regarder si le gouvernement fournit des données exploitables par les entreprises et les citoyens est déjà un premier indicateur de la réciprocité de la transparence. Rogier Creemers suggérait que, bien plus qu'une ouverture des données destinée à rendre l'action du gouvernement plus lisible aux citoyens chinois, le SCS serait **un moyen pour l'Etat central de discipliner les acteurs gouvernementaux** : *« le SCS pourrait bien être une sorte de bélier, une utilisation des nouvelles technologies qui permettrait de détruire les remparts protecteurs des gouvernements provinciaux, qui les protégeaient auparavant du regard scrutateur du gouvernement central »*<sup>201</sup>.

L'inefficacité des politiques d'ouverture de données est également liée à la pertinence des données publiées. L'Etat peut bien décider de publier certaines informations, encore faut-il qu'elles soient utiles pour les entreprises ou les citoyens. Dans le cas du SCS, les entreprises ont un véritable intérêt à ce que les listes noires soient publiées. En effet, pour une embauche, le choix d'un sous-traitant ou n'importe quelle relation d'agence les entreprises pourront s'appuyer sur les informations de réputation fournies par les listes noires. Les listes rouges par contre, qui distinguent les citoyens et entreprises méritants (selon les critères du gouvernement) n'intéresseront pas nécessairement le secteur privé<sup>202</sup>. Une entreprise préférerait avoir accès directement à l'historique des consommations et des comportements d'un individu, plutôt que de savoir que ce dernier fait partie des jeunes volontaires communistes les plus méritants.

---

<sup>200</sup> DAI Xin, *Towards a reputation state : the social credit system project of China*, Ocean University of China, 24 juin 2018, p.21

<sup>201</sup> CREEMERS Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, page 25

<sup>202</sup> DAI Xin, *Towards a reputation state : the social credit system project of China*, Ocean University of China, 24 juin 2018, p.21

Du côté des citoyens, Samuel Goeta note que l'ouverture des données publiques se heurte à une absence de publics : « *Pour les responsables de projet d'open data et les producteurs de données ouvertes, l'absence de publics constitue un problème très concret qui fait l'objet d'évaluations et qui, s'il n'est pas résolu, peut remettre en question tout l'édifice de l'ouverture des données.* <sup>203</sup> ». Cette absence de réutilisation des données par les citoyens vient appuyer notre idée que la transparence ne suffit pas pour raviver la confiance institutionnelle. A elle-seule elle ne peut motiver la participation citoyenne. Pour la simple et bonne raison que rendre transparent ne signifie pas rendre intelligible.

La transparence n'éclaire pas mais vient donner l'illusion d'un gouvernement ou d'une entreprise qui entend les revendications qu'on lui adresse. La relation de pouvoir étant toujours la même, le gouvernement choisit ce qu'il veut révéler.

## 2) Quelle protection des données des citoyens dans le SCS ?

Au début de ce chapitre, nous évoquons que l'inclusion financière promue par le SCS pouvait venir menacer la vie privée des chinois, en offrant aux institutions financières, et indirectement, à l'Etat chinois, un plus grand accès à leur données. Nous nous pencherons ici sur la législation chinoise en terme de protection des données personnelles.

A ses débuts, la collecte des données liées au SCS était encadrée par une réglementation émise par la Banque centrale en 2005, qui encadrait l'industrie de l'évaluation de crédit financier<sup>204</sup>. Cette réglementation a été complétée en 2013 par la Réglementation sur

---

<sup>203</sup> GOETA, Samuel, "Données recherchent publics" : les politiques d'open data à l'épreuve de la réutilisation. Presses Universitaires du Septentrion. L'action publique saisie par ses "publics", 2018, pp.137-155,

<sup>204</sup> CHEN, Yongxi, and CHEUNG, Anne Sy, « The transparent self under big data profiling : Privacy and Chinese legislation on the social credit system » The university of Hong-Kong, p.10

l'administration de l'industrie de l'évaluation de crédit<sup>205</sup>. Tant que le système de crédit social se limitait à la construction d'une meilleure évaluation de crédit il était encadré par des règles de droit privé. Un consentement devrait être obtenu afin de pouvoir utiliser le dossier de crédit d'une personne et cette dernière avait un droit d'accès et de rectification.

Après l'élargissement du projet de crédit social à une sphère bien plus large que la simple sphère financière, la question de la protection des informations personnelles des citoyens est devenu plus délicate. Comme le précise le schéma directeur de 2014, les agences gouvernementales collectent des « information de crédit social » (à différencier des informations de crédit financier) et les utilisent de différentes manières (principalement pour décider si les citoyens doivent être mis sur une liste rouge ou noire). Ce changement de direction du SCS a également changé les droits des citoyens vis-à-vis des informations collectées, puisque la protection des données des citoyens dans le SCS actuel relève du droit public.

#### **a) Protection des informations de crédit social**

Les réglementations qui encadrent aujourd'hui la collecte et l'utilisation des informations de crédit social sont les réglementations émises par les gouvernement locaux ainsi que la réglementation de 2007 sur l'ouverture des données gouvernementales<sup>206</sup>. Il n'y a pas de réglementation nationale qui encadre la collecte des données de crédit social, ce qui prouve une fois de plus qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'établir une note de crédit social pour chaque citoyen en utilisant des critères unifiés. Nous n'entrerons pas dans les détails des réglementations de chaque localité mais feront ressortir les principaux aspects.

L'ensemble des législations locales interdisent la collecte d'informations personnelles sensibles telles que les données génétiques, le groupe sanguin, les empreintes digitales, les données relatives à la santé ou encore aux croyances religieuses<sup>207</sup>.

---

<sup>205</sup> CHEN, Yongxi, and CHEUNG, Anne Sy, « The transparent self under big data profiling : Privacy and Chinese legislation on the social credit system » The university of Hong-Kong, p.10

<sup>206</sup> Ibid.

<sup>207</sup> CREEMERS Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018, p. 30



Contrairement à la législation concernant la collecte d'information pour le crédit financier, les agences gouvernementales n'ont pas besoin d'obtenir le consentement des sujets pour récolter des informations les concernant. Elle n'ont pas besoin non plus de se conformer à une règle de restriction de l'utilisation à certaines fins.

Le principe du système de crédit social consiste à dépasser les barrières géographiques et juridictionnelles qui existent entre les différentes agences gouvernementales chinoises afin de permettre une meilleure circulation des informations que chacune a récoltées. Pour cela des plateformes de partage d'information doivent être construites. D'après Yongxi Chen et Anne Sy Cheung, une plateforme nationale d'échange de données aurait déjà agrégé, depuis décembre 2016, les informations de crédit social venant d'agences gouvernementale de 31 provinces<sup>208</sup>.

Comme pour la collecte de leur informations, les citoyens ne peuvent s'opposer au partage de leurs informations entre les agences gouvernementales. L'utilisation qui est faite des informations de crédit social de chaque citoyen n'est pas non plus limitée à des « fins raisonnables » dans le cas d'un partage d'informations entre agences.

Quels sont les moyens de recours en cas d'erreur ? Si les citoyens ne peuvent pas s'opposer à la collecte de leur données par le gouvernement, ils ont, au moins en théorie, le droit de demander une correction si les informations publiées sur leur compte sont fausses. Les textes officiels traitant du SCS affichent une volonté claire de développer des mécanismes de « réparation du crédit ».

**Les aspects les plus problématiques de la collecte et l'utilisation des données personnelles des citoyens chinois dans le cadre du SCS sont les suivants :**

- la grande marge d'interprétation qui est laissée aux gouvernement locaux par les législation locales pour déterminer l'étendue et les catégories d'information qu'ils peuvent collecter sur les citoyens (à part les données « sensibles mentionnées ci-dessus, les gouvernement rassemblent tout ce qui est à leur disposition sur des comportements indignes de confiance, tels

---

<sup>208</sup> CHEN, Yongxi, and CHEUNG, Anne Sy, « The transparent self under big data profiling : Privacy and Chinese legislation on the social credit system » The university of Hong-Kong, p.12

que de l'évasion fiscale, les condamnations et l'acquittement des sanctions judiciaire, les enquêtes gouvernementales ou les demandes d'enregistrement à la sécurité sociale ...)

- la possibilité pour les gouvernements locaux de recourir à des tiers privés pour collecter des information de crédit social sur leurs citoyens.

- les potentiels abus qui peuvent être fait dans le cas de systèmes de crédit social développés par des entreprises privées, qui sont soumis à une législation différente.

- et bien sûr le flou qui plane sur l'accès du gouvernement chinois aux données des grandes entreprises du numérique.

### **b) Des intérêts divergents entre sécurité nationale, protection de la vie privée et ambitions commerciales**

La législation chinoise autour de la protection des données personnelles en droit privé est très récente. Une loi sur la protection de la vie privée a été votée en 2017, suivie de plusieurs textes en 2018, qui s'inséraient dans le cadre de cette loi en précisant certains aspects.

**Il est intéressant d'observer que cette loi sur la vie privée s'inspire davantage du RGPD européen que de la législation américaine, très permissive envers la collecte de données personnelles**<sup>209</sup>. Samm Sacks souligne qu'elle adopte tout de même une perspective un peu plus laxiste que le RGPD envers la collecte de données personnelles par les entreprises. Le consentement des utilisateurs est un point sensible. S'il le RGPD souligne qu'il doit être explicitement donné, la loi chinoise est plus floue et permet qu'il soit implicite dans certaines circonstances.

Malgré cela, la tendance ces dernières années a été celle d'une intensification de la protection des données personnelles des citoyens chinois dans leur relation avec les entreprises. Les citoyens chinois sont de plus en plus sensibles à ces questions. En témoigne les critiques qu'a essuyées Robin Li, le PDG de Baidu, après avoir déclaré que « *si on leur offre la possibilité*

---

<sup>209</sup> SACKS, Samm, "China's Emerging Data Privacy System and GDPR" *Center for Strategic & International Studies*, 9 mars 2018, <https://www.csis.org/analysis/chinas-emerging-data-privacy-system-and-gdpr>

*d'échanger la protection de leur vie privée contre plus de sécurité, d'efficacité ou de commodité, les citoyens chinois le feront*<sup>210</sup>». La prise de conscience croissante du public chinois à propos des questions de protection de la vie privée remonte à un scandale de 2016, quand une fuite de données personnelles et une escroquerie téléphonique avait mené à la mort d'un jeune de 18 ans<sup>211</sup>.

Samm Sacks montre qu'il existe une relation d'influence mutuelle entre les grandes entreprises du numérique et le gouvernement chinois. Ce dernier doit jongler avec des intérêts très divergents. Il doit s'assurer de la stabilité sociale et pour cela faire en sorte que les grandes entreprises du numérique n'empiètent pas trop sur la vie privée des citoyens chinois. D'un autre côté il ne veut pas brider le développement de l'intelligence artificielle, élément clé de la prise de leadership chinoise dans l'économie numérique, et pour ça doit assurer aux entreprises un accès à de grandes quantités de données. Enfin le gouvernement chinois voudrait également s'assurer un accès direct aux données des grandes entreprises du numérique en cas de menaces pour la « sécurité nationale » (国家安全), mais ces dernières ne sont pas aussi coopératives qu'on voudrait le croire en Occident<sup>212</sup>.

Nous venons de montrer que le gouvernement chinois cherche à construire une législation qui vienne protéger les données personnelles des citoyens chinois dans leurs rapports avec les entreprises privées. **La différence majeure avec l'Occident étant que le gouvernement chinois ne s'applique pas les mêmes restrictions quand c'est lui qui exploite les données des citoyens. Il part du principe que les agents publics vont nécessairement être respectueux de la vie privée des citoyens.** On a donc une relation de transparence déséquilibrée entre l'État d'un côté et les entreprises et citoyens de l'autre.

En Occident la législation en terme de protection des données personnelles s'applique également au gouvernement . Nous verrons toutefois que la transparence est moins réciproque entre les entreprises et les citoyens.

---

<sup>210</sup> Ibid.

<sup>211</sup> Ibid.

<sup>212</sup> Voir pour un exemple le cas d'une dispute

### 3) Vides juridiques et utilisation des listes noires aux États-Unis

En comparaison avec le RGPD, les États-Unis disposent d'une réglementation assez faible autour de la protection des données personnelles. Les entreprises ne sont pas soumises à des critères de transparence très exigeants, comparés au vaste montant de données personnelles qu'elles collectent. On a donc une exigence de transparence qui s'exerce fortement sur les citoyens, dans une moindre mesure sur le gouvernement, et assez peu sur les très grandes entreprises, telles que les GAFA.

Shazeda Ahmed et Jeremy Daum montrent tous deux que des listes noires existent également aux États-Unis mais que ces pratiques sont beaucoup plus secrètes qu'en Chine<sup>213</sup>. Ce sont majoritairement des entreprises privées qui constituent des listes de personnes ayant commis des infractions mineures, et vendent ensuite ces listes à quiconque serait intéressé. Le marché de ces listes noires est très peu régulé.

C'est normalement le Fair Credit Reporting Act de 1970 qui doit réguler la collecte de données susceptibles d'être utilisées comme base pour une évaluation de crédit. Mais de nombreux cas passent au travers de cette régulation, ou alors sont légaux : « *Il existe des techniques cachées mais pourtant légales, de discrimination sur la base des données, qui affectent la vie de millions d'américains* <sup>214</sup>».

Prenons l'exemple des listes noires d'employés accusés de vol à l'étalage qui sévissaient il y a quelques années aux États-Unis. Elles sont créées par les commerçants, qui, face à une vague de vols à l'étalage, ont constitué une large base de données d'employés accusés d'avoir commis ces vols<sup>215</sup>. Une fois inscrit sur ces listes, les employés ont très peu de chance de retrouver un

---

<sup>213</sup> AHMED Shazeda, « The messy truth about social credit », Logic Magazine, issue 7, mai 2019 <https://logicmag.io/china/the-messy-truth-about-social-credit/>

<sup>214</sup> Ibid.

<sup>215</sup> CLIFFORD, Stephanie et SILVER, Jessica, "Retailers track employee thefts in vast databases" *New York Times*, 2 avril 2013 <https://www.nytimes.com/2013/04/03/business/retailers-use-databases-to-track-worker-thefts.html>

emploi dans le secteur de la vente. On retrouve exactement le même principe que pour les listes noires chinoises : une double peine. Si quelqu'un a commis une infraction, il mérite d'être freiné dans ses actions futures, sa réputation va être dégradée.

Le problème est là aussi, que ces listes noires ont un rapport ambiguë avec la justice et la loi. Elles sont légales, le Fair Credit Reporting Act ne les interdit pas, mais les employés inscrits dessus n'ont pas nécessairement été reconnus coupables. Certains avocats américains pointent que les employés sont souvent forcés d'avouer un vol qu'il n'ont pas commis. On leur fait signer une déclaration d'aveux, sans leur préciser que cette déclaration les place sur la liste noire des voleurs. Ces pratiques ont conduit les autorités fédérales à se pencher sur la question, mais il existe encore aujourd'hui des nombreux exemples de listes noires utilisées par les entreprises aux États-Unis .

## Conclusion du Chapitre 4

Nous avons montré dans le chapitre 3 que le SCS constitue une politique de transparence de la part de l'État chinois. Ce dernier propose de réduire l'asymétrie d'information qui existe entre l'État et ses administrés, mais également entre les grandes entreprises et les citoyens chinois. Pour cela le SCS adopte des méthodes de gouvernement issues du secteur privé, à savoir l'utilisation de la réputation. Cependant le SCS reste un projet où l'État chinois garde le contrôle sur le secteur privé, puisqu'il vient encadrer le marché de la réputation privé.

Le SCS est intéressant puisqu'on a également une politique qui cherche à donner plus de légitimité au gouvernement. Il se propose d'améliorer la confiance, à la fois dans la sphère économique et sociale, en créant une société de crédit. La promesse d'une société de crédit est comme la promesse de transparence, ambiguë. Une société de crédit est à la fois une société où les entités se font confiance, mais c'est aussi une société de contrôle, contrôle qui s'opère par la dette et par une responsabilité individuelle accrue.

Ce chapitre met donc en lumière le paradoxe des politiques de transparence. Censées être des politiques émancipatrices pour l'individu, notamment en promouvant l'adoption de mécanismes de régulation du secteur privé, elles viennent en fait renforcer le contrôle du gouvernement sur les citoyens. Elles mettent en place une transparence de la part du

gouvernement et des entreprises sur certains aspects mais demandent en retour une transparence des citoyens bien supérieure.

# Conclusion générale

**Notre étude des origines du SCS et de ses premiers développements nous permet de suggérer qu'il vient améliorer la confiance institutionnelle en renforçant la stabilité du secteur du crédit chinois.** Mise en place par la banque centrale chinoise, la dimension économique du SCS a d'abord consisté à tendre la main aux géants du numérique chinois, afin qu'ils s'associent à la volonté du gouvernement de développer des institutions financières plus solides. Renforcer le secteur financier chinois signifiait améliorer et étendre les pratiques d'évaluation de crédit financier. Le SCS a connu un premier virage vers un contrôle plus strict de la puissance publique sur l'évaluation de crédit lorsque la banque centrale a décidé de ne pas accorder de licence officielle aux institutions financières qu'elle avait sollicitées dans un premier temps. Nous avons également pu montrer que le gouvernement chinois était attentif aux questions de protection des données personnelles des citoyens dans leur utilisation par les grandes entreprises.

**La dimension morale et éducative du SCS est également un outil pour renforcer la confiance au sein de la société chinoise.** Elle se concentre pour l'instant au niveau local, où chaque municipalité est libre de choisir comment elle veut évaluer le niveau de civisme de ses citoyens. Les systèmes de crédit social locaux ont donc des formes variées, qui comprennent des systèmes de classement ou de notation des citoyens. La dimension éducative n'est cependant pas, selon nous, le cœur du système de crédit social. Les premières réactions recueillies à propos du SCS montrent que les citoyens chinois ne semblent pas être dérangés par ce que beaucoup d'occidentaux considèrent comme un contrôle social invasif. Les rares protestations vis-à-vis du SCS étaient dirigées contre les systèmes de notation développés par les entreprises, notamment le Crédit Sésame, et portaient sur une protection de la vie privée trop laxiste.

**Les conséquences les plus visibles du SCS sont celles qu'il apporte dans le domaine légal et judiciaire.** Ce dernier s'inscrit dans une volonté du gouvernement d'améliorer le fonctionnement de la justice et l'application des lois. Nous avons montré que le renforcement du rôle des tribunaux et de l'application des lois n'empêche pas l'existence, en parallèle, d'une justice politique qui, elle, n'est soumise qu'au bon vouloir du Parti. Dès qu'un dossier sensible

(entendre qui remet en question la légitimité du Parti) surgit, l'État normal s'arrête et l'État d'exception prend le relais. Le SCS se situe toutefois du côté de l'État normal.

Les protocoles d'accord et la centralisation d'informations « de réputation » sont les deux mécanismes principaux du SCS. Ils permettent d'améliorer l'application des lois puisqu'ils étendent les conséquences négatives pour ceux qui ne s'acquitteraient pas d'une sanction prononcée par les tribunaux, entreprises comme citoyens. Nous avons souligné que ces sanctions supplémentaires appliquées par d'autres agences gouvernementales ont des fondements légaux assez fragiles. La publication des « informations de crédit » par le gouvernement et les méthodes de « shaming » utilisées par le gouvernement locaux constituent également une double peine.

**La deuxième partie de ce mémoire adoptait une perspective comparative afin de montrer que le SCS s'appuie sur des logiques néolibérales, qui, si elles s'adaptent au contexte autoritaire du régime chinois, ne lui sont pas propres.** Nous avons montré pour cela que le SCS s'appuie sur une rhétorique néoclassique, qui se propose de mettre en place une « *réglementation décentralisée* », d'améliorer l'accès aux données gouvernementales, et de simplifier l'administration, afin de mieux laisser fonctionner le marché.

Le SCS se rapproche ainsi des politiques occidentales qui proposent plus de transparence de la part du gouvernement ou des entreprises, afin de regagner la confiance des citoyens. Or, nous soutenons que ces politiques de transparence sont en fait un moyen d'instaurer un plus grand contrôle des citoyens, tout en prétendant éclairer l'action des dirigeants.

Pour appuyer cette idée nous avons voulu montrer que les politiques de transparence, bien qu'elles mènent effectivement à une publication des données du gouvernement, sont toujours accompagnées d'une plus grande collecte et exploitation des données personnelles des citoyens. De plus, l'ouverture des données gouvernementales n'est pas toujours bénéfique pour les citoyens. Il faut qu'elle s'accompagne d'une réelle volonté de rendre l'action publique plus lisible pour le public.

Dans le cas du SCS, le contrôle accru des citoyens est mis en place par le gouvernement chinois, qui entend centraliser toutes les informations qu'il dispose sur chaque citoyen grâce à une élimination de l'anonymat dans de nombreux domaines, notamment sur internet. Mais ce contrôle par les données est également exercé par les grandes entreprises du numérique



chinoises, que l'État a, depuis le début, associé à son projet. Le secteur privé joue ainsi un rôle dans l'extension de l'inclusion financière et l'amélioration de l'évaluation de crédit, mais il est aussi censé utiliser les listes rouges et noire du gouvernement et prolonger leurs effets.

Nous avons souligné qu'il existe en Chine une législation, encore très récente, autour de la protection des données personnelles.

Cette « coopération » entre secteur public et privé se retrouve dans les politiques de transparence en Occident. En effet ce sont les géants du numérique tels que les GAFAM ou les BAT<sup>216</sup> qui sont aujourd'hui à la pointe de l'innovation en terme de techniques d'exploitation des big data et d'intelligence artificielle. Même si les États ont progressivement développé leurs propres techniques de traitement des big data, ils ont toujours eu recours aux géants du numérique, ne serait-ce que pour avoir accès à suffisamment de données.

Il est évident qu'une telle exploitation de données personnelles pose problème, en particulier dans les démocraties occidentales où la sensibilité du public à la protection des données personnelles est plus aiguë. C'est en partie une des raisons pour laquelle le SCS a fait tant parler de lui aux États-Unis et en Europe. Comme la distinction n'était pas claire dans la tête des européens entre les système de crédit social privés tels que le Crédit Sésame, et ceux du gouvernement, les journalistes ont décrit le SCS chinois comme une fusion totale entre les données récoltées par les géants du numériques chinois et celle du gouvernement. Or, s'il est vrai que le gouvernement chinois associe le secteur privé dans la construction du système de crédit social, cela ne veut pas dire qu'il a un accès illimité à toute les données que les BAT collectent.

**Le but de notre recherche était de prouver que les simplifications comme celles qui ont été écrites dans la presse occidentales sont non seulement fausses, mais également dangereuses.** Elles réduisent le régime chinois à son autoritarisme, qui devient la justification de toutes ses dérives, et empêchent l'introspection qui devrait être le résultat de toute indignation. En démontrant la proximité du SCS avec un certain nombre de politiques occidentales, nous voulions sensibiliser le lecteur à la complexité qui existe également en

---

<sup>216</sup> GAFAM est un acronyme qui désigne les géants du numérique américains : Google, Apple, Facebook et Amazon, BAT désigne leurs équivalents chinois : Baidu, Alibaba et Tencent.

régime autoritaire, et surtout amener une réflexion sur des problématiques qui sont, aujourd'hui, globales.

Le SCS n'est pas qu'une simple démonstration de force du gouvernement chinois. Il s'appuie sur des tendances plus larges, que l'on retrouve dans nos sociétés marquées par un capitalisme financiarisé et une idéologie néolibérale. Quelles sont ces tendances, ces logiques ?

Une individualisation accrue, qui se manifeste par le renforcement de la responsabilisation individuelle, à de multiples niveaux. L'élargissement de la responsabilité individuelle dans le SCS passe par le développement de l'inclusion financière. Cette dernière s'appuie sur l'idée que, si la possibilité d'accéder à un prêt est étendue, chacun devient maître, et donc responsable, de sa situation matérielle. Ce postulat est fondé sur une vision de l'individu comme entrepreneur de sa propre vie. La responsabilité accrue des individus dans le SCS passe aussi par la possibilité pour un responsable d'entreprise d'être personnellement touché par des sanctions si son entreprise est mise sur liste noire.

La deuxième tendance majeure que le SCS met en lumière est celle de l'adoption de nouvelles méthodes de gouvernement, issues de la sphère privée. Cette tendance est plus visible en Occident, surtout aux États-Unis, où des chercheurs réfléchissent sérieusement aux conséquences de l'adoption des mécanismes de réputation dans l'application des lois. Ils soulignent que cela amènerait à une plus grande personnalisation. Il est possible que le SCS évolue vers une personnalisation accrue. Les protocoles d'accord et la centralisation des informations sur chaque entité de marché permettent en effet une plus grande personnalisation. A la fois de l'application des lois, mais aussi dans l'accès aux services publics et même aux services commerciaux.

Cette perspective mériterait une réflexion plus approfondie et une connaissance du droit plus poussée que la nôtre. On peut toutefois faire le lien avec ce que nous avons souligné dans le chapitre 2. Si les protocoles d'accord et les listes noires de large envergure, tel que celle des tribunaux, étaient amenés à se multiplier, on pourrait parler d'une redéfinition de la citoyenneté. En effet on verrait se former une nouvelle classe de citoyens envers qui les lois ne s'appliquent plus de la même façon. La citoyenneté ne serait alors plus liée à un statut juridique mais à la réputation des citoyens, telle qu'évaluée par le gouvernement.

## Obstacles dans la mise en place du SCS

Quels sont les principaux obstacles qui se dressent dans le développement à venir du système de crédit social chinois ?

**Le plus gros défi dans ce projet de système de crédit social est organisationnel.** Afin d'établir un système de réputation d'origine gouvernementale, le SCS suppose de créer des plateformes de partage de données entre les différentes agences. S'il y a effectivement un défi technique, puisqu'il faut arriver à unifier un nombre important de données, le principal problème reste la communication entre les gouvernements locaux.

La plupart des chercheurs qui se sont penchés attentivement sur le SCS soulignent que la concurrence qui existe entre les gouvernements des différentes provinces, mais aussi entre les différentes agences gouvernementales (celles du ministère de l'environnement, des finances, des impôts, du tourisme ...) peut constituer un sérieux frein à l'efficacité du SCS<sup>217</sup>. Une concurrence trop exacerbée pourrait affecter la communication des données entre agences gouvernementales. Si pour l'instant ces dernières se montrent plutôt intéressées par l'idée de stocker des données de réputation sur leurs administrés, elles semblent moins enthousiastes à l'idée de les partager entre elles. Un manque de communication lié à un conflit entre agences pourrait venir annuler complètement l'effet voulu par le SCS. Une entreprise pourrait par exemple se retrouver sur la liste rouge des autorités fiscales, mais sur la liste noire des autorités de protection de l'environnement.

Le développement des systèmes de crédit social au niveau local est encore très fragmenté aujourd'hui. Certaines villes ont très peu de budget à consacrer aux incitations, ce qui explique le peu d'effet des listes rouges locales, ou des systèmes de notation comme celui de Rongcheng. Les disparités géographiques et de développement peuvent aussi être un frein à la mise en place d'un SCS unifié. Certains villages ruraux ne disposent pas encore d'une

---

<sup>217</sup> Nous avons été témoins nous-même du manque de communication absolu qui peut exister entre deux ministères lors de notre stage à Pékin. Par exemple lors d'une réorganisation des compétences de chaque ministère, la transmission des dossiers est très

technologie assez développée pour communiquer leurs données avec d'autres échelons du gouvernement. Certains journalistes ont ainsi décrit des villages où les autorités municipales se promenaient, une feuille de papier à la main, pour cocher le nom des citoyens qui auraient, par exemple, laissé traîner leurs déchets, ou de ceux qui rendaient régulièrement visite à leurs parents. On est loin dans ces cas-là de toute intelligence artificielle ou d'un système de surveillance omnipotent qui contrôlerait tous les aspects de la vie des citoyens.

**La mise en place réussie des mécanisme de réputation tels que les protocoles d'accord dépend donc de la mise en place d'un arrangement institutionnel efficace, permettant aux agences gouvernementales de coopérer et de communiquer efficacement.** Or il est bien plus facile de surmonter ces difficultés quand il s'agit de la mise en place de protocoles d'accords qui ne concernent qu'un domaine et qui impliquent un nombre limité d'agences gouvernementales. Certains auteurs pensent donc qu'à part la liste noire des tribunaux, qui inclue un très grand nombre d'agences gouvernementales, la plupart des protocoles d'accord resteront sectoriels, et impliqueront un nombre limité d'acteurs.

**Enfin l'efficacité du SCS pourrait être limitée par des conséquences imprévues.** Il se peut qu'il vienne véritablement améliorer l'application des sanctions et par conséquent celle des lois. Cependant il y a certaines situations où l'application très laxiste des lois avait des effets positifs, notamment sur l'économie. Les individus et les entreprises ont eu l'habitude pendant un certain temps d'exploiter le laxisme des autorités en créant des espaces où s'exerçait une plus grande liberté, permettant notamment de conclure des arrangements commerciaux pratiques ou d'explorer des innovations technologiques<sup>218</sup>.

## Vers quelles évolutions ?

**Un des premiers aspect à surveiller dans ce projet de système de crédit social est sa future uniformisation.** Nous pensons qu'il est très peu probable qu'il existe un jour un système de notation au niveau national, car les contraintes techniques pour arriver à un tel

---

<sup>218</sup> Voir notamment, WANG, Shuxiong, « Corruption et anti-corruption : logique et crise du développement économique chinois » dans *Sociologies économiques française et chinoise : regards croisés*, ENS Editions, 2014, 406 p.

système sont énormes, et son utilité finalement assez limitée. La question se pose pour les systèmes de crédit social des gouvernement locaux. Va-t-on voir une uniformisation de tous les systèmes locaux pour qu'ils fonctionnent selon les mêmes critères ? Cela pourrait permettre de rendre certains plus efficaces en leur donnant plus de moyens, mais là aussi se pose la question de la faisabilité. Les gouvernements locaux ont en effet construit leur SCS en fonction des problématiques qu'ils rencontraient dans l'application des règlements. Elles peuvent ne pas être les mêmes partout.

**Le SCS tel qu'il est mis en place aujourd'hui n'implique pas un niveau de technologie très élevé.** Contrairement au système de crédit social développés par les entreprises, le gouvernement chinois aura plutôt intérêt à ce que les critères qui rentrent en jeu dans la décision de placer chaque entité sur liste rouge ou noire soit clairs (le Crédit Sésame a été beaucoup critiqué pour le flou qui régnait autour des critères avec lesquels la note de chaque individu était construite). L'utilisation d'algorithmes dans le SCS opéré par le gouvernement se limite pour l'instant à rendre les énormes quantités de données collectées plus accessibles et présentables. Un aspect à observer sera donc la nature du processus de prise de décision au sein du SCS. Est-ce que la décision de placer un individu sur une liste rouge ou noire sera prise par un humain, un algorithme, une intelligence artificielle ? La réponse à cette question aura une influence importante sur l'effet incitatif des récompenses et des sanctions.

Le gouvernement chinois compte clairement utiliser les techniques d'analyse des données de masse pour le crédit social<sup>219</sup>, cependant la qualité des données récoltées par le gouvernement laisse encore à désirer. Jeremy Daum insistait sur ce point lors d'un séminaire donné à Pékin, en soulignant qu'il est courant pour les gouvernement locaux d'inventer ou de falsifier des statistiques<sup>220</sup>. Utiliser des données publiques de mauvaise qualité comme base pour une prise de décision automatique à l'aide d'algorithmes ou d'une intelligence artificielle pourrait mener à de très mauvaises décisions.

---

<sup>219</sup> Notice of the State Council on Issuing the Development Plan on the New Generation of Artificial Intelligence 国务院关于印发新一代人工智能发展规划通知, Juillet 201, [http://www.gov.cn/zhengce/content/2017-07/20/content\\_5211996.htm](http://www.gov.cn/zhengce/content/2017-07/20/content_5211996.htm)

<sup>220</sup> Séminaire sur le système de crédit social organisé par Jeremy Daum et Shazeda Ahmed à l'intention des représentants des différentes ambassades étrangères, à Pékin 13 juin 2019.

**Cette perspective ouvre des questionnements plus larges, liés aux possibilités offertes par l'analyse des données de masse.** Ces problèmes se posent partout où l'Etat a les moyens technologiques de rassembler assez de données sur ses citoyens pour les exploiter.

La numérisation et l'utilisation d'algorithme au sein des services publics est une réalité en Occident. Elle suscite de nombreux débats sur ses conséquences. Virginia Eubanks dans son livre *Automating inequalities, how high tech tools profile, police and punish the poor* a mené une enquête sur les effets de trois politiques mises en place aux États-Unis, dans le but de comprendre les conséquences des systèmes de classement à l'aide d'algorithmes sur les populations pauvres<sup>221</sup>. Elle décrit ainsi une tentative pour automatiser la procédure d'admissibilité au système de sécurité social de l'Indiana, l'enregistrement électronique des sans-abris de Los Angeles et enfin un modèle proposé en Pennsylvanie, qui promet de prédire quels enfants ont le plus de risque d'être victime d'abus ou de négligence. Les résultats de son enquête, menée sur trois années avec la réalisation d'une centaine d'entretiens, sont consternants. Elle révèle que ces nouvelles technologies sont utilisées afin de cibler spécifiquement certaines populations et d'exercer un plus grand contrôle sur leurs vies. Les procédures d'admissibilité automatisées sont pensées pour décourager ceux qui ont besoin des aides sociales d'en faire la demande. Les modélisations prédictives et les algorithmes étiquettent ces populations comme des « investissements risqués » pour les assurances et comme des mauvais parents. Chaque dispositif permet de stocker une quantité importante de données personnelles sur ces populations précarisées, et les soumet donc à une surveillance et un contrôle accru. Eubanks explique très justement : « *Dans son célèbre roman 1984, George Orwell s'est trompé sur une chose. Big Brother ne te regarde pas toi, il nous regarde nous. La plupart des personnes ciblées par la surveillance numérique le sont en tant que membres d'un groupe social, pas en tant qu'individus* ». L'utilisation des nouvelles technologies numériques par les gouvernements comporte donc des risques de ciblage de certaines populations, bien plus que l'installation d'un système de surveillance de chacun.

La réflexion de Virginia Eubanks est très intéressante dans le contexte occidental, cependant elle perd un peu de sa pertinence en Chine. La nature autoritaire du régime chinois fait qu'il n'a

---

<sup>221</sup> EUBANKS, Virginia, *Automating inequality : how high tech tools profile, police and punish the poor*, St Martin's Press, 2018, 272 p.

pas besoin du système de crédit social pour récupérer, quand il en a besoin, les données d'une personne ou de n'importe quelle organisation chinoise. La surveillance des citoyens chinois est déjà orchestrée. Cependant on peut tout de même se poser la question du ciblage de certaines catégorie sociale par le SCS. Il faudrait pour cela disposer de plus de données sur les personnes qui ont été touchées par les listes noires et voir si on trouve des régularités dans le profil des personnes concernées.

Enfin une dernière suggestion intéressante à propos du SCS est d'observer sa potentielle exportation à l'étranger ou du moins les systèmes qui s'en rapprochent. Des systèmes de contrôle des citoyens par leurs données existent bien entendu dans de nombreux certains pays. Le système indien dénommé Aadhaar a notamment beaucoup fait parler de lui<sup>222</sup>. Il met en place une carte d'identité biométrique, qui suppose une reconnaissance digitale et faciale pour pouvoir accéder aux services sociaux.

Un certain nombre de gouvernements africains se sont montrés intéressés par les technologies de surveillance chinoises<sup>223</sup>. Est-ce que le modèle du système de crédit social serait exportable ? Là aussi il est trop tôt pour se prononcer. Nous avons montré que beaucoup de ses composantes trouvaient déjà leurs équivalents dans d'autres pays, parfois même sous des formes plus avancées technologiquement.

Nous n'avons certainement pas fini d'entendre parler du système de crédit social, que ce soit en Chine ou ailleurs. Les recherches effectuées pour ce travail en appellent beaucoup d'autres. Nous espérons que ce mémoire aura été une petite contribution au sein du débat bien plus large sur les formes à venir de nos gouvernements et les nouveaux modes de régulation que font apparaître les nouvelles technologies.

---

<sup>222</sup> ABRAHAM, Itty, "Prehistory of Aadhaar : Body, Law, and Technology as Postcolonial Assemblage" *East Asian Science, Technology and Society : An International Journal*, 2018.

<sup>223</sup>LE BELZIC, Sébastien, « Le big brother chinois s'installe dans les rues et les foyers africains », *Le Monde*, 9 juillet 2018, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/07/09/le-big-brother-chinois-s-installe-dans-les-rues-et-les-foyers-africains\\_5328467\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/07/09/le-big-brother-chinois-s-installe-dans-les-rues-et-les-foyers-africains_5328467_3212.html)





# Liste des annexes

**Annexe 1** – Plan du schéma directeur pour la construction d'un système de crédit social  
(traduction de Jeremy Daum sur China Law Translate)

**Annexe 2** – Rapport de la Banque Populaire de Chine sur l'industrie de l'évaluation de crédit en Chine 2003-2013 中国人民银行《中国征信业发展报告（2003-2013）》

**Annexe 3** – Liste des membres institutionnels de la conférence interministérielle pour la construction d'un système de crédit social

**Annexe 4** - Chronologie des étapes principales dans l'élaboration d'un système national de crédit social – MERICS Institute

**Annexe 1 – Plan du schéma directeur pour la construction d'un système de crédit social**  
(traduction de Jeremy Daum sur China Law Translate)

**Planning Outline for the Establishment of a Social Credit System (2014-2020)**

**I/ The general concept of establishing a social credit system**

- (1) Development Status.
- (2) the Situation and Requirements.
- (3) Guiding ideology and target principles.

**II. Advancing creditworthiness in key fields**

- (1) Accelerate the advancement of creditworthiness in government affairs.
- (2) Thoroughly advancing the establishment of creditworthiness in commercial affairs.
- (3) Comprehensively advancing the establishment of social creditworthiness.
- (4) Forcefully advance the establishment of judicial credibility.

**III. Strengthen education on creditworthiness and the establishment of a culture of creditworthiness.**

- (1) Spreading creditworthiness education.
- (2) Strengthening the establishment of a culture of creditworthiness.
- (3) Accelerate the cultivation of credit professionals.

**IV. Accelerate that advancement of the establishment and use of credit information systems.**

- (1) The establishment of industry credit information systems.

- (2) The establishment of local credit information systems.
- (3) Establishment of credit investigation systems.
- (4) The establishment of a unified credit investigation platform in the financial industry.
- (5) Advance exchanges and sharing of credit information.

**V. Improve operating mechanisms for the social credit system that have rewards and punishments as their focus**

- (1) Build mechanisms for rewarding trustworthiness and punishing untrustworthiness.
- (2) Establish and complete a system of laws, regulations and standards for credit.
- (3) Foster and regulate credit services markets.
- (4) Protecting the rights and interests of the subjects of credit information.
- (5) Strengthen credit information security and management.

**VI. Establish a system for supporting implementation**

- (1) Strengthen the implementation of responsibility.
- (2) Increase policy support.
- (3) Implement special projects.
- (4) Promote innovative examples.
- (5) Complete organizational safeguards.

Annexe 2 - Rapport de la Banque Populaire de Chine sur l'industrie de l'évaluation de crédit en Chine 2003-2013 中国人民银行《中国征信业发展报告（2003-2013）》

Processus de construction d'une base de données d'information de crédit financières

图 1:金融信用信息基础数据库建设历程



**Annexe 3** - Liste des membres institutionnels de la conférence interministérielle pour la construction d'un système de crédit social

**Table 1: Institutional membership list of the Interministerial Joint Conference for the Construction of the SCS (2007)**

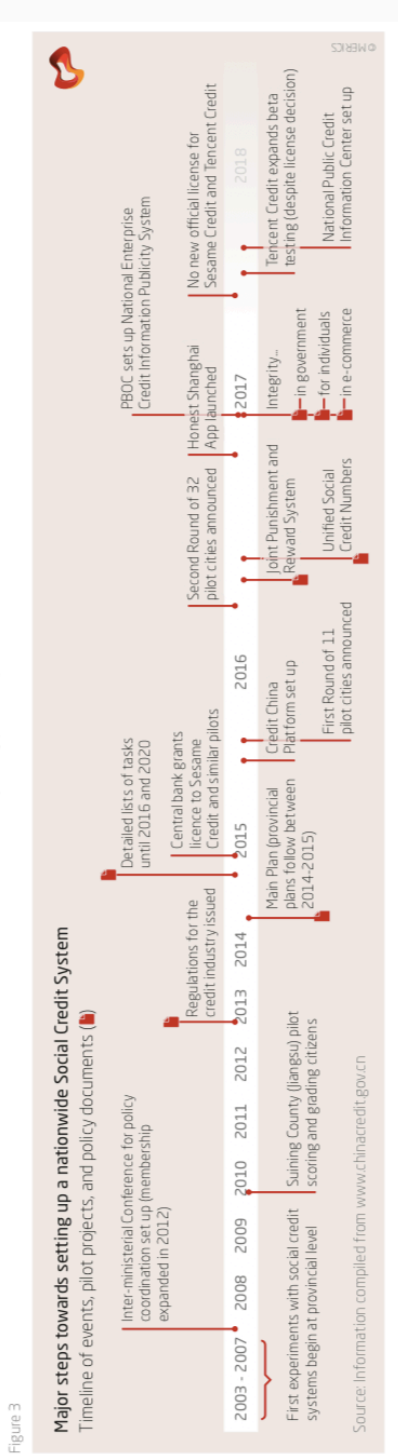
State Council General Office  
 National Development and Reform Commission  
 National Leading Group for the Rectification and Standardization of the Market Economy Order  
 Ministry of Commerce  
 People's Bank of China  
 General Administration of Customs  
 General Administration of Taxation  
 State Administration of Industry and Commerce  
 General Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine  
 State Council Legal Affairs Office  
 Banking Regulatory Commission  
 Securities Regulatory Commission  
 Insurance Regulatory Commission  
 State Administration of Foreign Exchange  
 State Council Information Office

*Source: 国务院办公厅关于建立国务院社会信用体系建设部际联席会议制度的通知, 18 April 2007. [http://www.gov.cn/gongbao/content/2007/content\\_632090.htm](http://www.gov.cn/gongbao/content/2007/content_632090.htm)*

**Table 2: Institutional membership list of the Interministerial Joint Conference for the Construction of the SCS (2012)**

National Development and Reform Commission  
 People's Bank of China  
 Central Discipline Inspection Committee  
 Central Propaganda Department  
 Central Politico-Legal Committee  
 Central Leading Group for the Construction of a Spiritual Civilization  
 Ministry of Supervision  
 Ministry of Education  
 Ministry of Industry and Information Technology  
 Ministry of Public Security  
 Ministry of Civil Affairs  
 Ministry of Justice  
 Ministry of Finance  
 Ministry of Human Resources and Social Security  
 Ministry of Environmental Protection  
 Ministry of Housing and Urban Construction  
 Ministry of Agriculture  
 Ministry of Commerce  
 Ministry of Culture  
 Ministry of Health  
 General Administration of Customs  
 General Administration of Taxation

## Annexe 4 - Chronologie des étapes principales dans l'élaboration d'un système national de crédit social – MERICS Institute



# Bibliographie

## Directives, dispositions, rapports et plans gouvernementaux

### Publications du Conseil des Affaires de l'État

\* State Council Notice concerning Issuance of the Planning Outline for the Construction of a Social Credit System (2014-2020) 国务院关于印发社会信用体系建设规划纲要（2014—2020年）的通知, 2014

\* State Council Notice concerning Printing and Issuance of the Outline of Operations to Stimulate the Development of Big Data, 国务院关于印发促进大数据发展行动纲要的通知, août 2015

\* “Opinions on Comprehensively Promoting Open Government Affairs Work”, 中共中央办公厅 国务院办公厅印发《关于全面推进政务公开工作的意见》 février 2016

\* Guiding Opinions Concerning Establishing and Perfecting Incentives for Promise-Keeping and Joint Punishment Systems for Trust-Breaking, and Accelerating the Construction of Social Credit, (关于建立完善守信联合激励和失信联合惩戒制度加快推进社会诚信建设的指导意见), mai 2016

\* Memorandum of Understanding on Carrying out of Joint Discipline actions of the serious untrustworthy in food and drug production and business, 关于对食品药品生产经营严重失信者开展联合惩戒的合作备忘录 , septembre 2016

\* Memorandum of Understanding on Joint Incentives and Discipline for Judgement Defaulters 关于对失信被执行人实施联合惩戒的合作备忘录, novembre 2016

\* Guiding Opinion on the Establishment of a Personal Creditworthiness System 个人诚信体系建设的指导意见, décembre 2016

\* Notice on Issuing the Development Plan on the New Generation of Artificial Intelligence 国务院关于印发新一代人工智能发展规划通知, Juillet 2017

\* Guiding opinion on accelerating the advancement of the establishment of the Social Credit System with New Forms of credit-based mechanisms, 关于加快推进社会信用体系建设 构建以信用为基础的新型监管机制的指导意见, juillet 2019

### **Publication de la Banque central chinoise**

\* Rapport de la Banque Populaire de Chine sur l'industrie de l'évaluation de crédit en Chine 2003-2013, ( 中国人民银行 《中国征信业发展报告（2003-2013）》 décembre 2013

\* Bank of China Releases Notice on Preparation of Individual Credit Collection (中国人民银行关于做好个人征信业务准备工作的通知) 2015

\* Mesures provisoires pour la gestion des activités commerciales des intermédiaires de prêts sur Internet, (网络借贷信息中介机构业务活动管理暂行办法), émises par la commission de régulation bancaire de Chine, août 2016

### **Publication de la Commission Nationale pour le développement et de la Réforme**



\* Notice concerning Issuing the Name List of the First Batch of Social Credit System Construction Demonstration Cities, 国家发展改革委办公厅 人民银行办公厅关于印发首批社会信用体系建设示范城市名单的通知, 28 décembre 2017

\*Notice on Further Improving the "Credit China" Website and Local Credit Portal Website Mechanisms for Credit Repair of Information on Administrative Punishments, 国家发展改革委办公厅关于进一步完善“信用中国”网站及地方信用门户网站行政处罚信息信用修复机制的通知, mai 2019

### **Publications de la Cour Suprême populaire**

\*Provisions on Publishing the Judgment Defaulter List, (关于公布失信被执行人名单信息的若干规定 , février 2017

### **Autres**

\* Full text of Jiang Zemin report at the 16<sup>th</sup> Party Congress on November 8, 2002.  
[https://www.fmprc.gov.cn/mfa\\_eng/topics\\_665678/3698\\_665962/t18872.shtml](https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/topics_665678/3698_665962/t18872.shtml)

## **Ouvrages**

AGLIETTA Michel et BAI, Guo, *La voie chinoise, Capitalisme et Empire*, Odile Jacob, octobre 2012, 431 p.

ARSENE Séverine, *Internet et politique en Chine*, Karthala, 2011

BERGERE Marie-Claire Bergère, *Chine : le nouveau capitalisme d'État*, Paris, Fayard, 2013.

BENICOURT, Emmanuelle, GUERRIEN, Bernard, *La théorie économique néoclassique*, La Découverte, mai 2008, 272 p.

BALME, Stéphanie, *Chine : les visages de la justice ordinaire, entre fait et droit*, Les Presses de Science Po, 2016, 334 p.

BARJOT, CHALINE, ENCREVE *La France au XIXe siècle, 1814-1914*, PUF, 1995, 656 p.

BILLETER, Jean-François, *Une rencontre à Pékin*, Allia, 2017, p. 98-99.

BILLETER, Jean-François, *Contre François Jullien*, Éditions Allia, 2006, 122 p.

BOUGON, François, *Dans la tête de Xi Jinping*, Solin / Actes Sud, octobre 2017, p.141-142.

CABESTAN Jean-Pierre Cabestan, *Le système politique chinois*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

CHAMAYOU, Grégoire, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, éditions La Fabrique, 2018, 326 p.

CHENG, Anne (dir), *La pensée en Chine aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 2007

DARDOT, Pierre et LAVAL, Christian, *Ce Cauchemar qui n'en finit pas*, La Découverte, mai 2016, 452 p.

EUBANKS, Virginia, *Automating inequality : how high tech tools profile, police and punish the poor*, St Martin's Press, 2018, 272 p.

FOUCAULT, Michel, *Surveiller et Punir*, Gallimard, 1993, 360 p.

FOUCAULT Michel, *La naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Leçon du 7 mars 1979, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, 2004.

FRENKIEL, Émilie, *Parler politique en Chine*, Presses Universitaires de France, 2014.

GARRICK, John, et BENNETT, Yan Chang, *China's socialist rule of law reforms under Xi Jinping*, Routledge edition, février 2016, 284 p.

HAN Byung Chul, *La société de transparence*, traduction française par Olivier Mannoni (2017) Éditions PUF Berlin, 2017, 96 p.

HAN, Byung Chul, *Psychopolitique : Le néolibéralisme et les nouvelles techniques de pouvoir*, traduction de l'allemand par Olivier Cossé, Éditions Circé, 2016

HO Pin et HUANG Wenguang, *Coup d'État à Pékin*, traduction de Georges Liébert, Paris, Editions Slatkine & Cie, 2017.

MASSUM, Hassan et TOVEY Mark, *The reputation society : how online opinions are reshaping the offline world*, MIT Press, 2011, 248 p.

ORWELL, George, *1984*, Gallimard, 1972, 448 p.

SCOTT, James, *Seeing like a state*, 1999, New Haven: Yale University Press, 460 p.

SHANG Yang, *Le livre du Prince Shang*, présentation et traduction de Jean Lévi, Flammarion, 2005.

VALERY, Paul, *Rhumbs*, dans *Œuvres*, édition établie par Jean Hytier, t. II, Paris, Gallimard, 1960, p. 615.

WATIER, Patrick, *Éloge de la confiance, aux sources de la socialité*, Belin, février 2008, 160p.

WANG, Yuhua , *Tying the Autocrat's Hands: The Rise of the Rule of Law in China*, Cambridge University Press, 2014

## Chapitres d'ouvrage

HUANG, Yiping , SHEN, Yan, WANG, Jingyi and GUO, Fen, « Can the Internet revolutionize Finance in China ? » in *China's new sources of economic growth : Vol.1 : Reform, Resources and Climate Change* , 2016 pp 115 – 138

LAURENT, Éloi. « Introduction / La confiance : prudence ! », Éloi Laurent éd., *Économie de la confiance*. La Découverte, 2019,

NESSOSI, Elisa, et al., “FORUM: Interpreting the Rule of Law in Xi Jinping’s China.” *Disturbances in Heaven*, ANU Press, Acton ACT, Australia, 2017, pp. 98–105

PICCI, Lucio, “ Reputation-Based Governance and Making States “Legible” to Their Citizens” dans *The reputation society*

WANG, Shuxiong, « Corruption et anti-corruption : logique et crise du développement économique chinois » dans *Sociologies économiques française et chinoise : regards croisés*, ENS Editions, 2014, 406 p.

## Articles académiques

ABRAHAM, Itty, “Prehistory of Aadhaar : Body, Law, and Technology as Postcolonial Assemblage” *East Asian Science, Technology and Society : An International Journal*, 2018.

ARAUZ, Andrés, “The data of money”, *Transnational Institute*, 28 janvier 2019

CATA BECKER Larry, « And an Algorithm to bind them all ? Social Credit, Data driven governance, and the Emergence of an operating system for global normative orders », Entangled legalities Workshop, mai 2018

CATA BECKER Larry, « Next generation law : data driven governance and accountability based regulatory systems in the West, and social credit regimes in China

CAVAILLÉ, Jean-Pierre, « La face cachée de l'injonction de transparence », *Les Dossiers du Grihl*, décembre 2014.

CHAPPOZ Yves, PUPION Pierre-Charles, « Le New Public Management », *Gestion et management public*, 2012/2 (Volume 1/n°2), p. 1-3.

CHEN, Yongxi, and CHEUNG, Anne Sy, « The transparent self under big data profiling : Privacy and Chinese legislation on the social credit system » *The Journal of Comparative Law*, Volume 12, numéro 2, pp. 356-378, 2018.

CHEN, Yu-Jie, LIN, Ching-Fu, LIU, Han-Wei, “ « Rule of trust » : The power and perils of China's Social Credit Megaproject ”, *Columbia Journal of Asian Law*, vol 32 n°1, 2018

CREMEERS Rogier, « China's social credit system : an evolving practice of control », University of Leiden, mai 2018

DAI Xin, Towards a reputation state : the social credit system project of China, Ocean University of China, juin 2018, 63 p.

FRENKIEL Emilie, « La nouvelle puissance chinoise. Entretien avec Juliette Genevaz », *La vie des idées*, 11 mai 2018

FU, Hualing, « Editorial – Dualité et lutte pour l'autonomie du droit en Chine », *Perspectives chinoises*, 2019-1 | 2019, 3-9.

GENEVAZ, Juliette, « Defense Education in Chine Universities ; Drilling Elite Youth », *Journal of Contemporary China*, novembre 2018.

HALBERSTAM, Michael, “Beyond Transparency: Rethinking Election Reform from an Open Government Perspective” , *Seattle University Law Review*, 2015 60p.

HOFFMAN Samantha, « Social credit, technology-enhanced authoritarian control with global consequences », *International Cyber Policy Centre, Australian Strategic Policy Institute*, juin 2018

HU, Margaret, “Big Data Blacklisting” , *Florida Law Review*, Volume 67 – Numéro 5, mars 2016

JIANG, Min and FU, King-Wa, « Chinese Social Media and Big Data : Big Data, Big Brother, Big profit ? », *Policy & Internet*, vol 10, n°4, 2018.

KLEIN, Alexandre, « Grégoire Chamayou, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire* », *Lectures* 2019,

KOTSKA Genia, « China’s Social Credit Systems and Public Opinion : Explaining High Levels of Approval », Freie Universität Berlin, 2018

KOTSKA Genia, Antoine Lukas, « Fostering model citizenship : behavioral responses to China’s Emerging social credit systems », Freie Universität Berlin, 2018, 30p.

LIANG, Fan, DAS, Vishnupriya, KOSTYU Nadiya, HUSSAIN, Muzammil M., « Constructing a Data-Driven society : China’s social credit system as a state surveillance infrastructure », *Policy & Internet* 10, 2018

LOUBERE, Nicholas, « L’essor de la finance sur Internet en Chine et les tyrannies de l’inclusion », *Perspectives chinoises* 2017/4 | 2017

MAC SITHIGH, Daithi et SIEMS, Mathias, “The Chinese Social Credit System : a model for other countries ?”, *European University Institute Department of Law*, 2019

MASIERO, Silvia, “Digital governance and the reconstruction of the Indian anti-poverty system” *Oxford Development Studies* 2017

MEISSNER Mirjam, « China’s social credit system : a big data enabled approach to market regulation with broad implications for doing business in China », 24 mai 2017, MERICS

OHLBERG Mareike, SHAZEDA, Ahmed, LANG Bertram, « Central planning, Local experiments. The complex implementation of China's Social Credit System », *Merics China Monitor*, décembre 2017

PINES Yuri, « A total war ? Rethinking military ideology in the Book of Lord Shang » *Journal of Chinese Military History*, 2016, pages 97-134.

PORAT, Ariel et STRAHILEVITZ, Lior J., “Personalizing Default Rules and Disclosure with Big Data” , *Michigan Law review*, 2014.

TAYLOR, Linnet, « What is data justice ? The case for connecting digital rights and freedoms globally » *Big Data and Society*, ... 2017

SCOTT, Kenedy, China's Emerging Credit Rating Industry : The official Foundation of Private Authority, *The China Quarterly*, mars 2008

YU, Haiqing, « Éditorial - Au-delà du e-commerce. La dimension sociale de l'économie numérique en Chine » *Perspective chinoises*, 2017/4, 15 décembre 2017.

## Sites internet consultés

China Law Translate

Credit China

China Daily

ECNS

Financial Times

National Internet Finance Association of China 中国互联网金融协会

Le Figaro

Le Monde

La Tribune

Sina Finance

Vie publique

What's on Weibo

Wang Dai Zhi Jia, “网袋之家”

Xinhua, 新华

## Articles de presse

AHMED Shazeda, « The messy truth about social credit », *Logic Magazine*, issue 7, mai 2019  
<https://logicmag.io/china/the-messy-truth-about-social-credit/>

BOTSMAN, Rachel “Big data meets Big Brother as China moves to rate its citizens”, *Wired*,  
21 octobre 2017 <https://www.wired.co.uk/article/chinese-government-social-credit-score-privacy-invasion>

BRET Marion, « Faut-il désirer la transparence en politique », *Esprit*, mars 2018,  
[https://esprit.presse.fr/actualites/marion-bet/faut-il-desirer-la-transparence-en-politique-41446#\\_ftn3](https://esprit.presse.fr/actualites/marion-bet/faut-il-desirer-la-transparence-en-politique-41446#_ftn3)

BRILLANT Gaëlle, « Système bancaire chinois : entre contrôle de l'État et adaptation aux normes internationales », *Revue d'économie financière*, 2011/2 (N° 102), p. 43-56. URL :  
<https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2011-2-page-43.htm>

HORSLEY Jamie P. « China promotes open government as it seeks to reinvent its governance model », *Wilson center*, 23 février 2016 <https://www.wilsoncenter.org/article/china-promotes-open-government-it-seeks-to-reinvent-its-governance-mode>

RENE, Raphaël et LING, Xi, « Bons et mauvais chinois », *Le monde diplomatique*, janvier 2019

SACKS, Samm, “China’s Emerging Privacy System and GDPR” *Center for Strategic & International Studies*, 9 mars 2018, <https://www.csis.org/analysis/chinas-emerging-data-privacy-system-and-gdpr>



## Thèses et mémoires

GOËTA Samuel, “ Données recherchent publics ” : les politiques d’open data à l’épreuve de la réutilisation. Presses Universitaires du Septentrion. L’action publique saisie par ses “ publics ”, pp.137-155, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02025883/document>

HOFFMAN, Samantha, *Programming China : the Communist Party’s automatic approach to managing state security*, Thesis for the degree of Doctor of Philosophy, University of Nottingham, september 2017, 168p

MAURTVEDT Martin, The Chinese Social Credit System, *Surveillance and Social Manipulation : A solution to « Moral Decay » ?* Master’s Thesis in Chinese Society and Politics KIN 4593 (30 Credits) Department of Culture Studies and Oriental Languages UNIVERSITY OF OSLO

## Série télévisée

« Nosedive », Episode 1, Saison 3 de *Black Mirror*, produite par Charlie Brooker.

## Observations de terrain et entretiens

Entretien avec Grégoire Chamayou, à la suite de sa conférence - débat sur l’œuvre de Michel Foucault à l’Institut Français de Pékin, le 6 mai 2019.

Petit-déjeuner et conférence autour du système de crédit social organisé par la CCI italienne de Pékin, le 9 mai 2019 .

Entretien avec Jérémy Daum le 7 juin 2019 à Pékin, centre Paul Tsai sur la Chine de l’Université de Yale.

Séminaire sur le système de crédit social organisé par Jeremy Daum et Shazeda Ahmed à l’intention des représentants des différentes ambassades étrangères, à Pékin 13 juin 2019.

